Adrien Rebours Université de Paris-I Panthéon Sorbonne

Année Universitaire 2013-2014

La frontière, limite ou matrice de l'Etat nation : le cas de la frontière Lao-Thaï de 1893 à 1964

Mémoire de Master 2, mention Histoire de l'Asie Contemporaine,
Sous la direction d'Hugues Tertrais

Sommaire

Introduction **5**

I) *1893-1946 : l'acclimatation du concept de frontière westphalienne et ses conséquences sur la structuration des deux États* **15**

A) Quelles sont les « constructions politiques » qui justifient la création d'une frontière au sens moderne du terme sur les confins lao-thaï ? **17**

1) Deux options guident les colonisateurs qui ne débouchent pas sur le même tracé de la frontière **18**
2) Un choix tranché au début du XXe siècle ? **20**
3) La construction d'un projet politique du Siam en réponse **22**

B) Une frontière qui se construit comme objet de droit international à travers les traités fondateurs de 1893, 1904 et 1907 entre le Siam et la France **23**

1) Le traité de 1893 **23**
2) La tentative avortée du traité de 1902 ou comment « régler certaines difficultés qui s'étaient élevées sur l'interprétation du Traité de 1893 » **25**
3) Le Traité de 1904 **26**
4) Le Traité de 1907 : la fin du contentieux franco-siamois ? **27**

C) La frontière fille de la science : la cartographie moderne à l'œuvre sur les rives du Mékong **27**

1) Des confins bien difficiles à borner et cartographier **28**

D) L'intégration du concept de frontière moderne maîtrisé et retourné par le Siam **30**

1) Système westphalien contre système dit « du tribut » **31**
2) Un retournement conceptuel qui n'aurait pas été initié par l'irruption de la puissance coloniale ? **33**
3) Le basculement des années 1930 : l'affirmation d'un nouveau Siam qui recueille le fruit de ses efforts de modernisation et affirme son nationalisme **34**

II) *1946-1953 : Un tracé frontalier fixé par les arbitrages internationaux et des stratégies de contournement dans le contexte de l'indépendance progressive du Laos* **37**

A) Bangkok va épuiser tous les recours juridiques pour tenter de modifier le tracé de sa frontière avec le Laos **38**
   1) Le traité de Washington remis en cause par la Thaïlande devant la commission de conciliation **39**
   2) La Thaïlande envisage alors un recours devant l'ONU, inacceptable pour la France **40**

B) Un jeu plus subtil, le projet d'une Fédération Thaïe, qui servirait les aspirations nationalistes et expansionnistes de Bangkok **42**

C) Une frontière qui n'en est pas pour autant apaisée **45**
   1) La Thaïlande a-t-elle complètement renoncé à une option militaire ?**45**
   2) L'instrumentalisation du Viêt Minh, avec un ennemi commun, la France ? **46**
      a) Une tolérance mesurée de la Thaïlande envers le Viêt Minh dans les régions du Nord-est de la Thaïlande **46**
      b) Origine et importance de la communauté vietnamienne installée en Thaïlande **47**
      c) De la collaboration prudente…. **50**
      d) …à la neutralité mesurée **52**
   3) Les incursions du Viêt Minh au Laos **53**

D) Conséquence, le Mékong zone de non-droit et d'insécurité **55**
   1) Un angle mort aux confins du Laos et de la Thaïlande **55**
   2) Une situation exploitée par les trafiquants : embellie du commerce des armes en lien avec la guerre d'Indochine **56**
   3) Banditisme et violences aux populations dans un contexte d'impunité entretenu **58**

III) *1953-1965 : stabilité du tracé frontalier, instabilité des zones frontalières* **63**

A) La mise en sommeil des contentieux territoriaux par le Laos **63**

1) Une normalisation prudente **63**

2) La position du Laos sur les provinces du Nord-est de la Thaïlande **64**

B) L'attitude contrainte de la Thaïlande : abandon des contestations, maintien de la pression **66**

1) Une militarisation de la frontière à contextualiser **66**

2) Les régions du Nord-est : une préoccupation majeure pour Bangkok **69**

3) Une coopération lao-thaï dans le cadre de la guerre froide : la question du rapatriement des réfugiés vietnamiens, en vue de sécuriser les régions frontalières **74**

C) La bataille pour le contrôle des flux frontaliers et leur rôle dans la déstabilisation du Laos **76**

1) Fermetures périodiques de la frontière et pression politique **76**
2) Une frontière lao-thaï dont l'importance est renforcée par le transit de l'aide américaine **80**
3) La frontière génère des trafics qui accentue les inégalités sociales au Laos et contribuent à renforcer le Pathet Lao **83**

Conclusion **86**

Bibliographie **88**

Sources **93**

Annexes **102**

Introduction

« Dans bien des domaines, ce sont les incidents de frontière qui seuls précisent les frontières »

Gilbert Cesbron, *Journal sans date,* 1963

Cette citation de Gilbert Cesbron fait écho aux nombreuses situations de tensions autour des frontières à la surface de notre planète. C'est une vision à la fois réaliste et raisonnablement optimiste, qui rend hommage au travail des diplomates, mais qui surtout inclut les incidents de frontière dans un processus de normalisation des limites territoriales.

C'est précisément dans le cadre de ce processus que le présent mémoire veut s'inscrire, à travers l'étude de la longue frontière commune entre le Laos et la Thaïlande, aux caractéristiques originales et au cœur de la vie politique des deux pays.

L'histoire du Laos, depuis la fin du XIXème jusqu'à la seconde moitié du XXème siècle, est intimement liée à celle de l'entreprise coloniale française dans la Péninsule Indochinoise.
Le présent travail n'entend pas s'interroger sur tous les aspects de l'héritage d'une colonisation qui aura au total duré le temps des cinquante années d'un protectorat à cheval sur deux siècles, entre le 3 octobre 1893 et le 27 août 1946.
D'autant que, contrairement aux autres territoires de l'Indochine, l'empreinte coloniale pourrait y être qualifiée de discrète, par comparaison, dans la mesure où il n'y a en effet jamais eu de réelle volonté de mise en valeur du pays, et la faible industrialisation du Laos développée durant cette période ne vise qu'à lui accorder une relative autarcie au sein de la Fédération Indochinoise, la majeure partie de l'effort français portant sur les « pays annamites ».
Pourtant, malgré ce relatif désintérêt des colons et des investisseurs, le Laos a littéralement été transformé par l'action de la puissance coloniale. Et si l'on veut se faire une idée de l'apport français au Laos, il faut chercher ailleurs, et se pencher sur les cartes patiemment, obstinément

dressées par les agents français. De ces multiples missions, de ces innombrables relevés topographiques va naître une œuvre cartographique intéressante à plusieurs titres.

D'abord parce qu'elle acclimate un concept européen, celui de frontière linéaire, ou encore de frontière moderne, en l'intégrant dans un projet de découpage territorial de la Péninsule Indochinoise où il n'était pas d'un usage courant. Ensuite parce que, si l'impérialisme français voit dans ce processus un moyen de consolider ses possessions en Indochine, en les délimitant par un objet de droit international qui ne puisse souffrir d'aucune contestation, pour le Laos, ce redécoupage importé est une renaissance politique. Des provinces, jusqu'ici éclatées et sans aucune cohésion nationale depuis la dislocation du Royaume de Lan Xang (1353-1707), retrouvent une cohérence. On pourrait parler d'une « réinvention » du Laos par l'effet de la colonisation. Et, si l'on considère la frontière moderne, selon la définition du géographe Jacques Levy *« d'abord comme une convention mobilisée pour soutenir une construction politique »*[1], on pourra constater que la frontière tracée par le colonisateur va, dans le cas du Laos, être mobilisée pour soutenir successivement plusieurs constructions politiques dont sortiront au final le Laos contemporain.

Pour le Laos, pays enclavé, situé au cœur de la Péninsule Indochinoise, et limitrophe avec cinq pays, cette délimitation se fait tous azimuts mais dans des conditions différentes toutefois. La délimitation de ses frontières avec le Cambodge et le Viêt Nam, alors sous contrôle français, ne pose pas vraiment problème, d'autant plus qu'elles sont perçues comme relevant plus d'un découpage administratif interne de la Fédération Indochinoise que de la construction de frontières internationales.

Mais il faut ailleurs compter avec d'autres puissances. Du côté de la Chine, la frontière se trouve fixée sans véritables difficultés par la convention franco-chinoise signée à Pékin le 20 juin 1895, qui répond de manière générale aux principales attentes des deux parties, et le traité reconnaît à la France la possession de Muang Sing ainsi que de tout le territoire de Lai Chau[2]. Il en est de même avec la Birmanie, à laquelle se substitue la puissance coloniale britannique, et le thalweg du Mékong devient la nouvelle séparation entre les deux pays, en vertu de l'accord franco-britannique du 15 janvier 1896.

La situation est en revanche beaucoup plus délicate et conflictuelle avec le Royaume du Siam, et c'est précisément cette frontière qui est l'objet de ce travail, une frontière longue de près de 1800 kilomètres, dont le Mékong forme la plus grande partie, et qui n'accepte pas les

[1] Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Paris, Belin Directeur de collection : Michel Lussault Directeur d'ouvrage : Jacques Levy

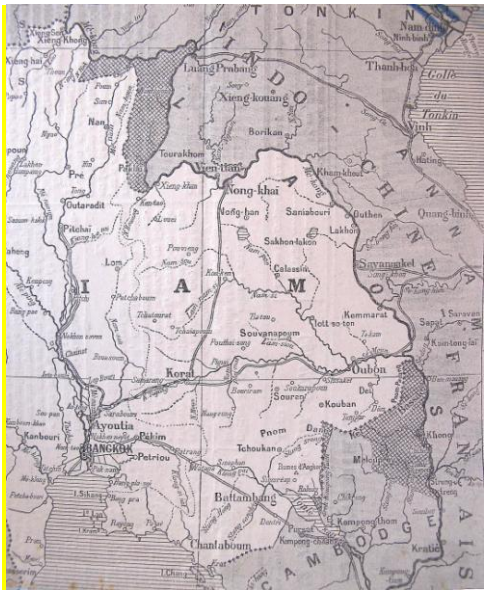
[2] Pierre Fistié, « Chapitre 1, La perspective historique, page 658 », dans DEVILERS Philippe, FISTIÉ Pierre, LE THANH KHOI, *L'histoire du XXe siècle, l'Asie du Sud-Est, Tome II*, Paris, 1971, Éditions Sirey, 954 p.

revendications françaises sur des régions qu'elle considère comme relevant de sa sphère d'influence.

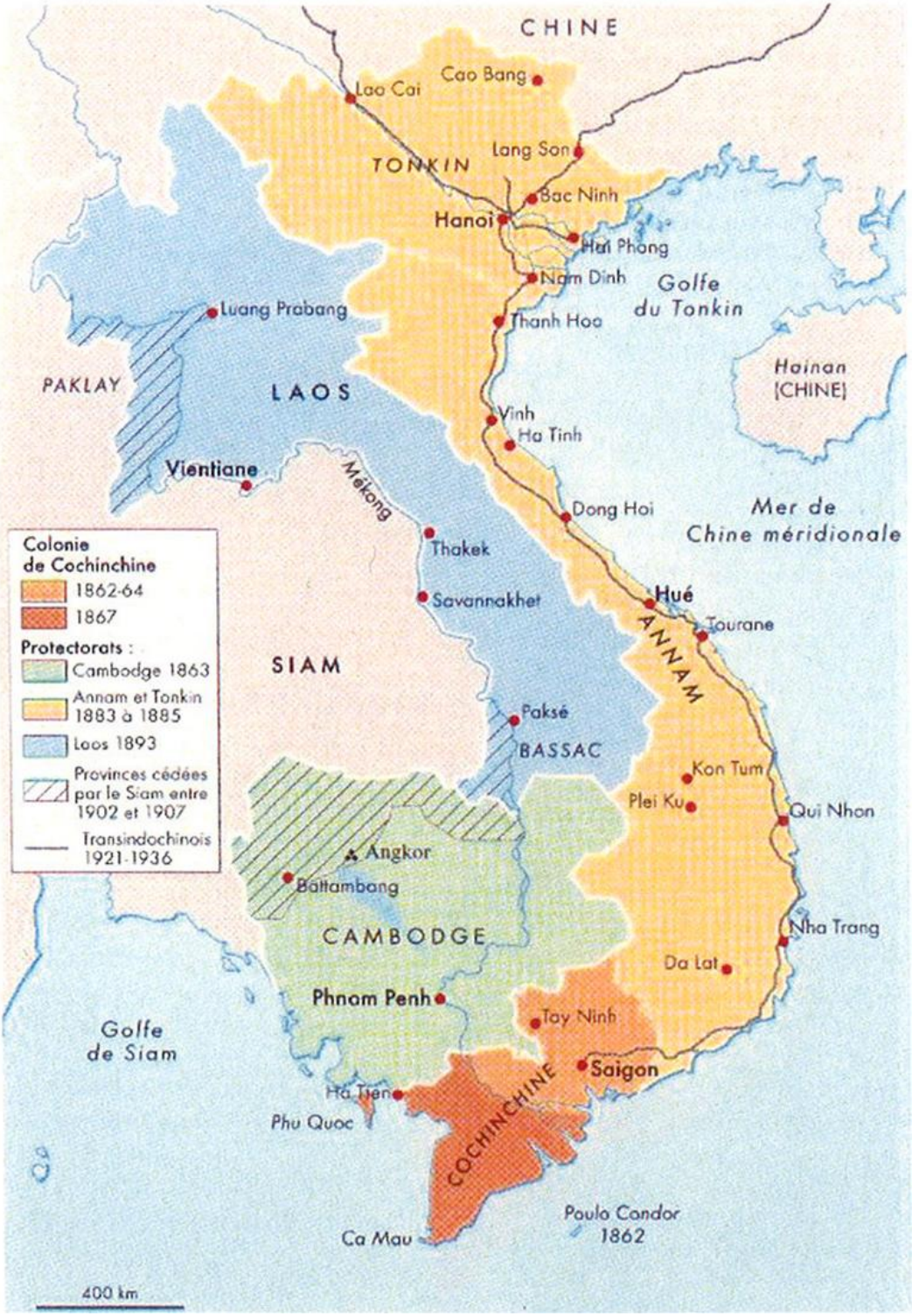
En effet, historiquement, une grande partie du pays Lao est sous domination siamoise depuis 1828, même si cette annexion était plus nominale qu'effective. Il y avait certes des commissaires siamois à résidence dans les principaux centres lao et une levée de tributs, mais de manière générale, l'ancien royaume lao de Lan Xang était considéré comme une valeur négligeable et éloignée de la région du pouvoir central de la cour de Bangkok. Ce n'est qu'avec la menace française que les dirigeants siamois ont ressenti le besoin d'occuper physiquement et de revendiquer matériellement ces territoires.

Certes, le traité du 3 octobre 1893 entre la France et le Siam incluait une renonciation de ce dernier à tout droit sur la rive gauche du Mékong, et l'acceptation de démilitariser la rive droite du fleuve. Toutefois, dans ces territoires où les souverainetés sont encore flottantes, les relations restent tendues, et ce traité ne change en rien la situation effective : les deux nations se livrent alors à une lutte d'influence pour le contrôle de la région. Les enjeux se cristallisent autour de deux zones géographiques : les territoires du Sud d'abord, avec les provinces de Chantaboum, Battambang et Bassac – qui sont aujourd'hui intégrées dans les États du Cambodge et du Laos -, et ceux du nord, dans la province de Xaignabouli (ou Sayaboury), de Bokéo et de Luang Prabang. Les tensions autour de ces territoires qui sont engendrées par le traité de 1893 vont s'inscrire dans un temps long, et devenir un thème récurrent et omniprésent dans les relations bilatérales entre les deux pays.

Dans un souci de clarté, les deux cartes ci-dessous permettent une visualisation des territoires contestés, à une échelle locale et régionale :



En hachuré, les provinces de Sayaboury et de Bassac. Source : La Dépêche Coloniale, Paris, 1902



Source : Hugues Tertrais, Atlas des guerres d'Indochine 1940-1990, Paris, Autrement, 2004

Il ne s'agit pas cependant dans le cadre de ce travail d'éclairer les contentieux frontaliers de la fin du XXème siècle entre le Laos et la Thaïlande en en cherchant les racines dans le processus de délimitation territoriale importé par la puissance coloniale française comme à l'occasion d'un précédent mémoire[3].

Il s'agit de tenter de préciser dans quelle mesure la construction de cette frontière et les événements qui agitent les zones frontalières entre le Laos et la Thaïlande sont bien souvent intrinsèquement liés à la construction de l'État de la société Lao. En quelque sorte, en retournant le raisonnement commun, comment d'une périphérie, les confins lao-thaï en l'occurrence, peuvent provenir des impulsions qui modèlent et orientent la construction d'un État.

C'est cette perspective qui guide le choix des bornes chronologiques de l'étude qui est centrée sur les quelques 70 ans qui courent de 1893 à 1965.

Bornes chronologiques

Il semblait naturel de faire commencer cette étude à la date de rattachement du Laos au sein de l'Indochine Française, l'établissement du protectorat ayant initié le processus de formation des frontières modernes du pays. C'est donc le 3 octobre 1893 que le Siam, sous la pression de la puissance coloniale, doit renoncer à tout droit sur la rive gauche du Mékong et reconnaître de ce fait l'établissement de l'autorité Française sur le Laos.

Il a été moins évident en revanche de déterminer quand s'arrêter dans nos recherches. Janvier 1965 semblait un bon compromis. Symboliquement, l'année marque le début de la grande guerre civile au Laos, qui se retrouve entraîné dans le conflit vietnamien[4]. Mais surtout, à partir de cette période, la frontière ne joue plus un rôle déterminant dans les relations bilatérales entre le Laos et la Thaïlande, et retombe dans un certain immobilisme qui contraste avec l'activité qu'elle a généré au cours des 70 années précédentes.

[3] Dans notre mémoire de première année de master intitulé : *La frontière Lao-Thaïe de 1893 à nos jours : naissance et instrumentalisation d'un conflit*, sous la direction de Hugues Tertrais (Université Paris-I Panthéon Sorbonne).

[4] La guerre aérienne secrète contre la piste Hô Chi-Minh et le Nord Laos s'étend exponentiellement, tandis que le programme de guérilla Hmong s'amplifie.

Un mémoire en trois pans pour approcher la question

Dans ce mémoire, afin de mieux comprendre les revendications territoriales des deux nations, ainsi que les répercussions que ces dernières ont entraînées sur leur politique nationale, nous avons adopté un découpage de cette période de 70 ans en trois périodes qui correspondent chacune à une évolution des thématiques.

La première période correspond au protectorat français sur le Laos, soit du 3 octobre 1893 au 27 août 1946. Cela implique de d'abord revenir à la genèse des différends territoriaux, à savoir l'arrivée de la puissance coloniale Française dans la Péninsule Indochinoise, et l'instauration par cette dernière de frontières modernes, un concept nouveau pour le Siam, alors forcé de réorganiser dans la précipitation ses frontières. Ce processus cartographique et juridique, par les tensions diplomatiques qu'il suscite et par sa longueur – les négociations s'étalent pratiquement sur un demi-siècle – influe grandement sur les relations entre les deux puissances régionales et achève de poser les germes d'un contentieux qui perdurera tout le long du XXème siècle.

Viennent ensuite sept années qui correspondent à une période où le Laos va progressivement recouvrir par étapes son indépendance. Cet « entre-deux » voit persister une politique de confrontation entre les deux puissances régionales dans une logique de décolonisation, mais aussi apparaître les premières tentatives de rapprochement dans le contexte naissant de la Guerre Froide. Le 15 novembre 1946, par le Traité de Washington, la France obtient la restitution au Laos des territoires annexés par la Thaïlande durant la seconde Guerre Mondiale. Néanmoins, le tracé frontalier entre les deux pays n'est toujours pas reconnu par Bangkok, et le jugement prononcé au détriment de la Thaïlande ne contribue pas à apaiser des relations déjà tendues avec Paris. Après avoir épuisé tous les recours juridiques pour tenter de modifier ces lignes internationales, la Thaïlande fait le pari d'une voie détournée, et mise sur un affaiblissement de la présence française en Indochine pour retrouver une aura régionale, notamment à travers un rapprochement culturel et économique. L'émergence dans les provinces thaïlandaises du Nord-Est d'un nouvel acteur régional, le Viêt Minh, bouleverse la géopolitique régionale, et va faire le jeu de la Thaïlande dans son affrontement indirect avec la France. Les rives du Mékong deviennent alors une zone de non droit et d'insécurité, ou chaque parti considère l'autre avec animosité et suspicion, rendant la coopération frontalière délicate, voir impossible. Si jusqu'ici la France se substituait au Laos dans les négociations

territoriales avec la Thaïlande, la situation évolue en même temps que l'indépendance progressive du Laos. Ainsi, le 10 septembre 1953, l'ensemble des compétences en matière de relations frontalières avec les autorités des pays limitrophes est transféré aux autorités laotiennes.

Pour finir par examiner le nouveau rôle de cette région frontalière. En effet, les années 1950 bouleversent brutalement la géopolitique régionale, et la remise en cause de la frontière n'est plus d'actualité. Le Laos, désormais indépendant, n'a aucun intérêt à un redécoupage – les arbitrages frontaliers, chaperonnés par la puissance coloniale française, lui ayant toujours été favorable – et préfère se consacrer à la reconstruction de la jeune nation Lao. La Thaïlande, elle, est rentrée de plein pied dans une logique de Guerre Froide en rejoignant le bloc occidental, et ne veut pas perdre le soutien de ses alliés américains avec des revendications qui apparaissent illusoires face à l'essor d'une « menace rouge ». Mais les zones frontalières restent sous tension, non plus territoriales, mais bien idéologiques. La crainte thaïlandaise de voir la situation politique du Laos déborder sur ses régions du Nord-Est la pousse à exercer une pression militaire sur la frontière. Bangkok n'hésite pas non plus à se servir de l'arme de la fermeture de la frontière, par le contrôle des flux, pour tenter d'influer sur la politique nationale de son voisin. Il est aussi intéressant de constater que la frontière est génératrice d'inégalités sociales qui fragilisent le Laos. Tous ces éléments semblent indiquer que la Thaïlande n'abandonne pas ses velléités de contrôle des régions frontalières

Quelles sources bibliographiques ?

Contrairement à ses voisins régionaux, le Laos reste encore peu étudié, et demeure le parent pauvre de la recherche sur l'Asie du Sud-est. Il est même surprenant, alors que le pays est resté sous protectorat français pendant plus de soixante ans, de voir le peu d'intérêt que lui consacre l'historiographie française.

Dans le domaine de la recherche historique demeure encore une grande contradiction. La période coloniale (1893-1946) est en effet largement étudiée à travers des thématiques variées, tandis que les années qui suivent l'indépendance du pays ainsi que le processus de construction d'une nation Lao (1946-1975) restent encore relativement ignorées, et seuls quelques ouvrages de synthèse s'y consacrent quelque-peu. Certes, quelques thématiques de la deuxième moitié du XXème siècle font l'objet de nombreux travaux, comme la présence américaine au Laos dans un contexte de Guerre Froide - voir l'ouvrage de William J. Rust,

Before the quagmire, American Intervention in Laos (Kentucky, 2012), mais aussi l'arrivée au pouvoir du Pathet Lao. Mais c'est véritablement à partir des années 1990, avec le renouveau économique du pays sur la scène régionale, que l'on assiste à un regain d'intérêt académique.
Ainsi, l'historiographie du Laos est un petit univers ou l'on est amené à croiser fréquemment quelques grands spécialistes de la question. Parmi eux, l'Australien Martin Stuart-Fox est une référence incontournable, pour, entre autre, son ouvrage d'histoire générale du Laos d'abord, *A History of Laos* (Cambridge, 1997), ou encore *Buddhist Kingdom, Marxist State, The making of o modern state* (Bangkok, 2002), chacun étant d'une grande aide pour saisir les logiques qui ont façonnées le Laos sur l'ensemble de la période moderne et contemporaine. La contribution de Grant Evans, bien qu'anthropologue, au champ d'étude historique est importante, et ne saurait être ignorée, d'autant plus dans le cadre de nos recherches, où la frontière apparaît comme intimement liée à la culture des populations. Enfin, le travail de Geoffrey Gunn - on citera ici *Political Struggle in Laos (1930-1954)*(Bangkok, 1988) - apporte une réflexion éclairante sur l'émergence d'un nationalisme Lao, et sur le parcours du Pathet Lao vers le pouvoir. Faisons remarquer au passage que les trois chercheurs évoqués ici sont de la même nationalité, et que leurs travaux témoignent de l'avancée australienne dans la recherche dans le domaine historique sur l'Asie du Sud-Est.
En ce qui concerne les travaux consacrés aux frontières, il convient d'abord de rappeler que la thématique des frontières en Asie du Sud-est dans la recherche scientifique est encore récente. Cet intérêt tardif pour la question pourrait être à la fois dû au fait que les études frontalières africaines ont longtemps éclipsé les autres régions des anciens empires coloniaux, mais également au fait que le mouvement de régularisation des frontières dans cette partie du globe, lancé plus tardivement, est loin d'être achevé, et qu'il est donc difficile d'établir des bilans. L'actualité géopolitique - on pense ici aux tensions frontalières en Mer de Chine – met en avant les différences d'interprétation entre les États asiatiques quant à la manière de résoudre leurs conflits frontaliers et la façon dont ils se réfèrent à l'histoire pour tenter de fixer définitivement leurs limites territoriales. On peut, parmi d'autres, citer l'ouvrage récent d'Hugues Tertrais (dir.), *La Chine et la mer. Sécurité et coopération régionale en Asie Orientale et du Sud-Est,* (Paris, 2012). Ces dernières années ont vu la multiplication des recherches dans ce domaine, preuves de l'intérêt grandissant de la communauté scientifique sur les logiques et les enjeux du concept de frontière, désormais au cœur des politiques nationales de la région sud-asiatique. La frontière entre le Laos et la Thaïlande est à ce titre un cas tout à fait original, tant par son histoire, les passions qu'elle suscite mais aussi pour son rôle déterminant dans les relations bilatérales des deux pays. Néanmoins, cette dernière n'est

que très peu évoquée, et encore moins étudiée. Cela est d'autant plus étonnant que l'on ne manque pas d'analyses sur les relations frontalières du Laos avec ses autres voisins, qui il est vrai ont étés résolues de manière rapide et relativement amicale. Citons les travaux sur les frontières du Laos avec le Viêt Nam (P-B. Lafont 1989) ; sur la frontière du Laos et du Myanmar (B.Gay 1999) ; Et sur la frontière du Laos avec le Cambodge, (S.Chhak 1966, et S. Phinit 1991). A notre connaissance, peu d'ouvrages traitent directement de la frontière Lao-Thaï. On peut citer l'ouvrage de Patrick Tuck, *The French Wolf and the Siamese Lamb* (Bangkok, 1995), qui s'intéresse à la création de la frontière franco-siamoise, et montre bien l'incroyable combat juridique, lutte d'influence voir lutte tout court que se sont livré les deux puissances régionales le long du Mékong durant près d'un demi siècle. Dans le même registre, quelques thèses – qui n'émanent pas d'ailleurs tant des historiens que des juristes - examinent les traités passés entre le Siam et la France et leurs répercussions territoriales. Mais ces travaux sont relativement anciens - rédigés pour la plupart dans la première moitié du XXème siècle - et prennent parti dans le débat, soutenant le point de vue thaï avec les travaux de K. Subamonkala (1940), où le point de vue français avec la thèse de G. Clech (1947). Ainsi, si l'origine de la frontière entre les deux pays est tout de même étudiée, aucun de ces travaux ne pousse ses recherches au delà de 1946, comme si le contentieux frontalier perdait en importance une fois que la puissance coloniale française n'était plus impliquée dans les négociations. De plus, la frontière n'est pensée ici que comme un processus administratif. L'ouvrage de Soren Ivarsson, *Creating Laos* (Copenhague 2008), ouvre de nouvelles perspectives de recherche. Il est en effet l'un des premiers à avoir réfléchi sur le rôle de la France dans le processus de construction d'un État et d'une identité nationale Lao. Néanmoins, si le rôle de la frontière est mis en évidence, cette dernière est plus réfléchie à travers un prisme culturel que politique. Si ses recherches ne touchent pas directement à notre champ d'étude, elles mettent pourtant en avant une nouvelle manière de percevoir cette zone frontalière, objectif avoué de cette étude. On peut aussi - et on doit - trouver matière à étayer et enrichir une réflexion sur la frontière lao-thaï en utilisant des ouvrages de synthèse sur la notion de frontière telle qu'elle est développée dans la thèse incontournable de M. Foucher (1991), ainsi que dans les nombreuses thèses inscrites dans cette lignée. A noter également qu'à défaut d'ouvrages, de nombreux articles s'intéressent à la question. Citons juste, à titre d'exemple, le travail de Karoline Postel-Vinay, "La frontière ou l'invention des relations internationales", (*CERISCOPE Frontières*, 2011).

Enfin, dans le cadre du présent mémoire, la réflexion s'est appuyée également sur la richesse des documents d'archives français qui en ont été le principal pourvoyeur. Du fait de la

situation du Laos, d'abord protectorat de l'Empire colonial français avant de devenir un État Associé au sein de l'Union Française, les archives diplomatiques ne se contentent pas d'être de simples observations neutres de la situation du pays, elles sont véritablement le récit de la gouvernance du Laos pendant près de soixante ans. De fait, il s'agit de témoignages de première main qui permettent d'éclairer un peu mieux l'histoire de la frontière Lao-Thaï. Les sources primaires sollicitées sont principalement entreposées en deux endroits.

Aux ANOM d'abord (Archives Nationales d'Outre-mer), situées à Aix en Provence, et majoritairement composées des échanges administratifs et diplomatiques entre le gouvernement d'Indochine et le Ministère des Affaires Étrangères français. Les séries du « Siam » et du « GGI », entre autres, présentent un fond riche et détaillé qui couvre l'ensemble des affaires du Laos de la période coloniale, de 1883 à 1946.

Mais aussi aux Archives Diplomatiques de la Courneuve à Paris, où sont entreposées les archives du Quai d'Orsay. Le fonds CLV (Cambodge – Laos – Viêt Nam), et en particulier les cartons 50 jusqu'à 62, puis le carton 130, permettent d'avoir une vision d'ensemble de Mars 1946 à Décembre 1964.

I. 1893-1946 : l'acclimatation du concept de frontière westphalienne et ses conséquences sur la structuration des deux États.

Le passage de « frontière en profondeur » à la frontière linéaire constitue un changement de paradigme que d'aucuns considèrent comme la première étape d'un processus dont l'aboutissement serait l'émergence de l'État-nation.

En ce qui concerne le Laos, cette évolution de la perception du statut des territoires des confins lao-thaï fut le résultat de la pression d'une puissance coloniale, lorsque la France s'invita dans le jeu des puissances régionales, reprenant à son compte des affrontements vieux de plusieurs siècles dans lesquels elle s'immisça pour défendre ses intérêts du moment. Afin de légitimer son processus d'expansion territoriale, Paris s'approprie les revendications territoriales de la cour de Hué sur les territoires lao. L'objectif des administrateurs coloniaux, en faisant flotter le drapeau français jusque sur les rives du Mékong est double : sécuriser les possessions déjà existante en Indochine, mais aussi s'approprier un territoire encore largement inconnu, qu'on pense alors être une voie d'accès privilégiée vers le marché chinois.

Le passage de la notion de marche à celle de frontière linéaire sous l'influence d'une puissance coloniale n'est nullement une originalité à l'échelle mondiale, ni même à celle de l'Asie. On la trouve par exemple objet d'études dans cette même aire régionale sous la plume d'Emmanuel Gonon à propos de l'Himalaya[5]

De fait, jusqu'à l'arrivée de la puissance coloniale française dans le bassin du Mékong, à partir de 1862, les frontières entre les différentes entités qui le composent apparaissaient plus comme des zones tampon, des « frontières en épaisseur », des zones de contact, aux limites fluctuantes entre les royaumes, suivant leurs velléités d'expansions, plutôt que comme des tracés linéaires. Si la notion de ligne frontalière est aujourd'hui communément acceptée, elle cédait le pas dans la péninsule indochinoise pré-coloniale à la notion de zone frontalière tampon.

L'arrivée des Européens au dix-neuvième siècle va imposer une définition de la frontière jusque là inconnue dans la région, et en tout cas étrangère aux conceptions en vigueur à

[5] *Marches et frontières dans les Himalayas*, Presses de l'Université du Québec 2011

l'époque. En effet, la zone frontière n'avait jusque ici jamais été conçue ni comme définitive, puisque fluctuante au gré des conquêtes, ni comme constitutive d'une identité nationale. Tout au plus était-elle une de «*ces marges de la zone d'influence du pouvoir central* », comme le constate Michel Bruneau[6], poursuivant que le pouvoir central ne les percevaient pas « *comme vitales, tant qu'il n'y avait pas menace ou empiétement, et [qu'elles] pouvaient aisément faire l'objet de concessions territoriales*».

L'objet de la présente partie est donc de préciser les caractéristiques de ce basculement conceptuel qui s'effectue sous l'influence de l'entreprise de colonisation par la France, telle qu'elle s'est exercée des débuts du protectorat à la Deuxième Guerre Mondiale. Nous ferons donc commencer notre analyse à partir du 3 octobre 1893, date du premier Traité frontalier majeur entre les deux pays qui va avoir une grande influence sur la suite des négociations territoriales, pour nous arrêter à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale et au rétablissement de l'autorité française au sein de la Péninsule Indochinoise.

Le passage du concept de marche frontière à celui de frontière linéaire s'inscrit en effet dans un véritable choc des cultures, source de nombreuses incompréhensions, et donc de tensions démultipliées, entre le Siam et la République coloniale.

Elles semblent se résoudre dans un premier temps par un affrontement dissymétrique qui relève de la « politique de la canonnière » mais qui, nous le verrons ne solutionne pas le problème, au grand dépit du parti colonial français d'ailleurs.

C'est que se produit dans un second temps un phénomène peut-être intrinsèquement lié à ces territoires de marche-frontière et qu'un détour par l'étude des légendes arthuriennes permettra peut-être d'expliciter plus aisément. F. Plet[7], étudiant les marches dans la littérature médiévale, constate : « *La marche, au cœur du monde arthurien, est une zone d'intersection, où l'autorité indéterminée se dilue pour permettre le surgissement de l'aventure et de la merveille* ».

Si à titre personnel bon nombre des explorateurs-administrateurs de ces territoires des confins virent effectivement « le surgissement de l'aventure et de la merveille », on constatera que de ce choc des cultures de la frontière ont surgi, par un processus d'acculturation, des États au sens moderne du terme.

Pour tenter de saisir les modalités du basculement, sa genèse et son élaboration, il peut être

[6] Michel Bruneau, «La notion de frontière et sa signification dans la Péninsule indochinoise», article paru dans *Moussons*, Page 33-55, 2001.

[7] Actes du colloque *Frontières et Seuil*, mars 2003, Bordeaux http://www.jrrvf.com/essais/marches/marches.html

utile de reprendre étape par étape la définition de la frontière suivante :

"On peut définir la frontière moderne d'abord comme une convention mobilisée pour soutenir une construction politique. Il s'agit d'un objet de droit international dont la nature linéaire date du moment où les États européens consolidèrent leur puissance sur la base d'une souveraineté nationale fixée en regard de celle des voisins.
Fondations de l'ordre international les frontières se sont exportées dans le sillage de la colonisation et de son dénouement, fondant les principes de délimitation du périmètre des indépendances. La frontière est aussi fille de la science. Elle coïncide avec la cartographie moderne."[8]

A) Quelles sont les « constructions politiques » qui justifient la création d'une frontière au sens moderne du terme sur les confins lao-thaï ?

C'est du point de vue de la France coloniale que le dépouillement des archives entreposées aux ANOM (Archives nationales d'Outre-mer) nous permet d'aborder la question, et c'est pour commencer un fleuve qu'il convient de replacer au cœur de l'intérêt de la France pour ces territoires des confins, le Mékong, le plus long fleuve du Sud-Est asiatique, et ce par le témoignage du commandant Bernard[9], lors d'une conférence en 1932 :

«Dès notre arrivée en Cochinchine, la question du Mékong s'était posée. Nous étions alors des coloniaux novices et nous ne savions pas nous borner à l'organisation des territoires que nous venions de conquérir. A vrai dire, nous ne savions qu'en faire et, maintenant encore, ceux-là sont rares qui conçoivent avec quelque clarté le but véritable de la colonisation. On sentait obscurément que notre pays pouvait un jour tirer de grands avantages, économiques ou politiques, de son installation en Indochine et l'on se hâtait de mettre la main sur des régions encore inconnues. C'est la vallée du Mékong qui, tout d'abord, sollicita l'ardente curiosité des voyageurs»[10]

Ce témoignage montre que le projet politique en question n'est nullement fixé en 1893 et est encore à définir. Toutefois ce même témoignage souligne que le Mékong est dès l'origine au

[8] Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Paris, Belin Directeur de collection : Michel Lussault Directeur d'ouvrage : Jacques Levy

[9] Né à Paris le 24 juillet 1866, Bernard est un mélange détonant d'intellectuel (sorti avec les honneurs de Polytechnique) et d'homme d'action. Faisant ses premiers pas dans l'artillerie en Afrique, il est affecté au Tonkin en 1898. Il apparaît très vite comme l'un des personnages phares de la confrontation française avec le Siam. Son engagement dans sa résolution est considérable, et lui vaut quelques inimitiés au sein du Quai d'Orsay dont il n'hésite pas à critiquer les ordres irréfléchis et décalés par rapport à la réalité du terrain.

[10] ANOM/Siam/Carton 11 «Les origines et le règlement de la question siamoise, étude du commandant Bernard»

cœur de la volonté politique d'agglomérer et de défendre des territoires d'Indochine autour d'une artère de communication jugée essentielle à leur exploitation.

C'est en fait la géographie même qui fait du Mékong aux yeux des officiers français un élément essentiel et stratégique de la sécurité du développement de leur politique coloniale dans la péninsule indochinoise. En effet, les territoires de la partie centrale de l'Annam, rattachés quelques années plus tôt au gouvernement d'Indochine et charnière vitale de communication entre les deux grandes régions administratives du Tonkin et de la Cochinchine, se réduisent parfois en une large bande verticale de terrain dont la largeur depuis la mer jusqu'aux montagnes ne dépasse pas trente kilomètres.

1) Deux options guident les colonisateurs qui ne débouchent pas sur le même tracé de la frontière.

Il y a donc unanimité dès les premières années de la «grande Indochine» - qui en plus du Laos comprenait donc en 1893 le Cambodge, la Cochinchine, l'Annam et le Tonkin - à considérer le Mékong comme frontière à l'ouest. Par contre l'unanimité n'est plus lorsqu' il s'agit du tracé de la frontière puisque deux préoccupations semblent coexister pour ces territoires des confins. Dans un premier projet le fleuve est érigé en frontière naturelle, en limite. Dans une seconde vision le fleuve n'est plus limite mais axe de communication puisque le fleuve traverse le Laos sur 1730 kilomètres, mais en partage près de 920 kilomètres avec le Siam. Dans les premières années du rattachement du pays à l'Indochine, le Mékong était toujours perçu comme vital pour la future exploitation économique d'Indochine, et le lobby colonial le désignait déjà comme « notre rivière »[11]. Paris croyait toujours, malgré les nombreux rapides, qu'il pourrait se révéler comme un accès commercial vers le Sud de la Chine[12]. Il s'agissait alors de sécuriser au plus vite cette voie fluviale primordiale, en évitant une ligne de démarcation fixée par le thalweg, comme ce fût le cas pour la portion commune avec la Birmanie britannique dans les provinces actuelles de Bokéo et de Louang Nam Tha. La France refusa alors de manière catégorique de reconnaître la souveraineté siamoise sur cette partie de la rive et ses « meuang » lao.

Le fleuve comme frontière naturelle passant par l'axe du thalweg répond quant à lui à la nécessité de sécuriser la vallée moyenne du Mékong pour ne pas laisser une autre puissance

[11] *L'Autorité, 21 novembre 1902, Paul de Cassagnac*

[12] Martin Stuart Fox, *A History of Laos,* p.23

coloniale y étendre son influence – le gouvernement français est en premier lieu préoccupé par la menace britannique alors très active en Birmanie, le Siam, tout en étant le dernier État indépendant de la région, n'est pas encore considéré comme un adversaire dangereux -, c'est prendre le risque dans le cas d'une guerre de laisser à l'ennemi la facilité de s'accaparer l'Annam, et de couper en deux la plus importante colonie français en Asie. Sur ce point, l'administration française est catégorique, et, de manière unanime, il est convenu que du côté du Siam, le gouvernement d'Indochine ne peut accepter d'autres frontières que le Mékong :

«Alors même que les Siamois auraient eu sur la rive gauche du Mékong des droits incontestés, nous aurions été contraints de leur en demander l'abandon»[13].

Au Nord et à l'ouest, le Mékong doit donc être établi comme la limite des nouvelles possessions françaises. Mais dans ces négociations, il arrive souvent que les Britanniques pèsent indirectement. Ainsi en 1893, il peut être utile de rappeler que l'envoyé extraordinaire de la France, Monsieur Le Myre de Vilers, avait reçu pendant les négociations des instructions très pressantes d'aboutir à un accord, même imparfait, tant la menace d'une intervention britannique pesait. Curieusement, cette menace n'est évoquée clairement que dans un procès-verbal de 1925 émanant de la Chambre des Députés. Peut être que le gouvernement français, même si cela a effectivement été le cas, ne voulait pas donner à l'opinion publique l'impression d'agir sous la crainte de la Grande-Bretagne. Pourtant, à ce moment précis, le contexte politique était lourd entre le Royaume-Uni et la France. Quelques jours plus tôt, en effet,

«Une canonnière française, le «Lion», qui croisait dans le Golfe de Siam pour maintenir effectif le blocus de côtes, avait tiré un coup de canon à blanc sur le croiseur anglais «Palas», le prenant pour un navire de commerce. Cet incident, amplifié par les journaux d'Outre-manche, avait surexcité l'opinion publique et menaçait de brouiller les relations des deux pays»[14].

Il y avait une urgence de clore les négociations avec le Siam, et les stipulations du traité se sont ressenties de cette situation.

Par contre dans l'optique du fleuve axe de communication la France cherche à obtenir, et obtint en 1893, la possession intégrale du fleuve et l'article deux complète cette cession absolue des eaux du Mékong, qui devient un fleuve français où ne peuvent circuler que des navires français. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer ici comment les revendications

[13] ANOM/Siam/Carton 11 «Les origines et le règlement de la question siamoise, étude du commandant Bernard»

[14] N°1890, Chambre des députés, Annexe au procès-verbal de la 1ére séance du 9 juillet 1925

françaises sont complètement à contre-courant des idéologies locales. Pour les pays riverains du Mékong, penser le fleuve comme une partie intégrante du territoire ou comme une possession nationale est absurde : Les nombreux flux humains qui traversent quotidiennement le fleuve, motivés par des intérêts économique ou simplement familiaux – que les Français s'emploieront à endiguer comme nous le verrons plus tard, sans grand succès d'ailleurs– et l'absence totale de nationalisme sur sa revendication montrent bien que le Mékong fait partie d'un mode de vie et qu'il n'a jamais été identifié comme lié à la souveraineté nationale d'un royaume.

Le fleuve est au contraire pour les ethnies riveraines un lieu de rapprochement culturel par les échanges qu'il génère lorsque la France veut l'établir comme une rupture entre les possessions de l'Indochine et ses voisins.

2) Un choix tranché au début du XXe siècle ?

Le choix entre ces deux visions politiques ne fut accompli qu'avec le temps lorsque les espoirs d'optimisation du fleuve comme instrument de commerce et de transport furent pourtant très vite déçus. Les conclusions des premières explorations systématiques de l'Expédition française du Mékong, menée par Ernest Doudart de Lagrée et Francis Garnier - qui remontèrent le fleuve depuis son embouchure jusqu'au Yunnan entre 1866 et 1868 -, rejoignent celles des expéditions plus modernes effectuées au début du XXème siècle.

Le Mékong avait trop de rapides et de sauts pour être navigable. Le 28 septembre 1907, le Gouverneur Général de l'Indochine Paul Beau écrivait à Paris pour rendre compte du défaut de navigabilité du Mékong :

> *« Ce fleuve est en effet une voie déplorable pour desservir le Laos, il n'est navigable que dans les biefs par de touts petits vapeurs…les communications existantes suffisent à peine à assurer lentement le service de la poste et des voyageurs européens. A la saison sèche, il faut environ 45 jours pour aller de Saigon à Luang-Prabang par le service fluvial, il n'y a pas moins de dix transbordements, on utilise la pirogue pendant la plus grande partie du temps ; les colis pesant plus de 60 kilos ne sont pas acceptés »*[15].

C'en est donc fini du rêve d'une «autoroute fluviale» pour le gouvernement français, qui admet désormais qu'une exploitation réfléchie et optimisée du pays ne peut passer que par les terres.

[15] Archives nationales de France, *Correspondance politique et commerciale*, 38CPCOM, NS33, Microfilm 1298

« On se fait difficilement une idée de tout ce que nous donnerait le Laos si ce grand bief était desservi pas un chemin de fer, nous en serions étonnés nous-mêmes, car le Laos est un pays qui contient à l'état latent des richesses infinies agricoles et minières...Cette voie prendrait contact avec la partie aval du bief supérieur du Mékong, elle supprime donc les trop fameux rapides de Kemmarat et amène vers nous tous les produits du bief supérieur du Mékong (Tecks, étain, fers, houille, bois divers, innombrables sous-produits des forets, peaux, cornes et dépouilles d'animaux de toutes sorte ». [16]

Cependant, si le Mékong ne s'avérait pas être l'axe tant espéré qui ferait le lien entre les différents territoires de l'Indochine, son contrôle n'en était pas pour autant devenu superflu, bien au contraire. Il permettait, en étant établi comme une frontière naturelle, de faciliter le contrôle de l'intégrité des possessions françaises. On vit même très tôt se mettre en place une police fluviale, composée de quelques canonnières comme le navire « Lagrandiére » ou encore celui de « Massié » dont les noms reviennent assez fréquemment dans les rapports de l'époque. Le rôle de ces bâtiments est double. Ils ont d'abord, par leur simple présence, un effet dissuasif et témoignent de la volonté de la France de s'implanter dans ces régions encore très isolées.

« Les habitants », écrit dans son rapport d'aout 1896 le commandant du Lagrandiére, *« voient notre ferme intention de ne pas faire abandon de nos droits, contrairement à ce que leurs dirigeants ne cessent de leur répéter depuis la venue de la fameuse missive royale de Bangkok...chose très appréciable, les petites bandes de pillards qui désolaient ces derniers temps les environs ont cessé de faire parler d'elles depuis la venue du Lagrandiére dans ces parages »*[17].

Mais une mission tout aussi essentielle est la protection du fleuve comme frontière étatique, en veillant à ce que les ressortissants siamois ne la transgressent pas de manière illégale et la prévention contre les petits trafics en tout genre entre les deux rives.

Par contre ce temps d'hésitation entre les deux options a introduit un certain flou dans la politique frontalière menée par la France vis-à-vis du Siam.

Flou qui a eu pour conséquence d'exaspérer au plus haut point les administrateurs locaux, dont fait partie le Commandant Bernard, qui dénonce avec un peu de recul dans ses mémoires

[16] Archives nationales de France*, Correspondance politique et commerciale,* 38CPCOM, NS33, Microfilm 12984

[17] «La Police du Mékong (1896-1897)», Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM), Aix-en-Provence, Fond du Siam, Dossier 79

en 1908 l'absence complète de concertation des dirigeants français avec leurs hommes de terrain :

«M. Pavie était à Bangkok. Il y représentait notre gouvernement, il connaissait mieux que personne les origines du conflit, la situation matérielle du Siam, l'importance pour notre colonie d'Indochine des territoires que nous revendiquions...on ne songea même pas à utiliser ses expériences et à réclamer ses conseils»[18].

Mais qui est également à l'origine de tensions avec Bangkok et de nombreux problèmes litigieux laissés en héritage au Laos et à la Thaïlande.

3) La construction d'un projet politique du Siam en réponse.

Même si, nous l'avons évoqué, lorsque la France se décide à prendre pied en Indochine, le Siam, tout en étant le dernier État indépendant de la région, n'est pas encore considéré comme un adversaire dangereux, la priorité étant la lutte de vitesse et d'influence avec la Grande Bretagne, les visées territoriales françaises se heurtent très tôt à l'entrée sur l'échiquier géopolitique de la région d'un acteur inattendu : le royaume du Siam, inquiet de l'avancée des Français dans le Tonkin, avait décidé à partir de 1865 de *«s'installer dans les territoires que [la Cour de Bangkok] affirmait lui appartenir sur la rive gauche du Mékong, afin de se trouver en position de force lorsqu'elle aurait à discuter de sa frontière orientale avec la France»*[19]. On remarque ici encore l'effet de la nouvelle contingence qu'introduit la France dans la région.

En effet, bien que depuis 1828 une grande partie du pays lao soit sous domination siamoise, cette annexion était plus nominale qu'effective. Il y avait certes des commissaires siamois à résidence dans les principaux centres lao et une levée de tributs, mais de manière générale, l'ancien royaume lao de Lan Xang était considéré comme une valeur négligeable et éloignée de la région du pouvoir central de la cour de Bangkok. Ce n'est qu'avec la menace française que les dirigeants siamois ont ressenti le besoin d'occuper physiquement et de revendiquer matériellement ces territoires.

L'universitaire Thongchai Winichakul remarque d'ailleurs justement que c'est à partir de ce moment que l'élite siamoise devint préoccupée par ces terres, *«ces mêmes terres dont leurs ancêtres ne s'étaient jamais souciés et qu'ils distribuaient comme cadeaux [...] Pour le Siam,*

[18] ANOM/Siam/Carton 11 «Les origines et le règlement de la question siamoise, étude du commandant Bernard»

[19] Savèng Phinith, «La frontière entre le Laos et le Viêtnam (des origines du protectorat français» vue à travers les manuscrits lao», Page 194-202, dans *Les Frontières du Vietnam: Histoire des frontières de la péninsule indochinoise*, sous la direction de P.B. Lafont.

désormais, chaque parcelle de terre était désirable, non pas tant pour sa valeur économique mais pour le sens qu'elle conférait à la dignité royale et à l'établissement de la nation siamoise moderne»[20].

Ainsi, les terres le long du Mékong devinrent rapidement l'axe central de la bataille juridique entre la France et le Siam, et le fleuve acquit alors le statut de frontière, ce qu'il n'avait jamais été. De charnière culturelle et économique, il devint coupure.

L'irruption de la France dans la géopolitique de la péninsule indochinoise a donc provoqué en retour un changement du regard du royaume du Siam sur le bassin du Mékong.

B) Une frontière qui se construit comme objet de droit international à travers les traités fondateurs de 1893, 1904 et 1907 entre le Siam et la France.

« Pacta sunt servanda » adage latin signifiant que les traités doivent être respectés c'est-à-dire appliqués, bien que non encore inscrit dans le marbre du droit international (comme c'est le cas actuellement par le biais de l'article 26 de la convention de Vienne sur les traités internationaux de 1969[21]), était cependant présent à l'esprit des administrateurs coloniaux. La répétition de ces traités à si peu d'années d'intervalle semble indiquer que le principe connut en l'occurrence quelques difficultés d'application qu'il nous faut nous attacher à éclaircir.

1) Le traité de 1893

Il s'agissait alors de sécuriser au plus vite le Mékong, cette voie fluviale primordiale. C'est bien en conséquence le premier enjeu du traité du 3 octobre 1893. Par l'article premier, le gouvernement Siamois renonçait à toute prétention sur l'ensemble des territoires de la rive gauche du Mékong et des îles, et la souveraineté du Siam sur la rive droite du fleuve se trouvait limitée dans un rayon de 25 kilomètres. La France obtint ainsi non le thalweg mais la possession intégrale du fleuve et l'article deux complète cette cession absolue des eaux du Mékong, qui devient un fleuve français où ne peuvent circuler que des navires français.

La question de la souveraineté sur des territoires de la rive gauche du Mékong - qu'ils soient cambodgiens, annamites ou lao - avait déjà été longuement débattue. Pendant huit ans, de 1885 à 1893, s'était tenu un procès kafkaïen, fait d'incompréhension culturelle, de mauvaise foi et d'obstination. Difficile d'établir un vainqueur dans les négociations de cette période, tant le statu quo demeure, et pour cause: la diplomatie française s'en tient à une ligne

[20] Thonchai Winichakul, *Siam mapped*, Silkworm Books,1994.

[21] *Article 26.* Pacta sunt servanda
Tout traité en vigueur lie les parties et doit être exécuté par elles de bonne foi.

de négociations dure dont elle ne dévie pas d'un iota, invoquant «les droits de l'Annam». En face, le Siam se dit prêt à reconnaître les droits de la France du moment qu'elle puisse prouver l'existence et la valeur de ces droits. Il faudra finalement la pression des canons pour sortir de cette impasse diplomatique. Néanmoins, les demandes du traité sont relativement modestes compte tenu de la position militaire française vis à vis du Siam, au grand désespoir de Pavie et des administrateurs coloniaux qui souhaitaient voir les territoires à l'ouest des rives du Mékong - des provinces de Battambang et de Siam Reap au Cambodge, et celles des provinces de Luang-Prabang, Vientiane et Champassak au Laos – intégrés aux possessions françaises.

Il est vrai que l'accord de 1893 découle d'une grande improvisation dans ses revendications, mais il y avait une urgence de clore les négociations avec le Siam, et les stipulations du traité se sont ressenties de cette situation.

Intéressons nous un peu plus aux clauses du traité. L'article 1 ne peut être plus clair:

«Le Gouvernement Siamois renonce à toute prétention sur l'ensemble des territoires de la rive gauche du Mékong et sur les îles du fleuve»[22].

En d'autres termes, il s'agit la de faire reconnaître le droit de souveraineté de la France sur des territoires au statut très particulier, revendiqués à la fois par le Siam et la France, qui font valoir tous les deux des droits historiques. Le Siam perçoit en effet la région du Nord Laos comme son «jardin intérieur», particulièrement depuis 1827, date de la mise à sac de Vientiane par les troupes siamoises et de la mise sous tutelle des principautés lao. La France, elle, considère qu'avec la conquête de l'Annam et son rattachement à l'Indochine en 1883, les anciennes revendications territoriales du royaume sur les terres lao doivent être défendues par la nouvelle administration française.

Ainsi, pour nous résumer, il ressort du traité de 1893, que l'on peut considérer comme fondateur des relations bilatérales entre la France et le Siam, quatre grandes thématiques:

- La restitution par les Siamois des territoires de la rive gauche du Mékong et leur intégration au sein de l'Indochine française

- la fixation du Mékong comme frontière naturelle internationale entre le Siam et la France ainsi que son rattachement comme possession exclusive de la France

- La démilitarisation d'une bande de 25 kilomètres le long de la rive droite du fleuve

- et enfin la question des réfugiés.

[22] *Recueil des traités Franco-Siamois délimitant la frontière de l'Indochine et du Siam*, Publication du Département des Traités et du Droit, Ministère des Affaires Etrangères du Laos

La mise en perspective de ces quatre points avec les fonds d'archives conservés aux ANOM permet d'en comprendre la genèse et d'en suivre les résultats sur le terrain. Si les deux premiers points apparaissent comme un relatif succès sur le terrain pour l'administration française malgré quelques violations répétées, la question de la rive droite du fleuve et de ses habitants est beaucoup plus controversée, et va cristalliser l'essentiel des tensions qui apparaissent dès les premières semaines suivant la signature du Traité.

C'est à travers ces tensions, pour la plupart générées ou du moins exacerbées par les accords de 1893, que l'on peut dire que le succès de la diplomatie de la France est plus que mitigé, et a alimenté les braises de la discorde au lieu de les étouffer de manière définitive.

Car dans ces conditions, le Traité du 3 Octobre 1893 ne pouvait être que provisoire. Parce que celui ci laisse trop de place à de nombreuses interprétations, comme le montrent les nombreux témoignages des administrateurs coloniaux, ou encore parce que trop de points cruciaux dans l'établissement des limites territoriales des deux gouvernements sont laissés en suspens ou mal négociés. Mais ce traité a déjà le mérite (ou le malheur) de poser les grands enjeux de la question frontalières entre le Siam et les régions de l'Indochine. Et il est important de faire le constat suivant : ce sont ces mêmes enjeux, véritable fil rouge des négociations, qui resteront d'actualité pendant le demi-siècle à venir de présence française dans le bassin du Mékong.

En fait, les discussions de principe que font naître l'application du traité de 1893 ont pour conséquence de complètement transformer le problème siamois, et tout se réduit désormais à des questions d'ordre juridique. Si elle est pensée, il s'agit la d'un remarquable tour de force de la part des siamois, qui parviennent à détourner la France du reste de sa politique coloniale -et plus particulièrement d'une extension de ses possessions dont la possibilité effraye encore la Cour de Bangkok, qui vient à peine d'insuffler le virage de la modernisation à son royaume et qui n'est pas préparée à faire face à une grande puissance coloniale- en concentrant toute l'attention de Paris sur une question relativement secondaire, à savoir la question de la zone réservée, que le Siam transforme en clé de voûte diplomatique.

2) La tentative avortée du traité de 1902 ou comment « régler certaines difficultés qui s'étaient élevées sur l'interprétation du Traité de 1893 »

A partir des années 1900 émerge au sein de l'administration coloniale une volonté marquée de dépasser le contentieux frontalier avec le Siam. Il faut dire que le Département des Affaires Étrangères traîne depuis maintenant une dizaine d'années cette affaire comme un boulet, qui fragilise sa crédibilité non seulement aux yeux de ses adversaires, mais aussi au

sein de la République. C'est dans ce contexte qu'un projet de convention est rédigé à la hâte le 7 octobre 1902. Ce dernier a au moins le mérite d'être dénoncé à l'unanimité par les agents administratifs locaux aussi bien par l'opinion publique, comme une marche en arrière de la politique coloniale de la France.

Les critiques fusent sur les importantes concessions faites au Siam et le peu qu'en retire la France: abandon de la zone réservée, évacuation de Chantaboum, abandon à la principauté de Nan de toute une partie du royaume de Luang-Prabang, et confirmation de la suzeraineté du Roi de Siam sur les provinces de Luang-Prabang situées sur la rive droite du fleuve[23]. Une importante campagne de presse s'engage alors, où la convention est décriée dans la presque totalité des quotidiens, et ce quels que soient leurs orientations politiques. Quoi qu'il en soit, la pression populaire force à l'abandon de cet accord hâtif et incomplet, qui n'apparaît là encore que comme une solution provisoire.

3) Le Traité de 1904

Le traité de 1904 n'est pas une révolution par rapport aux précédents accords. Du point de vue du gouvernement français en tout cas, il s'agit plus de consolider des positions déjà acquises plutôt que de chercher à en revendiquer des nouvelles. Depuis que Paul Beau avait en 1902 remplacé Paul Doumer au poste de gouverneur général d'Indochine, l'idée d'une influence française dans le centre du Siam avait été progressivement abandonnée[24]. D'un point de vue territorial, la principale avancée est de mettre fin au dualisme de souveraineté sur la principauté de Luang-Prabang, désormais relevée de toute dépendance à l'égard du Siam. Cet accord met fin à un contentieux juridique récurent entre les deux Etats depuis une dizaine d'années. Mais encore une fois, le défaut majeur de ce traité est qu'il continue de laisser ouverte la brèche du provisoire, les diplomates stipulant d'ailleurs dans le préambule que les accords n'ont pour vocation que « de régler certaines difficultés qui s'étaient élevées sur l'interprétation du Traité de 1893 »[25]. Ainsi, le traité est plus une réécriture des principaux axes de négociation qu'une réforme en profondeur, au grand désespoir des agents administratifs locaux. Le traité de 1904 se voulait avant tout un traité amical, cherchant à rétablir des relations de courtoisie avec le Siam. Mais les tensions diplomatiques ne peuvent être apaisées si des contentieux territoriaux demeurent. En échouant à refermer de manière

[23] Cette situation engendrerait un dualisme étrange, ou le roi de Luang-Prabang serait soumis à une double influence, qui rendrait presque impossible toute réforme intérieure du pays.

[24] Voir Patrick Tuck, *The French Wolf and the Siamese Lamb*, White Lotus, 1995, Chapitre 9

[25] *Ibid*

définitive le volet des négociations, les deux gouvernements entretiennent une rancœur vis-à-vis de l'autre et un certain dépit qui vont influencer durablement les relations bilatérales futures.

4) Le Traité de 1907 : la fin du contentieux franco-siamois ?

Pace qu'il met fin à un vieux contentieux qui empoisonnait les relations entre les deux gouvernements, le traité de 1907 est important. Les concessions communes concernent essentiellement la rétrocession par le Siam des provinces cambodgiennes de Battambang, Sisophon et de Siam Rap, tandis que la France abandonne son droit de protection sur ses ressortissants asiatiques dépendant du Siam. La France obtint ainsi une satisfaction territoriale et une vraie victoire morale, tandis que le Siam n'est pas en reste et voit désormais sa politique intérieure à l'abri de tout danger d'interaction[26]. Le Traité entérine de manière durable les contentieux entre le Siam et la France, qui durent depuis près de trente ans, et qu'il rend possible une amélioration des relations bilatérales. L'absence de la question des territoires lao dans les négociations montre que depuis le traité de 1904, la démarcation entre les deux pays est relativement bien acceptée et qu'elle n'a pas générée de troubles conduisant à une réouverture des négociations à ce sujet. Ainsi, le traité de 1907 semble ouvrir une nouvelle page des relations bilatérales. Le gouvernement français privilégie désormais ses intérêts existants dans la péninsule indochinoise, et préfère considérer le voisin siamois comme un partenaire plutôt que comme un adversaire.

C) La frontière fille de la science : la cartographie moderne à l'œuvre sur les rives du Mékong.

Une frontière qui prend corps par les cartes n'est certes pas l'apanage des puissances européennes : Michel Foucher[27] rappelle que des actions de ce type ont déjà été mises en œuvre dans la péninsule indochinoise pour « énoncer l'identité géographique du pays viêt » et qu'elles ont précisément débouché sur la fabrication d'une frontière linéaire : *« les cartes étaient des nécessités d'État, car elles figuraient clairement des repères frontaliers. Elles accompagnaient des traités de géographie dont on conserve la trace depuis le XI e siècle,*

[26] *« Ainsi, le Siam a abandonné des provinces ou son action ne pouvait s'exercer et nous avons renoncé à des privilèges qui allaient s'éteindre. C'est pour cela que le dernier traité a satisfait également les deux pays qui l'ont conclu ».* ANOM, Siam, Carton 11, Dossier 108, Les origines et le règlement de la question siamoise, étude du commandant Bernard; Note du MAE sur la question du Siam; Réponse du MAE au sujet du mémoire du commandant Bernard (1908)

[27] Michel Foucher, *l'obsession des frontières,* Perrin, 2007 p.41

comme l'atlas des régions frontalières du nord et du sud, établi sur ordre du roi Ly Anh Tong (1133-1175, cinq siècles avant la création en France d'un corps de géographes du roi par Henri IV ». Il rappelle ensuite que la frontière ainsi dessinée, fut "une frontière vulnérable mais linéaire depuis un millénaire, fait unique dans la région".

C'est donc bien l'irruption des Européens dans le jeu des puissances régionales qui généralisa le processus. Au XIXe siècle la cartographie européenne, riche de ses acquis scientifiques, fut l'instrument du colonisateur.

1) Des confins bien difficiles à borner et cartographier.

Enclavé et isolé dans une région montagneuse, le Laos est presque inconnu des Européens jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle, et la question des frontières du pays a d'abord été rendue difficile par l'absence presque totale de données cartographiques. En 1860, l'explorateur Henri Mouhot, l'un des premiers à parvenir jusqu'à Luang Prabang, faisait d'ailleurs remarquer que *« consulter les quelques cartes existantes de l'Indochine pour me guider dans l'intérieur du Laos eût été une sottise, aucun voyageur, à ma connaissance du moins, n'ayant encore pénétré dans le Laos oriental ou publié des données authentiques sur ce pays »*[28].

L'Europe découvre véritablement le pays lao grâce à l'abnégation et la volonté d'un homme, Auguste Pavie, qui va jouer à partir de 1885 un rôle essentiel dans l'entreprise coloniale française. Ce sont les missions Pavie dans la région qui jettent les bases cartographiques sur lesquelles vont s'appuyer les réclamations françaises.

Pourtant, de manière paradoxale, l'essentiel des opérations de délimitation primaires sur le terrain a pour but de préparer ses droits qui serviront à étayer les revendications territoriales, principalement en invoquant l'ancienneté de la présence. Dans la jungle de ces régions isolées et qui forment encore un «trou noir cartographique» sur les planisphères de la péninsule indochinoise, chaque cours d'eau, chaque montagne devient un lieu où planter le drapeau, qu'il soit français ou siamois, permettant de s'assurer le contrôle d'une vallée ou d'une rivière. La territorialité résulte ici d'une adaptation de chaque parti aux concepts de l'autre: elle passe par le contrôle des terres clairement délimitées par des cartes et autres repères donc, selon la culture occidentale, mais aussi par les populations qui y vivent, comme cela était communément accepté dans la péninsule avant l'arrivée des européens.

[28] Henri Mouhot, *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge et de Laos*, Chapitre 7, Paris, 1868

Dans cette course aux territoires, des missions de délimitation et de surveillance des frontières sont chargées de faire correspondre les clauses théoriques du traité de 1893 sur le terrain, à travers un énorme et long travail d'abornement, rendu difficile par les conditions topographiques et l'absence de coopération entre les deux parties. Le problème du déplacement étant à lui tout seul extrêmement difficile. En effet, ces zones frontalières contestées sont principalement situées dans des régions reculées du Haut-Laos. Aujourd'hui encore, les commissions mixtes du Laos et de la Thaïlande chargées d'y fixer les limites territoriales des deux États ne s'y rendent qu'en hélicoptère. Par quels moyens alors les Français parvinrent- ils à la fin du XIXème siècle à s'y rendre pour des levées topographiques et des missions de surveillance, dans une des dernières régions de l'Asie terrestre encore mal cartographiée?

De manière générale, la voie fluviale est le plus souvent privilégiée par rapport aux voies terrestres lorsque le choix s'impose. Les rapides et les barres rocheuses la rendent dangereuse, et en saison sèche cette dernière n'est praticable que sur de courts segments, mais la pirogue - ou les navires de plus grande taille lorsque les Français parviennent à faire passer les chutes de Khone à de petits vapeurs ou même à des canonnières – reste le moyen de transport à la progression la plus rapide.

Cependant, les territoires sous juridiction française ne sont pas toujours à proximité d'un fleuve ou d'une rivière, et il faut bien alors passer par les terres. Circuler dans les plaines prend plus de temps mais est plus sûr, la progression y est ralentie par la densité de la jungle, mais les sentiers peuvent être fréquentés par des voyageurs à cheval et sont assez larges pour permettre aux charrettes à bœufs, alors principal moyen de transport dans toute l'Indochine, de circuler sans réelles difficultés. Ce sont d'ailleurs ces voies qui sont empruntées par les caravanes commerciales indigènes[29]. Les routes, organisées suivant un système de relais, permettent une progression constante.

La réelle difficulté des missions cartographiques et des patrouilles frontalières repose principalement dans l'inaccessibilité de régions isolées et inexplorées. Dans ces régions de montagnes aux sentiers obstrués de blocs de grès, isolées pendant la saison des pluies, les sentiers praticables sont rares. La progression y est très lente, de l'ordre de quelques kilomètres par jour. Livrés à eux même, les seules «forces motrices» dont disposent alors les

[29] *«Tous les jours, nous croisions une ou deux caravanes de quatre-vingt à cent bœufs, transportant des peaux de daim, de cerf, de panthère, beaucoup de soie écrue...venant du Laos oriental, des langoutis de coton et de soie, des queues de paon, de l'ivoire, des dents d'éléphants...»*
Henri Mouhot, *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge et de Laos,* Chapitre 26, Paris, 1868

occidentaux reposent dans les pattes des bœufs et des éléphants, seules aptes à se frayer un chemin dans la jungle. Comme le remarque l'explorateur Henri Mouhot dans ces régions,

«Les éléphants seuls servent aux transports, et il n'est pas de village qui n'en possède un certain nombre...j'appellerai volontiers cet intelligent animal la frégate des jungles et des montagnes tropicales; sans lui, aucune communication ne serait possible pendant sept mois de l'année»[30].

L'apport des éléphants est considérable dans les tournées sur les frontières qui durent le plus souvent une quinzaine de jours et qui visent à établir des levées cartographiques précises concordant avec les réalités du terrain:

«A partir de ce point, il n'y a plus à proprement parler de chemin, on suit dans les canyons ou ils sont enfoncés le lit rocheux des cours d'eau et l'on franchit les montagnes par des sentiers de chasseurs. Nos éléphants ont eu beaucoup de peine et de fatigue pour nous porter sur ces voies. Tout autre mode de locomotion eut été impossible et ce n'est que grâce à l'adresse de ces intelligentes bêtes, rampant sur les genoux de derrière dans les descentes ou marchant sur les genoux de devant dans les montées abruptes, que nous avons pu arriver au terme de notre voyage: je tenais d'une façon absolue à suivre les crêtes et les cours d'eau qui forment la frontière par tous les moyens possibles, soit monté, soit à pied»[31]

D) L'intégration du concept de frontière moderne maîtrisé et retourné par le Siam

La question des frontières est indissociable de celle de la souveraineté et là encore l'expression choc des cultures acquière tout son intérêt. Il nous faut repartir de la remarque de Karoline Postel-Vinay:

« C'est en gardant à l'esprit cette historicité de la notion de frontière, que l'on pourra mieux comprendre les différences de perspectives et d'interprétations qui persistent aujourd'hui quant à la signification des frontières dans la politique mondiale ».[32]

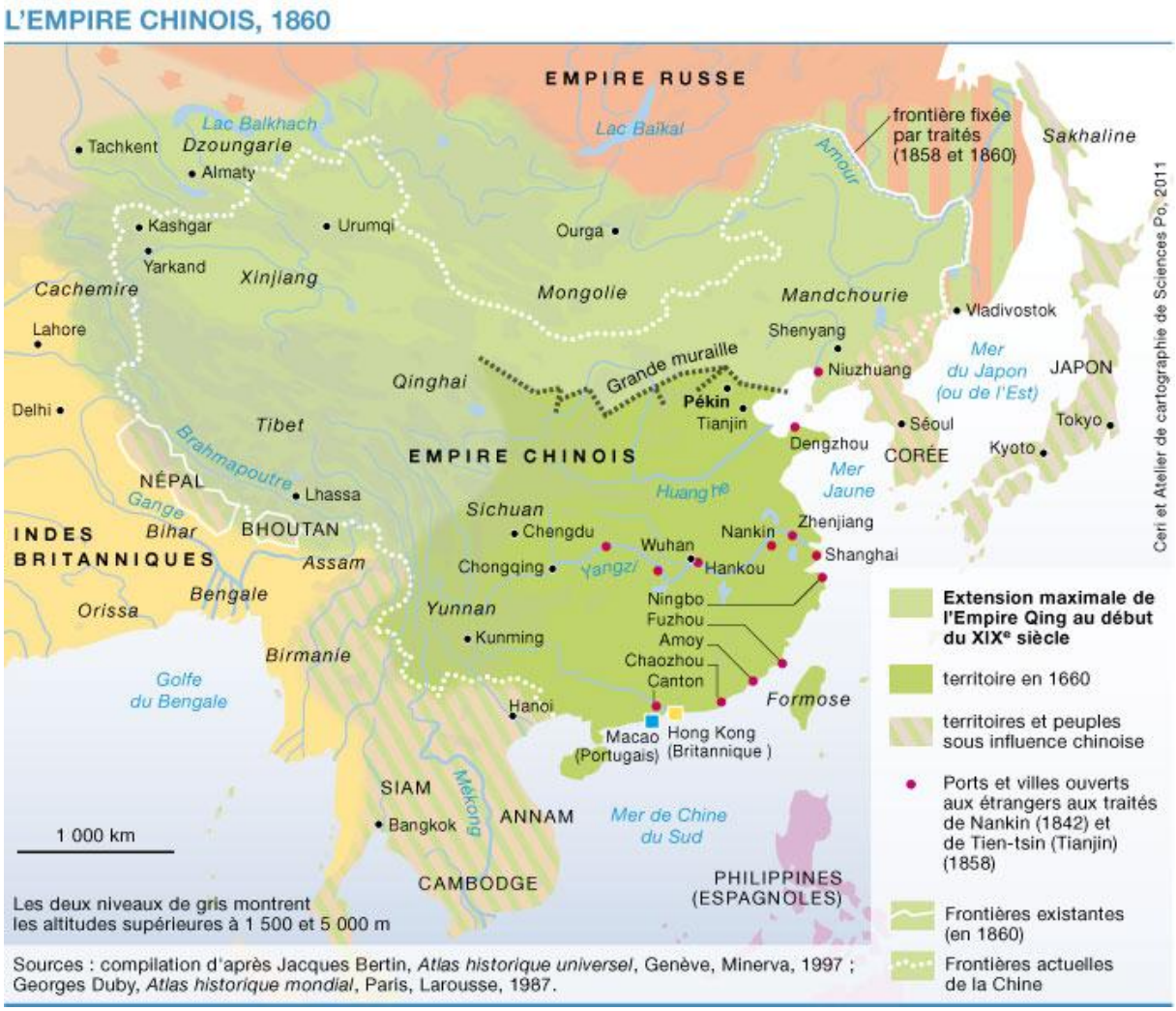
L'historicité de la notion de frontière dans le cas des confins lao-thaï renvoie à un champ sémantique de la souveraineté qui ne correspond pas à celui importé par le colonisateur. Ils

[30] Henri Mouhot, *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge et de Laos*, Chapitre 26, Paris, 1868

[31] «M Paul Macey, Commissaire du Gouvernement chargé des agences de Pak Lay et de Xieng Khan à Monsieur le Commandant supérieur du Haut Laos», ANOM, Aix-en-Provence, Fonds du GGI, Dossier 65353

[32] Karoline Postel-Vinay, "La frontière ou l'invention des relations internationales", *CERISCOPE Frontières*, 2011, [en ligne], consulté le 08/04/2014, URL : http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part1/la-frontiere-ou-linvention-des-relations-internationales

sont situés en effet dans le « système international centré autour de la Chine » comme le souligne avec clarté la carte tirée de l'article précédemment cité.



1) Système westphalien contre système dit « du tribut »

La conception de la souveraineté importée par le colonisateur qui s'est cristallisée avec la paix de Westphalie en Europe paraissait bien exotique dans la sphère chinoise.

Tout d'abord parce que, « *Dans ce système, les relations entre les pays étaient hiérarchiques, la Chine – le « pays du Milieu » – étant au sommet. Les codes du tribut, fixés par le pouvoir chinois, impliquaient une ingérence dans la gestion socio-économique et politique des pays tributaires qui n'aurait pu avoir cours dans l'Europe westphalienne.* »[33]

[33] Karoline Postel-Vinay, "La frontière ou l'invention des relations internationales", *CERISCOPE Frontières*, 2011, [en ligne], consulté le 08/04/2014, URL : http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part1/la-frontiere-ou-linvention-des-relations-internationales

Ensuite parce qu'en matière de souveraineté, comme l'explorateur James McCarthy le remarquait avec perplexité en 1889, dans la tradition sud asiatique, les pouvoirs sur l'individu et sur la terre étaient séparés[34]. C'était donc un casse tête pour ces administrateurs modernes – qu'ils soient locaux ou occidentaux- de vouloir déterminer une nationalité, l'allégeance ou la loyauté en fonction de la géographie. Il ne suffisait pas aux administrateurs coloniaux de planter une borne à la limite d'un village pour s'assurer de son contrôle, il leur fallait convaincre ses populations du prestige de la France pour définitivement repousser l'influence siamoise. Ce n'était pas une tâche facile, car le Siam était également très actif de son côté, ne perdant pas une occasion de contrer l'avancée française. Dans ce contexte on comprend mieux les fréquentes allégations de mauvaise foi de leurs interlocuteurs thaïs par les négociateurs français.

Il faut y voir aussi très probablement l'origine des différents qui persistèrent notamment après la signature du traité de 1893 dont les archives coloniales se font bien souvent l'écho à l'instar des faits ci-après rapportés : les enquêtes d'Auguste Pavie quelques mois après le traité montrent que dans certaines localités comme Ban Houei Sai -sur la rive gauche du Mékong, à environ250 kilomètres en amont de Luang Prabang-, les Siamois continuent de percevoir des impôts. A Saniabouri, le gouverneur siamois continue de traverser le fleuve pour procéder à des réquisitions sur le territoire lao. Dans la province de Nan, ou la France obtient le droit d'établir un consul, les autorités siamoises interdisent à leurs administrés de fournir à la France des matériaux de construction, une main d'œuvre ou des terrains appropriés[35].

Enfin, ce système dit du tribut des souverainetés multiples, au sens d'allégeances multiples, ne sont pas rares. La vallée du Mékong a toujours été un carrefour géopolitique de l'Asie du Sud-Est. Successivement, elle y a vu défiler les armées Khmers, annamites, chinoises, birmanes et siamoises. Les petits royaumes qui composaient cette unité géographique ne pouvaient rivaliser et pour leur survie étaient forcés de se mettre sous la protection de ces voisins plus puissants. Dans le cas lao, les royaumes de Vientiane et de Luang Prabang au moment de l'arrivée des Français reconnaissent alors la suzeraineté du Siam, de l'Annam et de la Chine. Mais cette suzeraineté n'implique cependant pas une domination effective. Cette subordination aux puissances plus importantes est commune dans cette partie de l'Asie, selon le principe du «muang» Les diplomates européens ont eu de grandes difficultés -rarement surmontées d'ailleurs- à appréhender cette notion de suzeraineté, qui ne contenait pas le

---

[34] Voir Winichakul, *Siam mapped*, Silkworm Books, 1994.

[35] ANOM, Siam, Carton 4, Dossier 57, Mission Pavie au Laos (Aout 1893-Décembre 1894)

même sens que dans la culture européenne, ce qui explique aussi les nombreuses incompréhension et interprétations des deux côtés des négociations.

2) Un retournement conceptuel qui n'aurait pas été initié par l'irruption de la puissance coloniale ?

C'est la thèse que l'on retrouve exposée toujours sous la plume de Karoline Postel-Vinay qui remarque que *« dans le contexte de dégradation de la gouvernance chinoise au début du XIXe siècle….. la notion d'État souverain et ce qu'elle supposait, tant sur un plan interne qu'externe, se propagea plus généralement parmi les réformateurs dans l'ensemble de l'Asie orientale, du royaume de Siam, future Thaïlande, jusqu'en Corée et en Chine même »*, et que « *Adopter le principe de souveraineté [westphalien] ne signifiait pas simplement se libérer de la suzeraineté chinoise ; cela impliquait, de manière beaucoup plus profonde, de « quitter l'Asie pour rejoindre l'Occident », selon la formule d'un célèbre réformateur japonais. »*

Se replacer dans ce contexte permettrait sans doute d'éclairer la présence très précoce face aux colonisateurs français d'experts européens comme lorsque en 1893, année de tension extrême et de crise le long du Mékong. Au sein des deux gouvernements, la solution militaire est alors fréquemment évoquée. En France d'abord, où l'influent groupe parlementaire du Parti Colonial considère l'annexion du Siam comme une solution relevant de l'évidence. Mais aussi au sein de la cour de Bangkok, où le «Parti de la Reine» mené par le Prince Devawongse et le Prince Phanurangsi, commandeur en chef des armées, est en faveur d'une action militaire[36].

Les contestations de l'action française par les Siamois sont-elles nées du soutien à leur cause d'agents internationaux, dont le juriste international belge Gustave Rolin-Jaequemyns, et des puissances étrangères, parmi lesquelles figurent évidement au premier plan la Grande-Bretagne ? Ou bien alors faut-il considérer que les réformateurs siamois « recyclent » à cette occasion un intérêt antérieur pour les conceptions modernes de souveraineté, fruit d'une maturation de et d'une appropriation plus ancienne de ces concepts par des partis ?

[36] Patrick Tuck, *The French Wolf and the Siamese Lamb*, Bangkok, White Lotus, 1995

3) Le basculement des années 1930 :l'affirmation d'un nouveau Siam qui recueille le fruit de ses efforts de modernisation et affirme son nationalisme

Les années 1930 voient le Siam commencer à s'affirmer sur la scène régionale, notamment grâce à la constitution d'une armée moderne sur le modèle européen. Cette militarisation de la nation Siamoise pourrait être perçue comme une volonté forte de la Cour de Bangkok de reprendre son entière liberté d'action à l'égard de toutes les puissances avec lesquelles le Siam a conclu des accords dans le passé. La révolution de 1932 avait dépossédé la dynastie des Chakri de tout pouvoir, et le nouveau gouvernement s'emploie depuis à montrer combien la monarchie avait desservi la Nation lors des dernières décennies, en s'étant laissé imposer des traités injustes par ses voisins qui la dépossédaient de ses droits historiques. C'est à cette époque qu'émerge un fort courant nationaliste, le pan-thaï, qui revendique un Siam englobant toutes les ethnies thaï de la péninsule indochinoise[37]. Désormais, les puissances européennes voisines doivent reconsidérer leur politique vis-à-vis du Siam[38]. Depuis les années 1900, le pays est en effet engagé dans un processus de modernisation remarquable. La situation est d'autant plus préoccupante pour la France que le Siam jouit d'un certain prestige aux yeux des populations de la rive gauche du Mékong, prestige qui aurait pu être contrebalancé si la France s'était réellement investie dans l'amélioration de la situation des populations du Laos Français. La menace d'une reprise des conflits Franco-Thaï le long du Mékong se fait plus précise lorsqu'en 1937, les premiers rapports montrent que le Siam décide de supprimer la zone militarisée et d'entretenir des garnisons sur le bord même du Mékong. En 1938, le gouvernement de Bangkok est destitué par un autre groupe militaire, mené par le maréchal Phibunsongkhram, qui fait de la reconquête des territoires de la rive gauche une priorité. La possibilité d'un conflit commence à être envisagée par les agents administratifs du Gouvernement d'Indochine. L'irruption du Japon comme acteur dans le jeu diplomatique régional bouleverse la donne.

[37] La « carte des anciennes frontières du Siam depuis 150 ans »élaborée par les services géographiques de l'armée siamoise englobe une grande partie des Etats Shans de Birmanie, tout le territoire laotien, y compris les hautes vallées du Tonkin et du Nord-Annam, et la totalité du Cambodge. Cette carte, nous dit le Colonel Bernard, a été reproduite à 10 000 exemplaires par le Ministère de l'Instruction Publique, et distribuée dans les écoles et les établissements publics du Siam.

[38] Pour une fois, les intérêts de la Grande-Bretagne et de la France coïncident, leurs possessions étant sous la menace potentielle des troupes siamoises.

La présence du Japon en Thaïlande n'est pas surprenante. Dans ses préparatifs d'une seconde Guerre Mondiale, les Japonais voyaient le pays comme une zone stratégique au sein duquel il serait profitable d'étendre leur influence. Quant au Siam, ce dernier commence à réaliser que les troupes coloniales britanniques et françaises pourraient ne pas faire le poids face à l'avancée japonaise si une guerre éclatait. La politique de rapprochement entre les deux pays semble naturelle. Depuis les derniers accords territoriaux de 1907, les relations entre la France et le Siam étaient loin d'être idéales, mais avaient au moins le mérite d'être amicales. La guerre en Europe et l'ultranationalisme du Gouvernement de Bangkok va changer de manière brutale ces rapports en une guerre dans laquelle les Thaïlandais vont réaffirmer leurs exigences de souveraineté. Bien que les deux gouvernements aient signés en juin 1940 un pacte de non-agression, la Thaïlande profite de la capitulation de la France en Europe pour exiger un retour des territoires que les traités successifs de 1904 et 1907 lui avaient forcés de concéder au gouvernement d'Indochine[39].

Les pertes successives de la rive gauche du Mékong au Laos et de la rive droite en face des royaumes de Luang-Prabang au Nord et de Paksé au Sud, soit un total de près de 200 000 kilomètres carrés[40] avaient profondément meurtri l'orgueil thaï. On peut se risquer sans trop de dangers, à titre de comparaison, à l'associer au ressenti des français lorsque l'Allemagne reprenait l'Alsace et la Lorraine. Le vœu public d'un retour imminent de ces territoires lao au sein du giron thaï se faisait de plus en plus pressant au fur et à mesure que la France s'affaiblissait. Si l'on combine ces aspirations nationalistes aux revendications du général Phibul, qui, en 1940, voyait dans les volontés ultranationalistes de l'Allemagne, du Japon et de l'Italie une source de virilité et de pouvoir, on comprend bien quel fût le terreau de la guerre expansionniste qui se préparait. Fin octobre 1940, Bangkok lance une guerre psychologique ponctuée d'escarmouches aux frontières des territoires convoités. Les avions thaïlandais sillonnent le ciel indochinois, larguant des tracts appelant au soulèvement des populations indochinoises appuyées par les forces thaïlandaises contre les Français[41]. L'affrontement militaire démarre lui en décembre 1940, et va durer jusqu'à fin janvier 1941. Mais la fin de la guerre, pourtant remportée par les troupes françaises, n'empêche pas une renégociation des traités, où la France, le 9 mai 1941 et sous la pression japonaise, doit accepter la perte des territoires lao de Sayaboury et du Bassac occupés par les troupes

[39] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, Cambridge University Press, 1997.

[40] Voir Charivat Santaputra, Thai Foreign Policy 1932-1946, Thammasat university press, 1985, Chapitre 6

[41] Pierre Gosa, *Le conflit franco-thaïlandais de 1940-41,* Nouvelles Editions Latines, Paris, 2008

thaïlandaises, territoires qui seront rendus au Laos à la fin de la guerre, comme nous le verrons plus loin.

Finalement quel est l'héritage de la période coloniale ? L'administration française a certes conféré un cadre juridique à la territorialité du Laos, et sans tomber dans le piège de la réécriture de l'histoire, on peut émettre l'idée que son intervention a préservé le Laos d'un englobement au sein du giron siamois. Néanmoins, sa présence et ses visées expansionnistes ont aussi exacerbées les tensions le long du Mékong, et ont précipité la métamorphose du fleuve. Autrefois lien culturel, ce dernier est depuis une frontière naturelle distinctive. En fait, on pourrait même dire que la France a ici reproduit le schéma si douloureux du Rhin entre l'Allemagne et la France. Le Siam y est aussi habilement allé de son rôle dans ce processus. Pour sa défense, on pourrait dire que la Cour de Bangkok a su habilement se servir du fleuve comme d'un bouclier en trompe l'œil face à la menace coloniale française, en l'obligeant à se concentrer sur cette portion de territoire et en détournant son attention de toute velléité de pénétration militaire plus en avant dans le territoire siamois.

On peut aussi constater que, sur le plan juridique au moins, l'idée de frontière linéaire, importation occidentale transplantée par l'œuvre coloniale, a été incorporée et assimilée par les autorités thaïlandaises qui la retournent même contre la France au terme d'un processus d'acculturation qui s'appuie sur les bouleversements de la seconde guerre mondiale en Asie du Sud-est.

Mais cependant le statut de marche frontière va rester dans les faits celui des confins lao-thaï dans la période 1946-1954, et ceci en lien avec les convulsions qui annoncent la fin de l'empire français embourbé dans la guerre d'Indochine.

II) 1946-1953 : Un tracé frontalier fixé par les arbitrages internationaux et des stratégies de contournement dans le contexte de l'indépendance progressive du Laos.

Les quelques années qui vont de la reconnaissance par la France de l'autonomie du Laos au sein de l'Union française en 1946, à son indépendance en 1953 après la reconnaissance d'une autonomie accrue en 1949 sont indissociables du contexte de la guerre d'Indochine qui plonge toute la zone dans une profonde instabilité qui rejaillit également sur la Thaïlande.

Quelques mois à peine après que la France ait repris pied au Laos, on observe une première évolution du statut politique du pays. Par le traité du 27 août 1946 signé à Vientiane l'autonomie interne du pays est reconnue, il est désormais intégré dans la Fédération Indochinoise et l'Union Française. Pourtant, comme le fait remarquer Pierre Fistié dans son ouvrage référence sur l'histoire du Laos, si ce traité abolissait toute administration française directe, *« il n'en restait pas moins que la souveraineté laotienne restait encore largement nominale ... et les ministres et chefs de provinces laotiens étaient assistés par des conseillers français qui continuaient d'exercer une régence sur l'administration du pays »*[42]Le Laos acquiert son indépendance en plusieurs étapes, étalées sur 7 années qui servent précisément de cadre chronologique aux évolutions des problématiques liées à la frontière dans cette seconde partie de notre étude.

La première de ces étapes, le 19 juillet 1949, est la signature d'une *« Convention générale franco-laotienne »* : le pays accède cette fois à l'indépendance, comme État associé à la France dans le cadre de l'Union Française. Il obtient le droit d'avoir une armée, et une représentation diplomatique à Bangkok et à Washington. Dans les mois qui suivirent, les derniers restes officiels de souveraineté française furent transférés au roi Sisavang Vong, et le 7 février 1950, les États-Unis et la Grande-Bretagne reconnaissent le gouvernement laotien et l'indépendance du Laos.

Néanmoins, la France a encore la main sur l'économie, et surtout la gestion des frontières du pays. Il faudra attendre le 22 octobre 1953 pour que soient transférés au gouvernement laotien tous les services que les Français conservaient encore au Laos, par la signature d'un *« Traité d'amitié et d'association entre la France et le Laos »*[43], désormais reconnu comme un État pleinement indépendant et souverain, mais encore membre de l'Union Française par sa libre adhésion. Une plongée dans les archives permet de constater que le transfert au

[42] « Livre VII, le Laos », Page 677, dans DEVILERS Philippe, FISTIÉ Pierre, LE THANH KHOI, 1971 *L'histoire du XXe siècle, l'Asie du Sud-Est, Tome II*, Paris, Éditions Sirey, 954 p.

[43] Ibid

Gouvernement Royal du Laos des compétences en matière de relations frontalières avec les autorités des pays limitrophes fait l'objet d'un traité à part, délivré la veille même de l'indépendance, ce qui montre bien toute l'importance que la gestion frontalière représentait pour les intérêts français en Indochine :

« J'ai l'honneur de vous adresser ci joint le texte d'une convention signée à Vientiane le 10 septembre dernier et par laquelle la France transfert au Laos l'ensemble de compétences en matière de relations frontalières. Cet acte diplomatique porte dévolution au Gouvernement Royal du Laos de la totalité des compétences en matière de relations frontalières. Ainsi disparaissent les réserves qui avaient été faites lors de l'échange de lettre franco-laotiens des 5 et 18 avril 1952, et qui laissaient encore au représentant de la France au Laos le pouvoir d'entretenir avec les autorités thaïlandaises les liaisons nécessaires au règlement de toutes les questions intéressant la sécurité du territoire dont la France était garante »[44].

C'est dans ce contexte que se situe une joute concernant la frontière entre le Laos et la Thaïlande, dans son acceptation « moderne », qui fait intervenir les instances internationales mais fait aussi jouer d'autres modes opératoires qui vont être successivement détaillés.

A) Bangkok va épuiser tous les recours juridiques pour tenter de modifier le tracé de sa frontière avec le Laos

Souvenons-nous que durant la Deuxième Guerre Mondiale, le Traité de Tokyo du 9 mai 1941, imposé par les Japonais aux français, avait accordé à la Thaïlande les territoires laotiens de la rive droite du Mékong, et les provinces cambodgiennes de Battambang, Sisophon et Siemreap.

Lors du retour de la France en Indochine, Paris exige aussitôt l'annulation du Traité et l'évacuation des territoires annexés, demande aussitôt refusée par Bangkok qui considère que le maintien de ces provinces au sein du territoire thaïlandais contribue au prestige national.

« A la menace française d'intervention armée, le gouvernement siamois répondit en soumettant le différend aux Nations Unies, le 5 juillet 1946 ; Le Département d'Etat américain proposa ses bons offices. La France annonce alors qu'elle opposerait son véto à l'admission de la Thaïlande à l'ONU tant que Bangkok refuserait l'annulation du Traité de Tokyo [45]*».*

[44] Le Ministre des Affaires Étrangères à Monsieur le Chargé d'Affaires de France à Bangkok, le 21 Octobre 1953. Relations frontalières entre le Laos et la Thaïlande

[45] Charles Meyer, « Le Cambodge et ses frontières », page 163, in *Du conflit d'Indochine aux conflits indochinois*, sous la direction de Pierre Brocheux, Collection Histoire du Temps présent, 2000.

La perte de prestige que la renonciation du gouvernement de Bangkok implique vis-à-vis de son opinion publique est telle qu'il ne peut s'y résoudre facilement, et ca n'est que plusieurs mois plus tard, le 17 novembre 1946, que le Prince Wan Waithayakon signe à Washington un Traité restituant à la France ces provinces.

De ce qui précède se dégage un point essentiel qui explique l'attitude de la Thaïlande. La perte de ces territoires est sincèrement difficile à accepter pour les Thaïlandais, justement à cause de la manière dont les négociations ont été menées, sous la menace d'un chantage diplomatique exercé par la France, qui se dévoile de façon tout à fait transparente dans le projet d'accord de règlement franco-siamois :

« Article 2: Les relations diplomatiques sont rétablies et les rapports entre les deux pays se trouveront de nouveau régis par le traité du 7 décembre 1937 et par l'arrangement commercial et douanier du 9 décembre 1937. Le Siam retirera la plainte qu'il a introduite au Conseil de Sécurité, en lui communiquant l'accord conclu. La France ne s'opposera plus à l'entrée du Siam aux Nations Unies »[46].

En conséquence, ce « diktat » rend légitime, du point de vue de Bangkok, une remise en cause future de cet arrangement.

C'est ainsi que dans les années la Thaïlande initie de nombreuses tentatives de contournement du statu quo colonial qui a fixé sa frontière avec le Laos en utilisant toutes les ressources du droit international.

1) Le traité de Washington remis en cause par la Thaïlande devant la commission de conciliation

La blessure d'amour-propre résultant de l'obligation d'avoir à restituer les provinces ont eu une profonde répercussion sur les esprits thaïlandais, qui ne renoncent pas à y faire valoir leur droit. Quelques jours seulement après que les provinces aient été évacuées, Bangkok relance ses revendications auprès de la Commission de Conciliation de Washington, discrètement encouragée par le Département d'Etat américain, résolument hostile au retour de la France en Asie[47]Cet examen est effectué par une Commission internationale de cinq

[46] *Bangkok, le 30 octobre 1946. Rene Jeudy, Vice-Consul de France, à la Direction Asie-Océanie. Projet d'accord de règlement franco-siamois.*

[47] Les Américains ont été eux-mêmes une colonie émancipée et s'en souviennent. Monroe, Wilson puis Roosevelt ont défendu le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. D'autre part, l'expansion économique américaine dans les pays neufs suppose une atténuation au régime colonial et aux barrières douanières. Idéalisme et intérêts marchent de pair.

membres, composés des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la Thaïlande, de la Norvège et de la France.

Sous la présidence d'un commissaire américain, autorisé par tous ses collègues y compris le commissaire siamois à signer en leur nom, la Commission, dans son rapport, rejette les arguments du gouvernement de Bangkok en faveur de la révision, et déclare la frontière bonne du point de vue ethnique, géographique et économique.

Dans son rapport du 27 juin 1947, la Commission de conciliation annonce ainsi de ne pas être en mesure d'appuyer la demande de révision de la frontière définie par les traités franco-siamois de 1893, 1904 et 1907. Le Gouvernement thaïlandais doit céder, ce qui n'est pas fait pour renforcer son autorité à l'intérieur du pays[48].

2) La Thaïlande envisage alors un recours devant l'ONU, inacceptable pour la France

La décision de la Commission n'a jamais été véritablement acceptée par les autorités thaïlandaises qui envisagent en mars 1948 de porter à nouveau l'affaire devant les instances internationales. Le risque d'un recours de la Thaïlande à l'ONU - que ce soit au Conseil de Sécurité, à l'Assemblée Générale - n'est pas à négliger par la France.

L'intérêt en effet d'une telle démarche pour les Thaïlandais, et le danger pour les Français, est que la question de la frontière franco-thaï peut désormais être lié au problème global de l'avenir politique de la France en Indochine. Même en supposant que la France accepte de remettre en cause les conclusions du rapport du 27 juin 1947 qui lui étaient favorables, ce qui n'est guère envisageable pour le Quai d'Orsay, cette manœuvre en retrait ne lui offrirait aucunes garanties contre un recours à l'ONU :

« *En effet, n'importe lequel des membres de l'organisation pourrait arguer, à bon ou à mauvais droit, de la situation troublée actuelle en Indochine pour essayer de mettre en mouvement pour le moins la procédure de l'article 35 de la charte et, par ce biais, jeter dans la discussion internationale le problème indochinois sous son aspect politique. Nous nous efforcerions de fermer une lucarne alors que la porte palière resterait grand ouverte et nous compromettrions, en même temps, au risque même de l'annuler, le résultat obtenu à Washington »*[49].

Voir aussi DESCHAMPS, Hubertn *La fin des Empires coloniaux*, Paris, PUF, 1950

[48] Ibid

[49] Paris, le 21 mars 1948. Note de M. l'Ambassadeur P.E. Naggiar. Au sujet de la frontière franco-siamoise

L'ouverture d'une nouvelle instance, au delà de l'aspect territorial des terres contestées, est dangereuse, car elle peut porter atteinte au prestige de la France en Indochine. Cela pourrait envoyer un message fort à ses adversaires qui ne manqueraient pas d'y voir la preuve d'un certain vacillement de la puissance colonial. Cela ne manquerait pas également de saper la confiance du Laos et du Cambodge, qui ont eux fait le choix de la France par crainte de la Thaïlande. C'est ce que souligne dans sa note au Quai d'Orsay le diplomate Paul-Emile Naggiar le 21 mars 1948 :

Le gouvernement de Bangkok ne s'est pas contenté en effet à faire plaider la nécessité de procéder à des rectifications de frontière tenant compte de certaines particularités locales, comme pouvaient à la rigueur l'y encourager l'article 3 de l'accord de 1946 et les vues du State Department. Il avait également réclamé l'annexion d'un tiers du Cambodge et de la totalité du Laos, étendant même ses revendications jusqu'à la Rivière Noire affluent du Fleuve Rouge. Cette manifestation d'un esprit conquérant a produit une mauvaise impression sur la majorité des commissaires neutres et l'avait disposée en faveur de la France[50]

De plus, l'issue d'une nouvelle instance serait incertaine puisque la défense française devant la Commission de Washington en 1947 avait eu beau jeu d'exploiter l'agressivité à tout le moins contre performante des prétentions thaïlandaises.

Mais en 1948, la situation n'est déjà plus la même : La Thaïlande a tiré les leçons de ses précédents échecs, et les négociateurs français craignent désormais qu'elle n'obtienne gain de cause, et la rétrocession de certaines sections territoriales :

« *Si au cours d'une nouvelle instance le Gouvernement du Siam, mieux avisé, défendait sa cause de façon plus habile, le risque de voir une majorité soutenir dans une certaine mesure son point de vue serait grand. Nous pourrions nous trouver en présence comportant pour nous rétrocession au Siam de certaines sections territoriales. Nous perdrions en deuxième instance ce que nous avons gagné à la première.*»[51].

Finalement, ce recours en appel n'aura jamais lieu, mais l'inquiétude du gouvernement français suscitée par son éventualité est révélatrice du flou juridique qui continue de régner autour de la frontière dans ces régions, quarante ans après son tracé.

Ainsi, dans cet immédiat après guerre et alors que le Laos n'a pas encore une maîtrise pleine et entière de sa souveraineté, ses frontières avec la Thaïlande font l'objet d'accords internationaux négociés par le gouvernement indochinois qui se substitue toujours à lui. Mais l'affrontement autour de la frontière est mené de façon multiforme par Bangkok qui ne se

[50] Paris, le 21 mars 1948. Note de M. l'Ambassadeur P.E. Naggiar. Au sujet de la frontière franco-siamoise
[51] Ibid

contente pas de faire appel aux instances internationales mais tente de contourner l'obstacle par d'autres moyens.

B) Un jeu plus subtil, le projet d'une Fédération Thaïe, qui servirait les aspirations nationalistes et expansionnistes de Bangkok

Les difficultés du rétablissement de l'autorité française en Indochine à partir de 1946 confortent la Thaïlande – mais également les autres pays de la région – que la France n'a plus vocation à être une grande puissance asiatique.

La Guerre d'Indochine vient à peine de débuter, que le gouvernement de Bangkok songe déjà aux avantages qu'il pourra retirer du départ français d'Indochine. Paris ne se le cache pas, la situation en Indochine, où un retour à la situation d'avant-guerre semble improbable, est d'autant plus préoccupante que le voisin thaïlandais ne cache plus ses ambitions régionales. Dans une note interne en date du 4 avril 1947, adressée au Directeur du Cabinet, le Quai d'Orsay fait remarquer :

« *On peut douter du désir du Gouvernement siamois de vivre en bon voisinage. L'expérience des mois passés est suffisamment révélatrice à cet égard ; les preuves de sa duplicité, de sa collusion avec nos adversaires abondent. Aucun changement n'est à attendre tant que notre rétablissement en Indochine ne sera pas discutable. Nous ne pouvons compter sur le Siam pour nous aider à pacifier l'Indochine. Nous devons au contraire, surveiller ses intrigues. Notre voisin ne deviendra un bon voisin que contraint et forcé par un sucés de notre action en Indochine* »[52].

Aussi, lorsque paraissent dans la presse thaïlandaise, en Octobre 1946, de nombreux articles annonçant que la Thaïlande formerait le projet de réunir les pays bouddhiques de la Péninsule indochinoise en une Fédération dont elle assumerait l'hégémonie spirituelle, les autorités françaises sont inquiètes. Un tel projet, s'il était mis à exécution, pourrait avoir des répercussions politiques considérables sur la Fédération Indochinoise et particulièrement sur le Cambodge et le Laos auxquels la France s'apprête à octroyer un régime d'autonomie :

« *Il serait très dangereux, sous prétexte d'affinités des idées religieuses et des structures économiques et sociales, de favoriser dans ces domaines une pénétration du Siam au Laos et au Cambodge. Cette pénétration aurait pour effet d'attirer ces deux derniers États dans l'orbite de Bangkok, d'assurer au Siam un accroissement d'influence et de prestige, de*

[52] Citer 4 avril 1947. Note pour le Dir/Cab. Politique de « bon voisinage » franco siamois

préparer la création de cette »Fédération bouddhique » qui cache sous des dehors religieux une nouvelle réincarnation du rêve impérialiste phibulien d'un « plus grand Siam »[53].

En fait, l'idée d'un rapprochement entre ces trois pays n'est pas irréalisable puisque, alors que l'ensemble de l'Asie du Sud-est est sous domination coloniale, l'indépendance préservée de la Thaïlande, nation indépendante forte de son armée, de sa monnaie et de sa représentation diplomatique à l'étranger, a permis à Bangkok de renforcer son prestige aux yeux du Cambodge et du Laos, et de devenir un modèle de réussite auprès d'une partie de l'élite khmère et lao. L'anecdote de ce diplomate français est d'ailleurs révélatrice de l'attractivité qu'exerce le Siam sur ses voisins :

« Un jour à Paris, parlant du Siam avec admiration, le Prince Phetsarat qui est aujourd'hui Chef du mouvement de rébellion au Laos me dit : « Mon rêve est de pouvoir rentrer plus tard au service du Gouvernement Siamois en qualité de diplomate ». « Ce ne serait pas un beau rêve » lui fis-je remarquer. Sensible aux critiques comme tous les Orientaux, Phetsarat me battit froid pendant quelques jours »[54].

En plus des liens historiques et culturels qui existent entre le Cambodge, le Laos et le Siam, ces trois pays ont en commun des liens religieux. Ceux ci n'ont jamais été interrompus au cours des six siècles de leur existence, malgré leurs rivalités et malgré la présence des Français en Indochine, grâce aux relations suivies que les bonzes des trois clergés entretiennent entre eux.

« Pendant les 25 ans que je servais à la Légation de France au Siam, j'ai remarqué que le long du Mékong et le long de la frontière du Cambodge, il y avait un va et vient perpétuel de moines bouddhiques »[55].

Cette facilité de circulation est due à ce que ceux ci sont autorisés à voyager librement sans passeport. Leur carte de bonze et le caractère sacré de leur robe jaune suffisent pour leur donner les facilités de voyages que n'ont pas les laïcs. La liberté de circulation est en effet une condition essentielle de l'apprentissage religieux.

D'ailleurs, dans les grands monastères siamois, il y a toujours des bâtiments réservés spécialement aux bonzes cambodgiens et laotiens. Ainsi, les moines siamois viennent au Cambodge ou au Laos pour faire un séjour d'observation dans des pagodes, tandis que les moines cambodgiens et laotiens vont au Siam pour apprendre le pali et la théologie dans ses

[53] Ibid

[54] Saigon, 17 octobre 1946. Note : Les affinités du Cambodge et du Laos avec le Siam et les répercussions politiques de la formation éventuelle d'une fédération pan-bouddhique dans la péninsule indochinoise.

[55] Saigon, 17 octobre 1946. Note : Les affinités du Cambodge et du Laos avec le Siam et les répercussions politiques de la formation éventuelle d'une fédération pan-bouddhique dans la péninsule indochinoise.

nombreux monastères, qu'on estime en 1946 au nombre de 17408 avec 391 écoles de pali et 4050 écoles de théologie[56]. Lorsque les bonzes venus au Siam terminent leurs études, il est rare que ceux ci y restent, et beaucoup rentrent dans leur pays soit pour rester dans les ordres, soit pour rentrer dans la vie laïque. Pour paraphraser Voltaire, qui considérait que la culture et la langue de son pays avaient conquis bien plus de territoires que les armées françaises, ces jeunes bonzes participent à renforcer un imaginaire collectif, et contribuent indirectement à une apologie du système siamois :

« *En racontant ce qu'ils ont vu au Siam, la beauté des monuments religieux, la splendeur des fêtes et cérémonies, la douceur de l'administration, la puissance militaire, ils réveillent dans les cœurs de leurs compatriotes les affinités de race, de langue, de culture, de religion, de traditions qu'ils ont déjà avec ce pays »*[57].

Les autorités indochinoises, conscientes de cet « exode spirituel », ont bien tenté sans succès d'enrayer ce phénomène.

Toujours dans cette même note datant de 1946, on trouve exprimé le regret que :

« Malgré la création vers 1925 de l'Institut Bouddhique à Phnom Penh, beaucoup de ceux qui habitent les provinces limitrophes du Siam préfèrent franchir la frontière pour aller faire leurs études dans les monastères siamois plutôt que de fréquenter un établissement dirigé par un français, fut il Mll Karpelès, orientaliste distinguée aimée et respectée par eux ».

Il faut cependant remarquer que l'auteur de la note a probablement, en 1946, fusionné deux projets qui bien qu'impliquant effectivement Mademoiselle Karpelès, n'en sont pas pour autant synchrones. Il s'agirait à la date de 1925 de la Bibliothèque Royale de Phnom Penh, dont Suzanne Karpelès était la fondatrice et fut le premier conservateur, amalgamé avec la fondation d'un Institut bouddhique qui fut créé le 25 janvier 1930, l'un au Cambodge, et l'autre au Laos. Elle fut secrétaire général des deux. Dès lors, les bibliothèques royales, celle de Phnom Penh et celle qui fut fondée à Luang Prabang, furent destinées à la seule conservation des textes. Les Instituts bouddhiques se chargèrent des publications et de la diffusion des ouvrages religieux.[58]

Il n'en reste pas moins que ces fondations soulignent que la France était consciente de l'importance du fait religieux comme élément fédérateur en Indochine et explique ses préoccupations face au projet thaïlandais de fédération bouddhique.

[56] Ibid
[57] Ibid
[58] Filliozat Jean. I. Notice nécrologique : Suzanne Karpelès. In: *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*. Tome 56, 1969. pp. 1-3. url : /web/revues/home/prescript/article/befeo_0336-1519_1969_num_56_1_3989

C) Une frontière qui n'en est pas pour autant apaisée

1) La Thaïlande a-t-elle complètement renoncé à une option militaire ?

Une troisième option semble un temps privilégié par Bangkok, l'option militaire ou à tout le moins le risque assumé de la menace d'une confrontation dans une perception renouvelée des rapports de force dans le bassin du Mékong.

Depuis la fin de la seconde Guerre Mondiale, la Thaïlande a entrepris une vaste réorganisation de son armée, en tenant compte des expériences acquises par les différentes missions militaires qui bénéficient, grâce à des accords de coopération, d'une formation en Grande-Bretagne et aux États-Unis. En 1947, le Gouvernement de Bangkok peut désormais compter sur une armée entraînée et équipée par les alliés, même si sa formation et sa modernisation sont encore à parfaire. C'est peut être ce nouveau facteur militaire, combinées aux difficultés intérieures du Gouvernement d'Indochine, qui expliquent une nouvelle perception des rapports de forces dans le bassin du Mékong. Comment expliquer autrement, alors qu'en 1946 la Thaïlande envisageait tout juste à se défendre au cas ou la France aurait voulu reprendre par la force les territoires cédés, qu'à peine une année plus tard Bangkok n'écarte pas l'éventualité de reprendre les provinces contestées, au cas ou les négociations en cours n'aboutiraient pas ? La tension est palpable et n'échappe pas au Quai d'Orsay :

« Quoi qu'il en soit, il faut donc s'attendre dans les mois à venir à un raidissement de l'attitude siamoise à nos frontières, peut être à des incidents qui risquent de dégénérer en tension diplomatique. Il est donc nécessaire que nos postes frontières gardent tout leur sang froid, en particulier en ne se livrant à aucune incursion en territoire siamois »[59].

Du sang froid, il en est nécessaire, car le long de la frontière, le gouvernement thaïlandais entreprend un certain nombre de précautions sans en préciser la finalité, et que la situation locale ne parait pas justifier. Ainsi, fin avril de la même année, on assiste à un véritable renforcement de la discipline, incluant un ajournement des libérations, une suppression des permissions et le renforcement de certains postes par de jeunes recrues qui sont mobilisées pour rejoindre la frontière. La police demande à l'armée de mettre à sa disposition des armes de guerre pour renforcer ses unités. Dans le même temps, les unités de première ligne de l'armée sont alertées, et un plan de transport est mis au point, prévoyant la

[59] Note Direction d'Asie-Océanie, Mai 1947

mise en place en 7 jours le long de la frontière d'un groupe d'intervention de 10 à 18000 hommes. Enfin, dernier indice d'une radicalisation de la présence des forces siamoises le long du fleuve, l'armée de l'air reçoit l'ordre de remettre en état les aérodromes du plateau de Korat[60].

Il est difficile de déterminer les buts que se propose le gouvernement siamois à travers cette attitude : est-ce une simple démonstration de force destinée à impressionner l'Indochine ? Les prémices d'une future intervention militaire sur l'autre rive du Mékong ? Une simple manœuvre politique visant à détourner l'opinion nationale des problèmes intérieurs ? Ou bien encore s'agit-il simplement de placer des pions dans l'espoir d'influencer une nouvelle commission de conciliation chargée d'attribuer les territoires contestés de la rive gauche ? Quelles qu'en soient les raisons qui se cachent derrière ces mouvements de troupes, elles témoignent d'un regain d'assurance de la part de la Thaïlande, qui ne doit pas être sous-estimée par les autorités françaises.

2) L'instrumentalisation du Viêt Minh, avec un ennemi commun, la France ?

Si l'option militaire précédemment évoquée n'a pas été mis en œuvre par la Thaïlande, elle a cependant influé indirectement en tentant d'instrumentaliser le Viêt Minh implanté au sein de la communauté vietnamienne dans les régions du Nord-Est dans un premier temps, même si, Guerre Froide oblige, elle le combattra quelques années plus tard.

a) Une tolérance mesurée de la Thaïlande envers le Viêt Minh dans les régions du Nord-est de la Thaïlande

La « résistance » thaïlandaise contre l'injustice des tracés frontaliers peut prendre de multiples formes. La plus significative, dénoncée avec véhémence et de manière récurrente par la France tout le long de la période 1946-1960, est sans nul doute la connivence d'un temps entre la Thaïlande et les actions anti-françaises du Viêt Minh le long du fleuve. Mais il s'agit d'une politique bien dangereuse où chaque parti instrumentalise en courant le risque d'être instrumentalisé à son tour et dont les conséquences en terme d'instabilité ne connaissent pas, elles, pour le coup, de frontières.

[60] Note de renseignements, Bangkok, Mai 1947

Jusqu'en 1947, malgré les troubles occasionnés par les cadres Viêt Minh vivant en marge sur le territoire siamois et le danger d'un État dans l'État, comme nous le verrons plus loin, Bangkok continue d'afficher une grande tolérance à leur égard.

La mesure la plus significative émanant des autorités thaïlandaises est sans nul doute l'exemption pour les Annamites et les Laotiens de la taxe d'immigration, qui est adoptée le 22 décembre 1946. Sa finalité est clairement d'encourager les vagues de réfugiés qui traversent le Mékong. Pas par altruisme, mais plutôt en réaction à la situation politique du voisin indochinois : au moment ou l'engrenage de la guerre d'Indochine se met en action, le gouvernement thaïlandais ne veut pas se priver tout à fait de l'atout que représente à ses yeux la présence sur son territoire, à sa disposition peut-il croire, de contingents en rébellion armée contre les Français.

La relation thaïlandaise - Viêt Minh est intéressante dans le sens où se développe une certaine interdépendance, avec un objectif commun - le départ des Français - mais où chacun considère l'autre non pas comme un allié mais comme un pion nécessaire dans la redistribution géopolitique du bassin du Mékong.

b) Origine et importance de la communauté vietnamienne installée en Thaïlande

Pour une compréhension globale des actions du Viêt Minh en Thaïlande, il est nécessaire de revenir rapidement sur les origines de ces « Annamites réfugiés ». L'établissement d'une communauté vietnamienne significative au Laos remonte aux premières années ayant suivi l'arrivée des Français, au moment ou l'Administration Indochinoise cherche à valoriser un pays à fort potentiel mais desservi par son faible taux démographique. Pour remédier à cette absence de main d'œuvre préjudiciable, les populations de l'Annam sont encouragées à venir s'installer au Laos, perçu désormais comme une «colonie d'implantation» non pour des colons français mais pour des vietnamiens[61].

Il est difficile d'estimer de manière exacte la population vietnamienne au Laos jusqu'en 1945. On peut néanmoins se faire une idée de son importance dans les grands centres urbains : ainsi, à l'exception de Luang Prabang, la plupart des grandes villes du pays – Vientiane, Thakhek, Savannakhet, Paksé – étaient majoritairement peuplées de vietnamiens. L'exemple le plus significatif est sans doute la ville de Thakhek qui, en 1943 et sur une population de

[61] Martin Stuart-Fox, Buddhist kingdom, Marxist State, The Making of Modern Laos, «The French in Laos, 1887-1945», Bangkok, White Lotus 2002

8100 âmes, était composée de 6900 vietnamiens pour 800 lao[62].

Sous l'occupation japonaise, les vietnamiens ont joué un rôle clé dans le fonctionnement du pays en faisant marcher l'administration et en collaborant largement à la dénonciation des francophiles. Au printemps 1946, lorsque les troupes françaises arrivent au Laos pour reprendre le contrôle du pays, les combats les plus engagés se concentrent devant les centres de Svannakhet, Thakkek et de Vientiane. D'un point de vue militaire, l'expédition du lieutenant-colonel de Crève-coeur et de ses 500 hommes est un succès, puisque les villes sont respectivement réinvesties le 17 mars, le 21 mars et le 24 avril. Mais la victoire a un goût amer, puisqu'elle entraîne un exode massif en territoire thaïlandais de la population annamite établie au Laos. C'est ainsi que les 14000 vietnamiens qui peuplaient la ville de Vientiane doivent traverser le Mékong et s'établir en terre siamoise. Pour les Français, cela ne fait pas de doute :

« Ces malheureux ont été obligés d'abandonner leurs demeures, sous la menace d'agents à la solde du Viet Minh. Sans doute le Viet Minh espérait il trouver parmi ces déracinés qui menaient au Laos une vie modeste et tranquille, des éléments aptes à toutes les besognes, destinés surtout à alimenter les corps de troupes qu'il se proposait de mettre sur pied »[63].

En fait, s'il est tout à fait avéré que certains cadres Viêt Minh sont très actifs au sein de la population vietnamienne du Laos et qu'ils entraînent avec eux dans leur fuite de nombreux paysans, on peut supposer que c'est aussi la peur des exactions françaises qui a motivé la traversée du fleuve. La destruction complète du quartier vietnamien de Thakhek, en représailles à l'aide qu'il avait apporté aux insurgés lao lors du siège de la ville, a sans aucun doute donné du crédit à la propagande Viêt Minh qui annonçait des massacres généralisés orchestrés par les troupes françaises.

[62] A Short history of Laos, Grant Evans, « Le Laos Français »,Allen&Unwin 2002

[63] Haut commissariat de France pour l'Indochine, Saigon, le 13 mai 1947. Note concernant les activités du Viet Minh au Siam

Pour comprendre et interpréter les évènements relatés, une carte est indispensable. Elle permet notamment de mieux visualiser les villes frontalières de Paksane et de Thakkek, dont les provinces sont l'objet de pressions constantes tout le long de la période 1946-1954 :



c) De la collaboration prudente….

Dans les premières années qui suivent ce flux migratoire important, la communauté vietnamienne bénéficie de la protection du gouvernement thaïlandais, au grand dam des autorités françaises qui y voient un soutien politique indirect à la remise en cause de leur autorité en Indochine. En fait, l'intérêt de la Thaïlande pour cette population est d'abord motivé par des raisons purement matérielles : en effet, leur arrivée a dynamisé l'économie des provinces du Nord-Est, mettant en valeur ces régions délaissées jusque la par le pouvoir en créant des cultures maraichères et de nouvelles rizières, en construisant des maisons solides, mais aussi en rivalisant très tôt avec les chinois pour le petit commerce et les transports automobiles. En parvenant à se rendre indispensable à l'économie locale, la communauté vietnamienne, estimée en 1948 au nombre de 40 000 dans le triangle Nakhon Panom – Oudone – Nongkhai, a su s'attacher l'estime des gouverneurs de ces provinces ainsi que d'une grande partie de l'opinion publique[64]. C'est justement l'essor économique et l'importance de cette communauté, ainsi que l'attitude du gouvernement thaïlandais à son égard qui inquiète au plus haut point le Gouvernement d'Indochine, car elle favorise l'établissement d'un mouvement rebelle aux frontières de l'Indochine :

« Tous sans exception sont inscrits au Viêt-Minh soit par conviction, soit plutôt par crainte de représailles. Tous acquittent un impôt qui sert à entretenir les fonctionnaires et les soldats du Viet Minh, dont le nombre doit varier entre trois mille et cinq mille... Le Gouvernement au pouvoir professe avec le mouvement Viêt Minh une identité de principes et une sympathie d'idéaux qui suffit à donner son plein succès à l'implantation des organismes révolutionnaires vietnamiens »[65]. Les petites localités n'abritent généralement que de faibles communautés, et apparaissent plus comme des étapes de passage pour les groupes armés se dirigeant vers l'Annam ou le Tonkin. C'est dans les grandes villes ou l'on peut prendre la pleine mesure de l'effervescence et l'ampleur de l'organisation Viet Minh en terre siamoise. Le rapport de l'attaché militaire de l'Ambassade de France à Bangkok, en tournée dans les provinces du Nord-Est en février 1948, permet de s'en faire une idée plus précise. Ainsi à Oudone, l'un des grands centres de ralliement, ce dernier relève la présence de nombreuses institutions et bâtiments stratégiques qui permettent aux vietnamiens de se substituer pleinement à l'autorité thaïlandaise: un arsenal, des locaux de presse, une prison et même un

[64] Bangkok, le 5 février 1948. P. E. Gilbert, Ministre de France au Siam à la Direction d'Asie-Océanie. Situation politique dans les provinces siamoises du Nord-Est voisines du Laos.
[65] Ibid

tribunal qui n'hésite pas à prononcer des peines de mort. L'implication du Viet Minh dans la vie publique est visible. Des milices défilent en armes dans les rues, et des camps d'entraînements fleurissent dans les campagnes avoisinant les villes. Sur les places publiques, comme à Taret, *«les Viêt-Minh possèdent un bureau, ou sont occupés une dizaine de fonctionnaires, qui terrorisent toute la population et sont chargés de percevoir un impôt mensuel de dix ticaux »*. Lorsque des agents français sont de passage dans les villes, « *les enfants annamites défilent devant l'évêché chantant en guise de provocation des chants patriotiques Viet-Minh »*.Il est difficile de savoir si les autorités locales thaïlandaises s'accommodent de cette « aliénation politique » ou si elles la subissent. Ce qui est sûr, c'est que les moyens de contenir les velléités vietnamiennes sont faibles. Au sein de l'administration thaïlandaise, de nombreux Khalouangs[66] sont corrompus et concèdent tout moyennant finances, comme les fonctionnaires d'ailleurs, qui lorsqu'ils ne ferment pas les yeux sont souvent impliqués directement dans des trafics ou expéditions en territoire lao. On peut citer le cas du commandant de gendarmerie de Nongkhai, muté, qui revendait en sous-main aux Viêt Minh les quelques armes qu'il parvenait à saisir.

Cette importante communauté vietnamienne a comme seule source d'informations celle que le Viêt Minh lui dispense. Dans le but d'enrayer un retour en territoire lao, et d'entretenir ses activités anti-françaises, les cadres du Viet Minh s'efforcent d'accréditer l'opinion que les réfugiés ne peuvent regagner leurs pays sans être menacés des pires traitements de la part des autorités indochinoises. C'est principalement par le biais de la presse que paraissent régulièrement de nombreux articles de propagande, souvent sur le même modèle, comme cet article publié dans le numéro du 27 novembre 1948 du journal « Doc-Lap » (l'Indépendance), accusant *« les autorités françaises du Laos de traitements barbares à l'encontre de certains émigrés vietnamiens qui, leurrés par les fallacieuses promesses des agents français, avaient cru pouvoir rentrer en Indochine en toute sécurité »*[67].

Les tentatives du Chargé d'Affaires de France en Thaïlande, en Décembre 1948, dans l'espoir d'attirer l'attention du Gouvernement thaïlandais sur le caractère trompeur de ces articles de presse, au moment où l'opinion publique thaï devient moins favorable aux émigrés vietnamiens qu'a l'époque où ils se sont réfugiés dans le but de lutter pour l'indépendance de leur pays, qu'est évoquée pour la première fois la possibilité d'une réintégration de cette communauté au sein de l'Indochine : « *Il conviendrait également que ma Légation soit fixée*

[66] terme désignant le gouverneur d'une province

[67] 30 Décembre 1948. J. De la Grandville, Chargé d'affaires de France au Siam à Monsieur le Haut Commissaire de France pour l'Indochine. Retour des Indochinois émigrés au Siam.

d'une façon non équivoque sur le sort qui serait réservé aux anciens fonctionnaires des administrations désireux d'être réintégrés, ainsi que sur la façon dont pourraient éventuellement être avancés les frais de rapatriement à ceux des émigrés trop pauvres pour pouvoir assurer eux-mêmes leur retour et celui de leurs familles »[68].

d) …à la neutralité mesurée

Les premières années du gouvernement Phibul Songkram, revenu au pouvoir à la faveur d'un coup d'État le 7 novembre 1947, font entrevoir un léger changement. Désireux d'entretenir une politique de bon voisinage avec la France, la Thaïlande s'astreint désormais officiellement à rester neutre : ne rien faire en faveur du Viêt Minh, mais ne rien entreprendre non plus contre lui.

D'ailleurs le point de vue du gouvernement actuel peut facilement être déduit du propos suivant tenu par le khalouang de Nongkhai, alors que pressé par le conseiller provincial de Vientiane d'arrêter trois chefs de bande à l'origine de tous les piratages commis dans la région, il a répondu textuellement « Je vais demander des instructions à Bangkok ; pour l'instant j'ai seulement reçu comme instructions de prier les Viet Minh de se tenir tranquille et de s'éloigner un peu de la frontière »[69].Changement symbolique donc, puisque la Thaïlande ne s'affiche plus aux côtés des ennemis désormais déclarés de la France, mais qui ne change pas grand chose sur le terrain. C'est d'ailleurs un leitmotiv des doléances des autorités indochinoises, dont l'Ambassadeur de France en Thaïlande se fait ici l'écho :

« *Il y a plus loin de Bangkok au Mékong que la distance géographique le laisserait supposer ; il y a encore plus loin entre les déclarations ou les promesses des membres du gouvernement siamois à Bangkok et la politique menée par les autorités locales des provinces riveraines du grand fleuve. Si le gouvernement siamois, à la suite des assurances données officieusement à cette légation par le Maréchal Pibul concernant la répression décidée par le nouveau gouvernement siamois des menées politiques et paramilitaires des rebelles indochinois sur le territoire du Siam … a effectivement donné des instructions de mettre une sourdine aux activités du Viêt Minh ou autres réfugiés et a envoyé, comme il l'avait promis, une commission chargée de transmettre ces informations aux autorités locales et d'amorcer un rapprochement franco-siamois le long de la frontière, il n'est pas moins évident que l'exécution des consignes de Bangkok s'est heurtée sur place soit à des habitudes contraires*

[68] Ibid
[69] Ibid

prises sous l'ancien gouvernement, soit à l'incapacité ou à la mauvaise volonté des forces de police qui en étaient chargées. Le résultat en est plus que médiocre »[70].

Dans la région de Nongkhai, malgré les nouvelles directives, des incidents frontaliers continuent de se produire tous les jours, et les rives de Vientiane demeurent dangereuses. On constate bien une certaine volonté, comme mentionnée plus haut, pour camoufler les activités du Viet Minh et, certes, les miliciens ne se promènent plus avec leurs armes, mais ces dernières ne sont jamais loin, cachées dans la campagne. C'est un certain désabusement qui transparaît dans tous les rapports français de cette période, qui dépeignent une situation presque comique, ou personne n'est dupe des agissements de l'autre mais ou chaque camp s'emploie à mettre les formes. Ainsi, à Nakhon Panom, *« le quartier général Viêt-Minh, qui était ostensiblement indiqué par un grand calicot portant « Bureau Viêt Minh » a été remplacé par une large banderole « Restaurant ViêtNam ». Mais on n'y sert pas de repas et c'est toujours la que se réunissent les chefs »*[71].

3) Les incursions du Viêt Minh au Laos

Durant toute la période 1946 – 1953, les cadres du Viêt Minh sont particulièrement actifs dans ces provinces. Ils profitent d'un réseau de complicité au sein de l'administration locale et du soutien indirect de Bangkok pour étendre leur influence dans les régions du Nord Est de la Thaïlande, principalement au sein de la communauté vietnamienne, mais aussi dans une moindre mesure auprès des populations lao et thaï.

« Au cours d'en entretien avec le Consul de Grande-Bretagne, M.Hutchinson, parlant siamois et lao et dans la région depuis trente ans : Un certain nombre de laotiens abandonnent leurs maisons et leurs champs à l'instigation d'Annamites qui circulent au Laos et qui s'efforcent de démontrer aux habitants que leur devoir est d'aller combattre aux cotés des laotiens libres rassemblés en territoires siamois. Ceux qui se laissent persuader sont conduits sous escorte d'agents annamites au delà de la frontière ou ils sont remis entre les mains d'autres Annamites qui se chargent de les entraîner et de les encadrer »[72].

Leur essor sur le plan militaire est particulièrement visible, et ne cache plus les ambitions de

[70] Bangkok, le 5 février 1948. P. E. Gilbert, Ministre de France au Siam à la Direction d'Asie-Océanie. Situation politique dans les provinces siamoises du Nord-Est voisines du Laos.

[71] Bangkok, le 5 février 1948. J.Perus, Premier secrétaire de la légation de France au Siam à Monsieur P.E GILBERT, Ministre de France au Siam.

[72] TD, Bangkok le 24 octobre 1947. P.E.Gilbert, Ministre de France au Siam, à la Direction Asie-Océanie. Activité des Lao-Viets dans le Nord du Siam.

soutien aux troupes anti-françaises en Indochine. Ainsi, le 10 mars 1948, c'est un véritable dispositif qui est mis en place face au Laos

« 2000 vietnamiens en uniforme, et possédant un armement d'infanterie complet ainsi que du matériel moderne se repartissent tout le long de la frontière. Les rapports militaires font alors état de 300 hommes menaçant la province de Paklay, de 450 hommes massés en face de Savannakhet. Enfin, entre Oubon, Phimoun et Muong Det, 1500 vietnamiens sont à l'entraînement dans des camps, prêts à appuyer toute action sur le Moyen Laos.[73].

Si l'essentiel des troupes n'a qu'un rôle de présence, certaines unités opèrent déjà au Laos :

Près de Paksane, 800 vietnamiens franchissent le Mékong à Pak Hin Boun, assassinent le Conseiller provincial et brûlent un pont important. A l'est et à l'ouest de Vientiane, 350 hommes opèrent des destructions sur la Route 13, la voie de communication la plus importante du pays.

L'importance de ces concentrations et opérations militaires, ainsi que la publicité faite au Siam même autour des activités du Viêt Minh ne permettent pas aux autorités thaïlandaises de les ignorer. La Thaïlande a sur les rives du Mékong des agents, gendarmes et douaniers assez nombreux pour que de telles incursions au Laos ne passent pas inaperçues, d'autant que les unités vietnamiennes sont de véritables formations régulières, vêtues, équipées et armées uniformément. Bangkok ne peut pas nier la connaissance qu'elle a de ce mouvement auquel son territoire sert de base d'organisation et de départ. Toute l'action diplomatique de la France se concentre dès lors à faire reconnaitre à Bangkok que ces réfugiés sont de fait des militaires:

« Le commissaire de la République au Laos vient de me confirmer qu'un raid avait été effectué en territoire laotien dans la nuit du 29 janvier sur le village de Ban Pha Keo, à proximité de la frontière, par une bande de communistes vietnamiens habituellement stationnée à 10km à l'intérieur du Siam. Bien que nous comprenions dans une certaine mesure l'attitude favorable adoptée jusqu'ici par les dirigeants de Bangkok à l'égard de leurs frères de race, nous ne saurions à l'avenir accepter de tels incidents sans protester énergiquement. En effet, il s'agit la non seulement d'une violation flagrante par les rebelles des engagements tacites auxquels ils ont pu se soumettre vis à vis des siamois lorsque ces derniers leur ont accordé le droit d'asile, mais encore d'une indiscutable rupture de neutralité de la part des autorités de Bangkok qui ne peuvent absolument pas ignorer ces activités : ce ne sont plus des réfugiés politiques que le gouvernement siamois abrite sur son territoire, mais bien des combattants puisque ceux ci se livrent à des actions de guerre grâce aux

[73] Bangkok, le 5 février 1948. J.Perus, Premier secrétaire de la légation de France au Siam à Monsieur P.E GILBERT, Ministre de France au Siam.

facilités qu'ils retirent de cette situation »[74].

C'est dans cette optique qu'à partir de 1947, le Chargé d'affaires de l'ambassade de France à Bangkok entame un long processus de négociation avec les autorités thaïlandaises pour aboutir à un accord de police et à un accord de circulation dans la zone frontière thaï-indochinoise. Mais Bangkok n'est pas encore prêt à lâcher complètement l'organisation Viêt Minh, et le Ministère de l'Intérieur se refuse à inclure dans le texte de l'accord de police un article aux termes duquel le gouvernement thaïlandais s'engage à refouler de la zone frontière les réfugiés politiques. Dans un esprit de compromis plus symbolique qu'à valeur d'engagement, il est alors proposé qu'en annexe aux deux accords précités soit signé un échange de lettres d'après lequel *«Le gouvernement siamois fera son possible pour éloigner de la zone frontière les réfugiés venus ou qui viendraient d'Indochine pour chercher asile au Siam et dont l'activité politique serait de nature à nuire à la bonne entente entre les deux pays»*[75]. Dans le contexte de la guerre d'Indochine, les actions du Viêt Minh le long du fleuve constituent une menace pour la stabilité de l'Indochine Française.

D) Conséquence, le Mékong zone de non-droit et d'insécurité

Le développement des zones frontières du Mékong, qui sont – et ont toujours été d'ailleurs -, un élément majeur pour le développement économique du Laos est freiné par d'autres facteurs que la présence d'une guérilla anti-française.

1) Un angle mort aux confins du Laos et de la Thaïlande

Dans les années qui suivent la fin de la guerre, on avait assisté à une émergence de projets le long du fleuve : transformer cette artère en une voie de navigation à grand rendement, en doublant par exemple les régions de rapides, de voies ferrés ou de routes qui faciliteraient le transbordement, mais aussi en créant des deux cotés du Mékong des industries auxquelles pourraient participer des capitaux anglo-saxons. Le développement de l'activité économique assurerait une stabilisation de la situation[76]. Le Mékong, au lieu d'être une

[74] Le Haut commissaire de France en Indochine à Monsieur De La Grandville, chargé d'affaires de France au Siam. Saigon, le 19 février 1949. Incursion sur le territoire laotien de rebelles habituellement stationnés au Siam.

[75] 20 Mai 1947. La Direction Asie-Océanie à Monsieur Francis Lacoste, Ministre plénipotentiaire, agent du gouvernement auprès de la commission franco-siamoise. Accords de frontière entre l'Indochine et le Siam.

[76] 4 avril 1947. Note pour le Dir/Cab. Politique de « bon voisinage » franco siamois

frontière, deviendrait ainsi un lien entre les deux pays riverains et fournirait aux provinces frontalières du Laos un moyen de développement privilégié. Mais ces projets ne restent qu'au stade de projets, la faute à une insécurité chronique dans la région, alimentée par la situation politique du voisin thaïlandais. Il faut dire que de l'autre côté du fleuve, la situation générale des provinces du Nord-Est de la Thaïlande en 1947 n'est guère brillante. D'un point de vue économique, la région est sinistrée et complètement délaissée par le gouvernement, tandis que d'un point de vue politique, l'éloignement géographique du pouvoir central de Bangkok force l'État à conférer une grande partie de son autorité à l'administration locale, qui ne voit dans l'exercice de son mandat qu'un moyen de s'enrichir rapidement et qui délaisse une population rurale le plus souvent livrée à elle même. La proximité du Mékong est vue par la plupart des habitants comme une source de revenus à travers de petits trafics entre les deux rives. Des territoires isolés et pauvres, de faibles moyens de répression, autant de conditions qui favorisent l'émergence d'une zone de non droit, et ce à la fois pour les populations locales que pour les émigrés. Dans ces conditions, établir une surveillance et le contrôle d'une si longue frontière fluviale relève presque de l'utopie. Cette situation d'anarchie est d'autant plus amplifiée que l'État ne souhaite pas intervenir, et préfère laisser se développer, voir encourager tout ce qui pourrait nuire à la présence française de l'autre côté du Mékong. En effet, depuis le retour de la France en Indochine, on observe une recrudescence des incidents frontaliers, et le territoire thaïlandais est utilisé par les bandes rebelles comme base de leurs incursions au Laos.

2) Une situation exploitée par les trafiquants : embellie du commerce des armes en lien avec la guerre d'Indochine.

Des dépôts d'armes et de munitions y sont installés, et les délégués Viêt Minh se livrent librement à la propagande anti-française sans que la France puisse réagir. La situation est d'ailleurs bien résumée par le Haut Commissaire de France en Indochine, lorsque ce dernier déclare :

« Je ne me fais d'illusions ni sur les dispositions du gouvernement de Bangkok a notre égard, ni sur son pouvoir, dans l'hypothèse la plus favorable, de mettre totalement fin aux activités des bandes agissant dans la région frontière »[77].

La France est particulièrement inquiète de l'ampleur qu'est-en train de prendre la frontière

[77] TD,Saigon, le 22 avril 1947. Le Haut commissaire de France pour l'Indochine à la Direction Asie-Océanie. Incidents à la frontière du Laos

dans le conflit indochinois. Le long du fleuve se met en place des réseaux d'approvisionnement en armes destinées aux combattants vietnamiens, que les autorités françaises ne peuvent endiguer durablement sans le concours de la police thaïlandaise. En effet, si les troupes du Tonkin s'approvisionnent en Chine, l'Annam, la Cochinchine et dans une moindre mesure le Laos et le Cambodge se ravitaillent en Thaïlande. L'origine de ces armes d'origine multiple – abandonnées par les troupes japonaises ou bien parachutées par les alliées - constituent une réserve importante. Les transactions sont d'autant plus facilitées que, pour les voies d'approvisionnement terrestre, la Thaïlande, à travers la partie la plus étroite du Laos, n'est qu'à une centaine de kilomètres du Viêt Nam. Il est difficile d'estimer la quantité d'armes qui a pu être ainsi transportée durant cette période. Ce que l'on sait, c'est que l'offre est considérable et que seul le manque de fonds oblige parfois le Viet Minh a suspendre ses achats. On peut néanmoins se faire une idée approximative du nombre d'armes achetées à partir des renseignements français sur les quantités d'or expédiées à la Thaïlande. Ainsi, en février 1947, *« 2kgs d'or et 500000 piastres partaient de Vinh. A la même époque, le secteur 9 de Cochinchine envoyait 10 kilos d'or dont la vente rapportait 360000 ticaux. Le 10 février, un émissaire du Comité de résistance du Sud arrivait au Siam avec 22kgs d'or. La dernière semaine de février a vu les représentants du Viet Minh reprendre la politique d'achats massifs. Un fusil est actuellement estimé 350 ticaux, un lot de 2000 fusils et 5000000 de cartouches a été vendu 2500000 ticaux »*[78].

Les réseaux sont bien organisés, et les autorités administratives franco-lao ne parviennent qu'à intercepter quelques petits groupes isolés. Le 18 janvier 1948 par exemple, cinq vietnamiens sont arrêtés à la hauteur de Pakse, avec en leur possession un petit dépôt d'armes, composé de carabines et fusils Sten – des armes anglaises datant probablement de la Deuxième Guerre Mondiale - et un poste de radio, destinées selon leurs déclarations *« à être transportées en Indochine pour être remises à leurs compatriotes actuellement en lutte contre les français »*[79]

Si la plupart du temps le Gouvernement de Bangkok se contente de ne rien faire pour stopper ces manœuvres, ces dernières sont parfois directement soutenues par des acteurs thaïlandais. C'est le cas de cette association secrète siamoise, fondée en février 1947 sous le nom de « Khâna Rak Chât » (groupe patriotique) et qui se propose de soutenir les nationalistes qui cherchent à « libérer l'Indochine de la domination française ». « *Il semble qu'à part quelques*

[78] Ibid

[79] 20 Janvier 1949. J. De la Grandville, Chargé d'affaires de France au Siam à Monsieur le Haut Commissaire de France pour l'Indochine. Saisie d'un dépôt d'armes destinées à l'Indochine.)

journalistes et députés, les membres de cette société secrète comprennent principalement des officiers de l'armée de terre, des aviateurs et surtout des marins. En ce qui concerne l'Indochine, l'activité du Khana Rak Chât paraît avoir consisté principalement, depuis sa fondation, à faire parvenir aux vietnamiens des subsides et des armes, procurées par les officiers affiliés et qui sont transportés par camions militaires »[80].

3) Banditisme et violences aux populations dans un contexte d'impunité entretenu.

Le Mékong n'est pas qu'un lieu de transit régional pour des groupes armés, il est aussi un lieu de violence locale. On distingue deux sortes d'actions : celles menées par des groupes apolitiques et motivés uniquement par les bénéfices matériels qui peuvent être retirés facilement de ce contexte, et les actions militaires anti-françaises, principalement animées par les Viet Minh.

Dans le premier cas de figure, l'étude de mini cas semble nécessaire pour tenter de mieux comprendre les difficultés que causent aux autorités françaises d'Indochine cette vague de brigandage. Ainsi, dans la province thaïlandaise de Chiang Mai, l'existence d'un camp de pirates laotiens et vietnamiens est de notoriété publique, et la base sert de point d'ancrage pour de nombreux raids dans la région située entre le poste de Ban Houei Sai et la ville de Luang-Prabang, sur la rive gauche du Mékong. Les attaques sont éparses, et il n'y a pas véritablement de cibles définies, ce qui rend d'autant plus difficile à prévoir les prochaines attaques ; les pirates s'en prennent à tout ce qui passe dans leur zone. Le 8 septembre 1948 par exemple, un soldat français voyageant sur le Mékong à bord d'une embarcation à moteur est tué. Quelques jours après, onze laotiens récemment recrutés par l'Armée et qui se rendaient du poste laotien de Pak-Tha à Luang-Prabang ont été arrêtés et emmenés en captivité en territoire siamois, dans l'espoir d'une rançon. Ce qui frappe le plus, c'est l'exactitude avec laquelle les sources militaires estiment leurs adversaires, et la connaissance de leurs mouvements.

« Les pirates sont installés dans un camp construit face au poste français de Paktha. Leur effectif est d'environ 70 hommes armés – 40 laotiens et 30 Vietnamiens – sous les ordres de trois chefs nommés Cai Ouane, Thit Deng et Cha Tongdy. Ils sont ravitaillés en riz par les Méos et les Yaos de la région, et surtout par les notables de Pakmgao, village situé au Sud de

[80] TD, Bangkok le 17 juin 1947. M. J. Daridan, chargé d'affaires de France au Siam à la Direction d'Asie-Océanie. Société secrète siamoise « Khana Rak Chât »)

Xieng-Khong, à l'intersection de la frontière franco-siamoise et du fleuve Mékong »[81].

Le sentiment d'impuissance des autorités françaises est d'autant plus grand que le refus de coopération de la police thaïlandaise est animé par une mauvaise foi presque comique. En effet, alors que même les journaux nationaux évoquent l'existence de ce camp et publie les déclarations faites à ce sujet par un voyageur venant de Chiang Rai, qui relate même l'assassinat du soldat français[82], les fonctionnaires thaï à qui sont signalés ces méfaits s'obstinent a répondre que les enquêtes auxquelles ils ont déjà fait procéder n'avaient pas amené à la découverte du camp en question.

Un autre exemple de la perméabilité de la frontière, et de la facilité de pénétration de ces pirates peut être constaté à travers cet incident survenu le 6 juillet 1948 :

« *A 7h du matin, une bande composée de rebelles laotiens, de gendarmes et de civils siamois tous venus du Siam, faisait irruption dans le village de Muong Mo, situé dans la délégation de Pak Lay, province de Sayaboury. Ces individus au nombre d'une trentaine se rendirent à la maison du Tasseng (chef) du village et l'emmenèrent en direction de la frontière. Arrivée à 11h, une patrouille franco-laotienne ne put intervenir, les agresseurs ayant déjà repassé la frontière. Elle put seulement recueillir une information selon laquelle le prisonnier était emmené en direction de Dan Sai et soumis au traitement le plus barbare. Le 9 juillet, le corps du Tasseng était retrouvé dans la soirée sur la rive de la Nam Heung. Il avait été fusillé la veille et le cadavre portait la trace de tortures. L'ampheu (gouverneur) de Muong Thali avait pourtant été averti dès le 7 juillet des événements qui se déroulaient dans sa circonscription. Aucune réaction apparente ne s'en suivit, ce qui peut s'expliquer par le fait que ce fonctionnaire avait déjà reçu paraît il en partage 8 des 25 buffles razziés par la bande pendant son incursion au Laos »*[83].

Le danger principal de ces exactions est qu'elles contribuent au délitement des relations entre les populations villageoises des deux rives, et renforcent l'insécurité le long du Mékong. La violence entrainant la violence, les habitants laotiens, ulcérés par les vols massifs de bétail qui succèdent eux même à de nombreuses exactions non combattues par les autorités du pays voisin, entreprennent des expéditions dans le but de reprendre une partie de ce qui leur a été volé. Ces razzias sont souvent politiquement dangereuses pour le gouvernement français, car elles fournissent à la propagande thaïlandaise des prétextes pour dénoncer la politique de

[81] La légation de France au Ministère Royal des Affaires Étrangères Thaïlandais, Janvier 1949

[82] Voir l'article du journal thaïlandais « Naewna », édité à Bangkok, dans son numéro du 16 novembre 1948

[83] Saigon, le 20 août 1948. Le Général de Corps d'Armée Blaizot, Commandant en Chef des Forces Armées en Extrême Orient, Haut Commissaire de France pour l'Indochine, à la Direction d'Asie-Océanie. Enlèvement et assassinat d'un chef laotien par des rebelles laotiens aidés de gendarmes siamois.

voisinage de la France. Le cas du 26 octobre 1948 est significatif : au cours d'une razzia menée par une bande de 40 laotiens venant de la province de Pak Lay contre des villages thaïlandais de la frontière, un policier et deux civils thaï ont été tués, et un butin important (sans doute du bétail) a été emmené[84].

Alors que les deux gouvernements s'entendent pour ne voir dans cette affaire qu'un épisode de brigandage local, la presse s'empare immédiatement de l'affaire et souligne avec véhémence la complicité des autorités françaises dans ce raid. La virulence de la campagne de presse qui s'en suit est démesurée, et les premières dépêches font état d'un rapport du Commandant de la police à Uttaradit, aux termes duquel *« un détachement français de 100 hommes bien armés »* avait traversé le Mékong et attaqué le village. Plusieurs des journaux en langue thaï publient l'incident sous des titres alarmistes annonçant *« l'invasion du Siam par les Français »*. Pendant deux jours, les mêmes journaux continuent à donner des détails sur *« l'agression française »* ; le Kiatisak du 21 octobre décrit même *« l'armement de guérilla française : nombreuses armes à tir rapide, grenades et mortiers lance-bombes »*. Il faut attendre plusieurs jours pour que le Ministère de la Défense publie un communiqué démentant les faits:

« Le Ministère de la Défense annonce que l'incident rapporté dans la presse est l'œuvre de bandits ayant traversé la frontière indochinoise et non pas de troupes françaises comme il a été dit »

Si cette affaire est sans conséquences, elle illustre néanmoins bien les dispositions hostiles d'une section de la presse siamoise, et la rapidité avec laquelle se propagent les fausses nouvelles dans le pays.

La France voit dans tous ces signes un encouragement sérieux à sa politique de rapprochement avec le voisin thaïlandais. L'année qui suit ces déclarations, elle se propose d'accueillir une mission militaire thaïlandaise en Indochine. L'envoi d'une telle mission présente un double intérêt : consacrer la réconciliation de la France et de la Thaïlande et effacer aux yeux de l'Etat-major thaï, par une démonstration des forces en présence en Indochine, l'impression de faiblesse militaire qui prévaut depuis 1941. Un troisième aspect, plus constructif peut également être envisagé : une concertation entre les deux parties sur les remèdes à apporter à la situation de part et d'autre de la frontière. La désignation du Général Kat Songkram, Commandant en chef adjoint, rajoute à la mission une portée bien plus grande que celle qui avait d'abord été envisagée ; Si les autorités françaises parviennent à gagner sa

[84] TD, Bangkok, le 26 octobre 1948.

sympathie, le caractère violemment anti-communiste de ce dernier serait un avantage de poids dans les relations futures entre les deux Etats.

Au sein des deux bords, on ne se cache pas de l'importance ce cette visite. Un communiqué du Gouvernement thaïlandais paru dans la presse quelques jours auparavant avait précise les buts de la *«Good will mission» :* resserrer les relations amicales entre les deux pays, étudier les conditions nécessaires pour lutter contre le banditisme à la frontière, et s'entendre pour que règne l'ordre dans cette partie du monde. Il semble donc que le cadre des instructions données soit assez large et permettrait d'aborder utilement certains problèmes militaires.

Le programme établi par les français répond en premier lieu à remplir les préoccupations suivantes :

« *Donner une impression de force en montrant les installations les plus modernes de nos forces en Indochine : centre de parachutisme, centre de l'armée blindée à Dalat, visite des unités de la Marine et de la base de Kat Lay ; Le point culminant de la mission fut certainement aux yeux des Siamois la visite du centre des parachutistes au cours de laquelle une centaine d'hommes furent lâchés : le Général Kat demandait immédiatement si des siamois pouvaient y être envoyés y faire des stages de formation. Les différentes autres installations militaires firent également impression »*[85].

Plusieurs résultats se dégagent de cette mission : L'annonce officielle du désarmement des réfugiés politiques au Siam, faite dès le lendemain du retour de la mission indique le désir de mettre en pratique un plan de coopération, *« considérant que l'activité sans cesse accrue d'éléments extrémistes perturbateurs compromet la stabilité politique dans le Sud-Est Asiatique et commande la nécessité de rapports étroits et confiants entre les autorités militaires des deux pays pour coopérer en commun à la prompte restauration de l'ordre et de la paix dans les régions frontalières ».*

Ainsi, de manière concrète, il se dégage de cet accord de principe, attendu depuis si longtemps par le Gouvernement d'Indochine, qu'à l'échelon des chefs frontaliers, thaïlandais et français établiront entre eux des contacts directs aussi fréquent que possible et se communiqueront spontanément les renseignements qu'ils détiennent sur les bandes pirates. Ils se rencontreront normalement à la frontière, mais seront autorisés également à se rendre visite également à leurs PC.

Des opérations combinées pourront être menées éventuellement contre les bandes pirates, d'après le principe suivant :

[85] Mission militaire siamoise en Indochine.30 septembre 1948.

« *L'initiative appartiendra à l'Armée sur le territoire de laquelle se trouvent les bandes visées ; Cette armée assurera l'exécution des opérations. L'autre armée assurera sur demande la fermeture de la frontière afin d'empêcher les bandes de se réfugier sur son territoire* ».

Fait nouveau également, tous les trafics clandestin terrestre de matériel de contrebande seront recherchés et interceptés sur le territoire thaïlandais. Les mouvements de navires suspects, les départs de jonques transportant du matériel de contrebande seront signalés sans délais à la Marine Française par la Marine Thaïlandaise et réciproquement. Il en sera de même pour les renseignements relatifs au trafic clandestin aérien.

Ainsi, à partir des années 1950, on assiste à une nouvelle configuration des relations bilatérales entre les deux gouvernements, chacun étant désireux de contenir les dérapages et d'éviter tout Cassus Belli afin de ne pas compromettre le processus d'apaisement des relations si difficilement enclenché mais aussi le développement d'une coopération essentielle mais pour des raisons différentes à la fois pour Bangkok et Vientiane.

III) 1953-1965 : stabilité du tracé frontalier, instabilité des zones frontalières

Pendant cette période, les contentieux autour du tracé de la frontière n'occupent plus le devant de la scène, ce qui ne signifie pas que les zones frontalières soient des zones de stabilité, encore moins que leur importance diminue dans la structuration de l'État lao.

A) La mise en sommeil des contentieux territoriaux par le Laos.

1) Une normalisation prudente

Le Laos indépendant allait il reconnaître les frontières héritées de la période coloniale ? Il n'aurait pas été absurde d'imaginer que, fort de son entière souveraineté retrouvée au terme de cette période transitoire de sept ans, le gouvernement laotien ne cherche à redessiner ses frontières avec la Thaïlande, puisque, en fin de compte, tous les contentieux frontaliers ont été négociés pendant près de 60 ans par la puissance coloniale. Pourtant, il n'en est rien. D'abord parce qu'au vu du nouveau contexte géopolitique de la région, à l'heure ou la Thaïlande a pleinement rejoint le camp occidental dans la lutte contre le communisme, il n'est pas prioritaire pour cette dernière de raviver ses contentieux frontaliers avec le Laos au risque de fissurer le front anti communiste. De son côté, le Laos est dans une position favorable puisque les arbitrages frontaliers, chaperonnés par la puissance coloniale française, lui ont toujours été favorables jusques là. Aucune revendication, quelles que soient les tendances politiques des différents gouvernements qui se succèdent tout le long de la période, ne sera en conséquence formulée par le Laos de 1953 à 1965.

Les premières années qui suivent l'indépendance voient une tentative de normalisation des relations entre les deux pays, fragilisées par plusieurs siècles d'histoire conflictuelle. L'analyse, le 4 juillet 1960, de l'Ambassadeur de France au Laos de cette relation complexe est d'ailleurs intéressante, dans le sens ou elle traduit bien l'atmosphère et les préjugés qui déterminent cette coopération :

« Tandis que les Thaïlandais considèrent leurs voisins du Nord avec une condescendance marquée, les Laotiens, de leur côté, affectent un certain mépris pour leurs « cousins thaïs » auxquels ils reprochent d'être complètement dénués de sens moral. Bien que leur honnêteté ne soit pas à l'abri de tout soupçon, les Laotiens se plaignent volontiers des « vols » commis à leur détriment par les Siamois, parlent de la corruption qui règne au-delà du Mékong, assurent que la religion de leur voisin n'est pas le vrai bouddhisme… Sans connaître l'histoire de son pays, le Lao sait que durant des siècles les Siamois ont fait peser

leur joug sur les provinces de Luang-Prabang, Vientiane et Champassak. L'impérialisme siamois reste fort redouté »[86].

De fait, les relations entre le Laos et la Thaïlande se caractérisent par une grande disparité entre les déclarations des dirigeants des deux royaumes et les réalités, dans tous les domaines. Si les paroles prononcées officiellement sont toujours empreinte de la plus vive cordialité, les faits, eux, montrent qu'il n'existe guère de collaboration et de solidarité entre les deux pays, malgré leurs multiples affinités.

Il semblait important de contextualiser cette méfiance mutuelle qui continue d'influer sur les relations bilatérales des deux pays. Il y a bien sûr une volonté d'apaisement de part et d'autre du Mékong, mais même le contexte de la Guerre Froide qui prend de l'ampleur dans la région ne peut parvenir à effacer en quelques mois des siècles de préjugés culturels. Ce sont ces deux éléments, apaisement et prudence, qu'il faut savoir analyser dans chacun des discours prononcés lors des rencontres gouvernementales. On peut, pour illustrer cet état d'esprit, prendre l'exemple de la visite en Thaïlande du Premier Ministre laotien, le 23 février 1958, telle qu'elle nous est relatée par le télégramme diplomatique émanant de l'ambassade de France à Bangkok :

« Le Prince Souvanna Phouma, accompagné de son épouse et de quatorze personnes, est arrivé avant-hier à Bangkok pour une visite officielle de deux jours. Très à l'aise, le Premier Ministre du Laos prononça à son arrivée une allocution qui a été largement reproduite dans la presse. Soulignant les bonnes relations qui existent entre les deux peuples riverains du Mékong, leur héritage culturel et religieux, l'appartenance des deux pays au monde libre, le Prince exprima le souhait que la Thaïlande et le Laos s'inspirent de ce patrimoine commun pour faire disparaître « l'épais brouillard qui couvre leurs relations politiques ». Il ajouta qu'il était venu en Thaïlande pour discuter de problèmes d'intérêt communs, notamment du transit des marchandises entre les deux pays »[87].

2) La position du Laos sur les provinces du Nord-est de la Thaïlande

Pourtant on aurait pu penser que l'accession à l'indépendance aurait pu générer de nouvelles visées irrédentistes en direction des territoires du Nord-est de la Thaïlande peuplé

[86] Vientiane, le 4 juillet 1960. Monsieur Pierre Louis Falaize, Ambassadeur de France au Laos, à la Direction Asie Océanie

[87] TD 25 février 1958.Michel Breal, ambassadeur de France en Thaïlande, à la Direction Asie Océanie

majoritairement de populations d'origine lao. C'est une possibilité qui est envisagée dans les analyses des observateurs internationaux. Ainsi, en Décembre 1956, l'Ambassadeur de France en Thaïlande Raymond Offroy constate que *« cette vaste région est incontestablement peuplée de Laotiens et j'ai souvent signalé au Département qu'un irrédentisme latent y subsistait et qu'il pourrait se manifester à nouveau lorsque le Laos aurait, après la réalisation de son indépendance politique, rétablir son unité territoriale »*[88].

Pourtant, au sein des sphères du pouvoir, jamais il n'est question d'envisager même un tel projet. Et dans les conversations entre les diplomates français et de nombreuses personnalités laotiennes neutralistes, dont le Prince Souvanna Phouma en personne, retranscrites dans les archives diplomatiques, lorsque l'on évoque le sujet, ce dernier est toujours considéré comme quelque chose d'irréversible, que l'on commente en spectateur :

« Selon ces personnalités, la majorité du peuple laotien se trouverait ainsi hors des frontières du Royaume, telles qu'elles sont actuellement tracées. Toutefois, aucun des propos tenus ne permet de penser que le groupe neutraliste nourrit des visées territoriales ou que des sentiments irrédentistes animent les laotiens »[89].

Cette acceptation par les neutralistes d'un tracé de la frontière qui sépare deux fractions du peuple laotien apparaît d'ailleurs très nettement dans la justification en 1956, toujours au cours d'une discussion avec un diplomate français, que le Prince Souvanna Phouma donne à son désir d'établir désormais la capitale du Laos à Xieng-Khouang, à près de 430 kilomètres de la frontières, et jouissant dune situation beaucoup plus centrale à l'échelle du pays :

« Selon lui, le choix de Vientiane était judicieux lorsque les souverains établis dans cette ville étendaient leur domination aux populations laotiennes de la rive droite du Mékong. La situation présente, admise par le Prince, conduit ce dernier à choisir pour capitale un point à son avis plus central par rapport au tracé des frontières actuelles »[90].

Même si ce projet ne trouva jamais l'ombre d'un début de réalisation il est symptomatique d'une période d'apaisement des contentieux frontaliers puisque dans le cas contraire il aurait tout l'air d'une reculade du Laos. Un autre fait va dans le même sens lorsque le Gouvernement laotien affiche sa volonté d'aider les habitants du Nord-est de la Thaïlande qui se rendent au Laos pour un travail saisonnier en leur facilitant les démarches administratives, mais que sa volonté d'interaction avec cette population résidant de l'autre côté du fleuve s'arrête là.

[88] Bangkok, le 18 décembre 1956 : Raymond Offroy, Ambassadeur de France en Thaïlande à la Direction d'Asie Océanie
[89] Ibid
[90] Ibid

B) L'attitude contrainte de la Thaïlande : abandon des contestations, maintien de la pression.

Contrainte par les nécessités de la guerre froide et les exigences de son allié américain, la Thaïlande, sans contester ses frontières avec le Laos, continue cependant d'exercer une pression militaire sur les zones frontalières, au nom de cette même logique de guerre froide.
Dès 1960, les zones frontalières de la Thaïlande avec le Laos continuent d'être au cœur d'un jeu exercé par Bangkok, mais dont les objectifs apparaissent changés. Il n'est plus question ici de revendication territoriale, et les frontières contestées encore quelques années plus tôt sont désormais un instrument employé dans une nouvelle logique, celle de la Guerre Froide.

1) Une militarisation de la frontière à contextualiser.

A travers cette nouvelle perspective, comment interpréter ce télégramme émanant de l'Ambassade de France au Laos, le 15 février 1962 :

« Le gouvernement thaïlandais annonce ce matin par un communiqué sa décision d'envoyer des troupes pour occuper des points stratégiques le long de la frontière laotienne. Selon les premières indications recueillies par notre attaché militaire, le mouvement se réduirait à l'envoi d'environ deux compagnies dans la région de Nan située à l'extrême nord de la Thaïlande dans un pays de jungle, très difficilement accessible. Si ces informations se confirment, la mesure devrait être considérée comme essentiellement politique et sans portée militaire réelle »[91].

On peut avancer l'idée que ces mesures sont motivées par la crainte que le désordre au delà du Mékong - et en particulier la prise de Nam Tha, petite garnison de l'armée royale qui sert de base à des opérations en territoire Pathet Lao, et conquise par le NLHS en 1962 qui contraint à la déroute ses occupants - ne soit exploité par les partisans thaïlandais du Pathet Lao et que des exilés ou des agents ne s'infiltrent dans les provinces du Nord-est. La principale mesure qui en découle est un contrôle renforcé des mouvements de personnes à la frontière. Une mesure qui, néanmoins, étant donné la perméabilité de cette zone, ne peut avoir qu'un effet tout théorique[92]. Dès lors, pourrait-il s'agir simplement d'une mesure symbolique visant à rassurer l'opinion publique thaïlandaise ? Au vu des communiqués officiels qui émanent du

[91] TD, Vientiane le 15 février 1962. Clarac
[92] Bangkok, le 11 avril 1963. Charles Maisonnier, Chargé d'affaires de France en Thaïlande à la Direction d'Asie Océanie. Bangkok et la crise laotienne

gouvernement thaïlandais, comme celui du 15 mai 1962, cette idée n'est pas absurde :

« *Les événements qui se sont déroulés dernièrement dans le Royaume du Laos sont devenus de plus en plus critiques et dangereux. Le Pathet Lao pro-communiste, avec l'aide de plusieurs pays communistes, s'est livré aux activités militaires selon des plans prémédités, en occupant Muong-Sing et Namtha en violation flagrante et délibérée de l'accord sur le cessez-le-feu. En plus, les éléments pro-communistes ont avancés leurs forces dans la direction du Sud-Ouest vers la frontière thaïe. De telles incursions montrent que les éléments pro-communistes cherchent non seulement à exercer le pouvoir dans le royaume du Laos et à placer ce pays sous leur autorité, mais aussi à étendre sans limite leur domination et leur influence. Ces circonstances constituent une menace pour le Royaume de Thaïlande et pour la sécurité du peuple thaï. En face de cette menace, le Gouvernement de Sa Majesté et les Gouvernements des pays amis qui sont soucieux de la sécurité de la Thaïlande jugent nécessaire de prendre des mesures pour empêcher le danger de s'étendre vers ce pays* »[93].

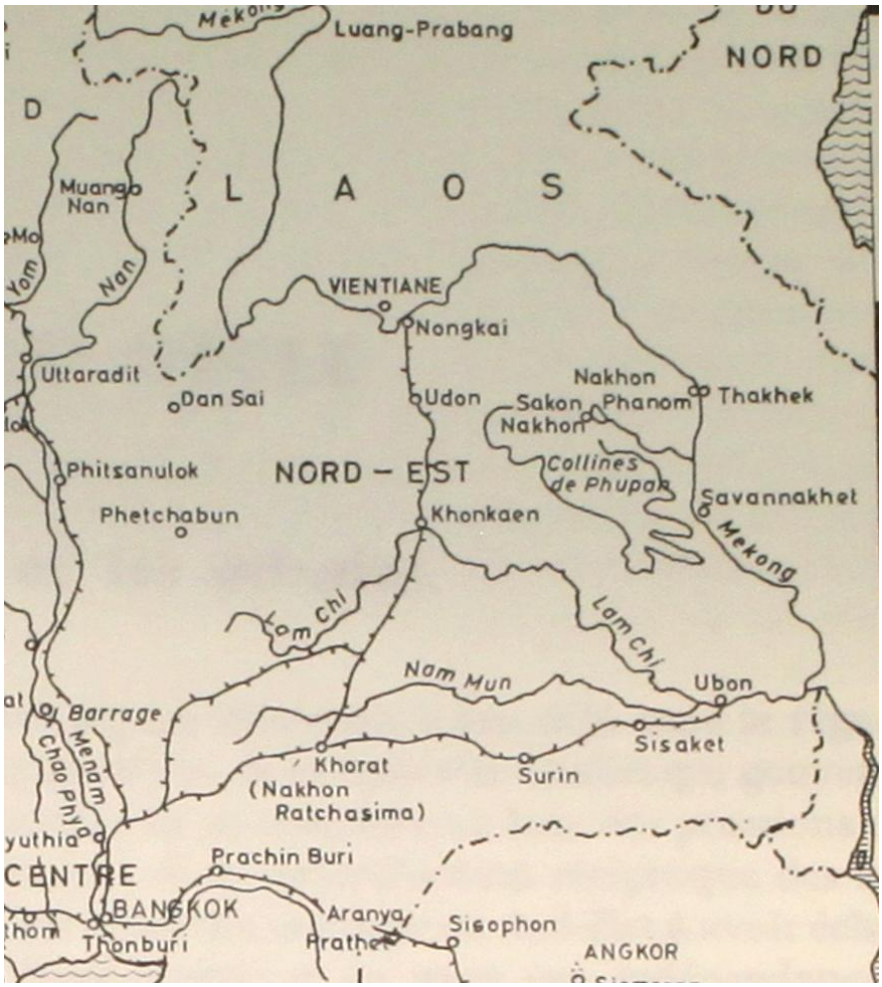
En fait, dès l'annonce de la prise de Muong Sing et de Namtha par le Pathet Lao, le gouvernement thaïlandais s'emploie à rassurer la population que risquait d'alarmer le flot de rumeurs incontrôlées. Il faut sans doute voir ce communiqué comme une volonté des autorités de porter à la connaissance du public les mesures militaires qu'elles prennent pour faire face à une éventuelle infiltration des forces communistes. Ces mouvements, d'une modeste ampleur -les effectifs déployés ne dépassent pas l'ordre du bataillon- ont le mérite de matérialiser les efforts de Bangkok dans sa lutte contre le communisme[94].

Cela n'est pas une coïncidence si le déploiement de ces troupes, si peu nombreuses soient elles, s'opère sur les points frontaliers contestés. En effet, au nord, l'effectif de deux compagnies est réparti sur les territoires de Nan et Chiang-Khong (en face de Houei-Sai), et au sud sur un ou deux points sur le Mékong : Bang-Kan (en face de Paksane) et Nakorn Panom (en face de Takhek)[95]. Ici encore, pour comprendre et interpréter les événements relatés, une carte avec les principales villes le long de la frontière est indispensable :

[93] Communiqué du Gouvernement Royal, Bureau de l'information, Présidence du Conseil, le 15 mai 1962

[94] Bangkok, le 18 mai 1962. Achille Clarac, Ambassadeur de France en Thaïlande, à la direction Asie Océanie. Stationnement des troupes américaines

[95] TD Vientiane, le 16 février 1962



Carte extraite de « La Thaïlande », Pierre Fistié dans *L'histoire du XXe siècle, l'Asie du Sud-Est, Tome II*, Paris, Éditions Sirey, 1971, 954 p.

Bangkok insiste particulièrement sur le fait que ces précautions, assez coûteuses, sont une nécessité que le gouvernement se devait de prendre, mais qu'il ne s'agit pour autant que d'une affaire intérieure purement nationale. On met en avant alors la présence de réfugies vietnamiens dont l'évacuation n'a pu être menée à bien, et qui sont pour beaucoup dirigés par des cadres communistes, la passivité des Laotiens qui laissent entrer ou sortir de nombreuses personnes dépourvues de tout titre de circulation ou d'identité. Enfin, la sécurité des nombreux Thaïlandais établis au Laos, dont on estime le nombre à 60 000 : si des événements graves se produisaient, l'Ambassade thaïlandaise à Vientiane ne serait pas en mesure d'assurer leur protection. Ces mouvements de troupes le long de la frontière peuvent donc tout à fait vraisemblablement avoir comme objectif de faire face à toute éventualité quant à une avancée massive des forces du Pathet Lao. Sans que l'on puisse toutefois totalement éliminer, en raison du ciblage des zones choisies, une arrière pensée du gouvernement thaïlandais qui saisit là une occasion d'affirmer sa présence sur ces zones contestées en s'abritant derrière

l'incurie des Lao.

Cette militarisation de la frontière prend une tournure internationale lorsque, le 16 mai 1962, l'ambassadeur des États-Unis fait connaître à l'OTASE que son gouvernement, en accord avec celui de la Thaïlande, décide d'envoyer une force américaine d'environ cinq mille hommes qui stationneraient désormais sur le territoire de ce pays pour contribuer à sa défense. Tout en précisant bien que l'envoi de troupes américaines sur le territoire thaïlandais n'est donc qu'une mesure de précaution justifiée par la rupture de l'armistice dont le Pathet Lao s'était rendu coupable en s'emparant de Nam Tha. Il semble bien que ce soit la chute de Namtha et la déroute de l'armée royale laotienne qui ait amené le Maréchal Sarit à revenir sur l'attitude qu'il avait adoptée auparavant et à accepter le stationnement de troupes américaines sur le territoire de la Thaïlande. Jusqu'à présent, la présence de troupes américaines, principalement sur les côtes n'étaient que des initiatives factuelles n'ayant guère reçu de publicité et qui n'engageaient pas la politique générale du gouvernement de Bangkok. Il en est tout autrement désormais. Du côté des autres acteurs régionaux, et principalement de Saigon, le débarquement de forces américaines en Thaïlande est accueilli sans surprise et avec des marques officielles de satisfaction par ses dirigeants, qui estiment, dans un entretien avec des diplomates français, que le danger réel que court la Thaïlande en raison du mouvement de sécession qu'ont déclenché les communistes dans les provinces siamoises du nord résulte du fait que *« Bangkok, comme Washington, a joué la mauvaise carte au Laos... L'arrivée de forces américaines en Thaïlande paraît devoir être « malheureusement » une mesure platonique. L'évolution de la situation au Laos exige plus d'énergie ... Si des troupes américaines ne débarquent pas en nombre dans l'Asie du Sud-Est, cela signifierait que les leaders du Monde Libre ont accepté de reculer devant l'agression communiste au Laos »*[96].

2) Les régions du Nord-est : une préoccupation majeure pour Bangkok

La montée des tensions dans la région frontalière du Nord-est ne résulte pas de craintes totalement infondées de la Thaïlande. Certes, l'absence de revendication du gouvernement laotien sur ces territoires semble avérée et en mars 1957 « la véhémence » du chef du gouvernement lao et son insistance à renvoyer les Thaïlandais à leurs propres peurs sonne comme une tentative de dédouanement face à des accusations infondées :

[96] TD. Saigon, le 28 mai 1962

« Le Premier Ministre, avec qui je m'entretenais des récents événements de Bangkok, a saisi cette occasion pour me confier une fois de plus ses griefs à l'égard de la Thaïlande. Alors que je tentais de faire partager mon optimisme au Prince Souvanna Phouma, ce dernier m'a rétorqué avec véhémence que « le but du gouvernement siamois avait toujours été l'affaiblissement du Laos, les dirigeants de Bangkok n'ayant jamais cessé de craindre qu'un Laos calme et consolidé ne devienne un pôle d'attraction pour les populations de race laotiennes, établies sur la rive droite du Mékong et dans la région Nord-est de la Thaïlande »[97]

Mais l'évolution politique au Laos a des répercussions directes sur la situation des provinces frontalières thaïlandaises du Nord-est. Dans un climat de méfiance et de suspicion, le Gouvernement thaïlandais tente de resserrer son emprise sur ces territoires qui, par leur histoire et leur situation géographique, sont naturellement hostiles au pouvoir central de Bangkok. Pour Pierre Fistié, c'est même *« le problème des Lao du Nord-Est qui, en définitive, a sans doute le plus contribué à engager la Thaïlande dans le camp occidental »* ainsi que l'apparition de complots autonomistes dans la région : *« une liaison de fait allait bientôt s'établir entre les tendances autonomistes de l'opposition gauchiste lao de Thaïlande et le Pathet Lao... C'est ainsi qu'au printemps 1953 un complot autonomiste dans les provinces lao de Thaïlande semble avoir coïncidé avec l'offensive Viêt Minh qui permit à Souphannouvong de s'implanter au Laos dans la province de Samneua »*[98]. Dès 1956, Bangkok s'effraye des tracts répandus par le Pathet Lao dans la capitale laotienne et dans les villages de la rive gauche du Mékong, d'après lesquels ce mouvement envisage, dès qu'il détiendra la moitié des sièges dans le gouvernement de Vientiane, de réclamer l'annexion de toute la partie de la Thaïlande qui s'étend entre Korat et le Mékong. Vientiane tente alors de rassurer aussitôt son voisin thaïlandais :

« Il n'est pas étonnant de constater que cette prise de position du Pathet-Lao ait ému l'opinion siamoise et que le Premier Ministre ait tenu à effectuer, lors de sa conférence de presse du 30 novembre, une mise au point à ce sujet, démentant les rumeurs qui avaient couru à Bangkok d'une invasion du Nord-Est thaïlandais par le Pathet-Lao, et affirmant que le gouvernement de Vientiane ne nourrissait aucun sentiment hostile à l'égard du Siam »[99].

[97] Vientiane, le 26 mars 1957, Olivier Gassouin, Ambassadeur de France au Laos, à Christian Pineau, Ministre des Affaires Etrangères.

[98] « Livre V, la Thaïlande », Page 533, dans DEVILERS Philippe, FISTIÉ Pierre, LE THANH KHOI, 1971, *L'histoire du XXe siècle, l'Asie du Sud-Est, Tome II*, Paris, Éditions Sirey, 954 p.

[99] Bangkok, le 18 décembre 1956 : Raymond Offroy, Ambassadeur de France en Thaïlande à la Direction d'Asie Océanie

Mais le mal est fait, car Bangkok prend alors la pleine mesure de la porosité de sa frontière avec le Laos, et de son impossibilité à contrôler efficacement les flux qui y transitent.

« Cette impossibilité d'assurer l'étanchéité de la frontière à laquelle le Gouvernement n'a aucun moyen de remédier, inquiète à bon droit celui-ci, car si un régime communiste s'installait à Vientiane, il disposerait par la de moyens de subversion redoutables vis-à-vis de la Thaïlande »[100].

On se réfère une nouvelle fois à l'analyse de Pierre Fistié pour mieux comprendre les difficultés de Bangkok à impliquer sa population des territoires frontaliers du Laos dans sa lutte contre les idées communistes :

« En raison de son peuplement lao et de son sous-développement accentué, la région du Nord-est de la Thaïlande se trouve dans une situation semi-coloniale par rapport à Bangkok »[101]

Le sentiment qu'ont les habitants d'Oubone et des provinces adjacentes d'appartenir à un groupe ethnique différent de celui de la Plaine Centrale, doté de sa langue, de ses coutumes et de son histoire propre, et d'être brimés dans tous les domaines par les gens de Bangkok, qu'ils envient et qu'ils méprisent, crée un terrain particulièrement favorable aux entreprises subversives, conduites selon toute vraisemblance en liaison avec le Pathet Lao. Ainsi, dans un entretien avec le Chargé d'affaires de France en Thaïlande en septembre 1961, le curé de la ville d'Oubone, le Pére Brisson, que l'exercice de son ministère met en contact quotidien avec la population locale, tant lao que vietnamienne, ainsi qu'avec l'administration thaïlandaise, livre un témoignage précieux – car relativement neutre - de l'influence grandissante d'un mouvement de contestation au sein des populations de la région :

« Notre compatriote [le Père Brisson] s'est montré alarmé des progrès de la propagande communiste dans les milieux thaïlandais locaux, traditionnellement particularistes, qui, dit- il, accueillent comme « paroles d'évangiles » les rumeurs antigouvernementales répandues à l'envi par l'opposition clandestine »[102].

La répression gouvernementale est sévère, et agit comme un bon révélateur des préoccupations de Bangkok. Sous le prétexte de complots autonomistes – dont l'existence, fondée ou non, est difficile à avérer -, les purges se multiplient. En mai 1961, une centaine de personnes est arrêté, et un ancien député, Nai Krong Chantawong, est exécuté. En octobre

[100] Achille Clarac, Ambassadeur de France en Thaïlande à la direction Asie Océanie, le 24 avril 1961 – L'opinion publique siamoise et la crise du Laos

[101] Voir note précédente

[102] Bangkok, le 21 septembre 1961, Charles Maisonnier, Chargé d'affaires de France en Thaïlande à la Direction d'Asie-Océanie : Au sujet de la situation dans le Nord-Est

1962, de nouvelles arrestations ont lieu dans la province d'Udon, visant principalement les instituteurs et les chefs de villages[103]. La encore, le témoignage du Père Brisson corrobore cette montée de violence en 1961:

« Les habitants d'Oubone continuent toujours de considérer comme un défi lancé à leur autonomie les mesures prises par Bangkok pour mettre un terme à l'agitation subversive. C'est ainsi que la récente arrestation de l'ancien député Fong Sitthitham, « patron » politique de la ville, convaincu d'avoir dirigé un réseau clandestin en liaison avec le Pathet Lao, aurait suscité chez les habitants d'Oubone une très vive émotion ; ils seraient persuadés cependant que le Maréchal Sarit, malgré les preuves qu'il possède, n'osera jamais faire exécuter Fong, par crainte des remous qu'une telle décision entraînerait dans la province. Le supplice en Mai de cette année de Nai Thongphan et de Nai Khrong n'a d'ailleurs pas été oublié, et des tracts d'inspiration communiste continuent de circuler à travers le pays, incitant la population à s'inspirer de l'exemple des deux agitateurs Lao »[104].

Si la répression parvient à contenir le mouvement de contestation, elle ne parvient pas à y mettre une fin définitive. Les leaders qui ont échappé à la prison ou à l'exil continuent, selon le Père Brisson, d'exercer dans leurs villages une influence importante, dénoncent chaque incident favorable à leur cause et utilisent tous les moyens à leur disposition pour mettre le Gouvernement et ses représentants dans l'embarras. Leurs actions sont sur ce point grandement facilitées par les maladresses commises par les agents de l'État, souvent méprisants envers leurs administrés et souvent soucieux d'utiliser leur temps de service pour s'enrichir à leurs dépens.

D'autres rapports confirment les nombreuses opérations de police dans le Nord-Est à cette époque. Achille Clarac, l'Ambassadeur de France en Thaïlande, confirme, dans un rapport du 21 décembre 1961, l'arrestation dans les provinces de Sangkorn Nakorn, Nakorn Phanom et Oudorn, d'une centaine de suspects présentés par les autorités thaïlandaises comme les organisateurs d'un éventuel mouvement de rébellion soutenu par le Phatet Lao et dirigé par le Prince Souphannavong lui-même. Ce coup de filet fait suite aux opérations analogues qui ont eu lieu au début de l'année. Cependant, il convient une fois encore de nuancer cette opération, et de chercher à comprendre les réelles motivations qu'elle cache. En effet, malgré le bruit fait par la presse et par les organisations de propagande thaïlandaises autour de ces arrestations, il semble que les résultats obtenus par les services de sécurité soient modestes. Une fois de plus,

[103] « Livre V, la Thaïlande », Page 540, dans DEVILERS Philippe, FISTIÉ Pierre, LE THANH KHOI, 1971, *L'histoire du XXe siècle, l'Asie du Sud-Est, Tome II*, Paris, Éditions Sirey, 954 p.

[104] Bangkok, le 21 septembre 1961, Charles Maisonnier, Chargé d'affaires de France en Thaïlande à la Direction d'Asie-Océanie : Au sujet de la situation dans le Nord-Est

on constate un écart considérable entre les déclarations sensationnelles des responsables et les réalités. On parle d'abord, en effet, de violents combats qui auraient opposé les unités de police à des rebelles solidement retranchés dans des caches aménagées à cet effet, de la saisie d'armes nombreuses et de la capture de personnages de premier plan. En fait, les armes saisies sont au nombre *« d'une dizaine, parmi lesquelles figurent des mitrailleuses françaises datant de la guerre d'Indochine et les personnalités emprisonnés semblent essentiellement être des paysans laotiens - 42 à Nakorn Phanom, 41 à Sankorn Nakorn et 8 à Oudon »*[105]. Rien de très sensationnel. Dans le même temps, Bangkok affirme être en possession de documents qui fourniraient la preuve d'une collusion étroite entre les Chefs du Pathet Lao et les « rebelles » du Nord-Est. Cependant, rien en dehors des déclarations des Généraux commandant la police ne vient corroborer ces affirmations. On peut donc penser que les autorités thaïlandaises tentent de faire croire à l'opinion nationale et étrangère que le danger de la subversion communiste nécessite les mesures prises. D'autre part, ces opérations de police tombent à point nommé pour renforcer les arguments de Bangkok, selon lesquels la Thaïlande a besoin d'une aide financière accrue auprès de ses alliés américains pour lutter contre un ennemi commun, le communisme.

Néanmoins, depuis cette prise de conscience de la fragilité nationale du Nord-est, il y a clairement une obsession thaïlandaise de sécuriser cette région en accélérant son intégration avec le reste du pays. L'échec d'une l'implantation durable de l'autorité centrale dans ces provinces conduit le Gouvernement à mener une nouvelle stratégie, fondée sur une mise en valeur de la région, jusqu'ici délaissée par la politique de développement national. La presse se fait alors l'écho de ces nouvelles ambitions gouvernementales : Dans le « Siam Rath Weekly », un périodique de Bangkok, le journaliste Kukrit Pramoj en dresse le contour. Malgré le manichéisme du discours, l'article a le mérite de préciser de manière évocatrice la manière de penser qui anime les membres du gouvernement thaïlandais :

« Le projet de développement de cette région aurait une grande importance non seulement pour la région elle-même, mais aussi pour le maintien de notre pays. Ces provinces sont en effet la ligne extérieure de défense de la Nation et constituent la porte que le communisme devra forcer s'il veut pénétrer en Thaïlande à partir du Laos…. Nous devons faire de la région une forteresse aussi puissante que possible, afin d'empêcher les communistes de s'emparer de cette zone par la subversion et l'infiltration clandestine. Et

[105] Bangkok, le 21 décembre 1961. Achille Clarac, Ambassadeur de France en Thaïlande, à la Direction d'Asie-Océanie. Récentes opérations de police dans le Nord-Est

cette forteresse doit être basée sur une économie et une éducation aussi saine que possible »[106].

Les termes employés ici relèvent déjà du champ lexical du militaire. La plus grande crainte de Bangkok est de ne pas parvenir à mobiliser la population. L'absence d'implication de cette dernière rend presque impossible la tache d'assurer l'étanchéité de la frontière à laquelle le Gouvernement n'a aucun moyen de remédier. La crainte que le désordre au delà du Mékong ne soit exploité par les partisans thaïlandais du Pathet Lao et que des exilés ou des agents provocateurs ne s'infiltrent dans les provinces du Nord Est est réelle. Elle suffit à expliquer que le Ministère de l'Intérieur thaïlandais instaure un contrôle renforcé des mouvements de personnes à la frontière, même si, étant donné la perméabilité de cette zone, cette mesure ne peut dépasser un effet théorique[107].

3) Une coopération lao-thaï dans le cadre de la guerre froide : La question du rapatriement des réfugiés vietnamiens, en vue de sécuriser les régions frontalières

Nous avions déjà évoqué, dans la partie précédente, la forte présence d'une communauté vietnamienne dans les régions du Nord-Est de la Thaïlande. Au début des années 1960, l'essentiel de cette communauté est plus ou moins étroitement sous le contrôle des commissaires politiques Viêt Minh. Toujours dans le cadre de sa conversation, le Père Brisson cite même le cas de quelques familles contraintes à faire publiquement acte de repentir pour avoir cherché à se soustraire à leur emprise. Le succès des communistes serait renforcé par le manque de sens politique des fonctionnaires locaux :

« Lorsqu'un Vietnamien vient les solliciter pour obtenir l'autorisation de demeurer en Thaïlande et échapper ainsi au rapatriement en République Démocratique, ceux ci le soumettent à de telles exigences et lui imposent de tels sacrifices financiers qu'il se voit obligé de renoncer à son entreprise »[108].

Dans un compte rendu rédigé par l'Ambassadeur de France au Laos en décembre 1958, on se rend compte qu'il existe une telle peur de voir se disséminer des agents communistes infiltrés

[106] Achille Clarac, Ambassadeur de France en Thaïlande à la direction Asie Océanie, le 24 avril 1961 – L'opinion publique siamoise et la crise du Laos

[107] Bangkok, le 11 avril 1963. Charles Maisonnier, Chargé d'affaires de France en Thaïlande à la Direction d'Asie Océanie. Bangkok et la crise laotienne

[108] Bangkok, le 21 septembre 1961, Charles Maisonnier, Chargé d'affaires de France en Thaïlande à la Direction d'Asie-Océanie : Au sujet de la situation dans le Nord-Est

parmi les populations, que le gouvernement thaïlandais envisage de rapatrier au Viet Nam l'ensemble de la communauté vietnamienne. Et cette peur est générale, du gouvernement thaïlandais à celui des Etats-Unis. Lorsque Bangkok souhaite déplacer près de 50000 réfugiés vietnamiens vers leur pays d'origine, de nombreux problèmes se posent alors, et notamment celui du transit par le Laos. Car le gouvernement de Vientiane, tout en approuvant une initiative qui les débarrasserait d'un voisinage incommode, *« craint d'ouvrir son territoire à un flot malsain, qui, même s'il devait s'écouler en quelques heures, pourrait laisser derrière lui de dangereuses alluvions. Les renseignements qu'il possède lui donne en effet à penser que les quatre cinquièmes de la population en cause sont acquis aux idées subversives, et pourraient profiter du transit par son territoire pour prendre le maquis »*[109]. Malgré des mesures de sécurité importante prévues – aucun des évacués n'aurait pendant la durée du transit la permission de descendre de camion et les soldats escorteurs seraient autorisés à tirer sur tout contrevenant -, l'Ambassade des Etats-Unis n'est pas favorable au dispositif envisagé, *« l'Armée Royale n'ayant pas, estime M. Smith, les moyens de s'opposer à des tentatives d'évasion dans le maquis laotien. L'ambassadeur conseillerait de diriger les réfugiés sur le port de Bangkok et de les embarquer pour Saigon ou Haiphong. L'attaché militaire américain, de son côté, assure que la création d'un pont aérien serait sérieusement étudié »*[110].

Dans un tel cas de figure, de nombreux observateurs s'accordent à penser que la grande majorité des réfugiés optera pour le Vietnam Nord ; Cette inclinaison ne s'expliquerait pas par une ferveur communiste, mais souligne au contraire l'insuffisance des mesures prises par le Gouvernement de Bangkok en faveur des provinces déshéritées du Nord-Est, qui a considérablement facilité la tâche des émissaires du Vietminh et rendu des populations très pauvres particulièrement perméables à leur propagande. L'ambassadeur de France au Laos, toujours, souligne d'ailleurs avec diplomatie à la fin de son rapport l'échec de la politique du camp occidental dans sa gestion de la communauté :

---

[109] *L'itinéraire imposé pourrait être soit la route de Savannakhet à Tchepone, avec scission des convois en deux parties dans cette dernière localité, soit plutôt aux dernières nouvelles la route de Thakhek à Vinh, la très grande majorité des émigrés devant être dirigée vers le Tonkin. La première de ces deux voies serait réservée aux quelques réfugiés qui opteraient pour le Vietnam-Sud. Chaque convoi, composé d'une douzaine de camions militaires fournis par la Thaïlande, serait placé sous escorte militaire laotienne ; on estime que 250 à 300 réfugiés pourraient y prendre place. L'ambassadeur du Siam m'a dit que son Gouvernement, peu confiant en la combativité des Laotiens, souhaiterait d'étoffer la troupe d'accompagnement de quelques gendarmes thaïlandais ; mais à Vientiane, on se montrerait peu disposé à les accepter. Le Gouvernement thaïlandais propose de remettre les deux routes en état ; mais son offre n'a pas rencontré un accueil très enthousiaste de la part des Laotiens qui ne veulent pas faciliter l'accès de leur territoire à leurs voisins du Nord-Est.*
TD, Vientiane, Olivier Gassouin à la Direction Asie-Océanie, décembre 1958

[110] TD, Vientiane, Olivier Gassouin à la Direction Asie-Océanie, décembre 1958

« L'intérêt du Monde Libre n'aurait il pas été de tenter un effort pour améliorer la condition de ces Vietnamiens afin de gagner leur sympathie plutôt que de les pousser brutalement dans les bras du Gouvernement d'Hanoi ? »[111].

C) La bataille pour le contrôle des flux frontaliers et leur rôle dans la déstabilisation du Laos.

1) Fermetures périodiques de la frontière et pression politique

A partir de 1960, la Thaïlande, soutenue par les États-Unis, et toujours dans une logique de Guerre Froide, inaugure une politique de contrôle des flux frontaliers entre la Thaïlande et le Laos qui est un nouveau moyen de pression sur son voisin. Il lui suffit en effet de fermer la frontière pour, de fait, établir un véritable blocus du Laos, pays enclavé dont l'accès à la mer dépend du bon vouloir de Bangkok.

Sur le plan économique, on sait que le Laos est terriblement isolé. Ne possédant pas d'ouverture sur la mer, le Royaume dépend de ses voisins pour son approvisionnement en bien de toutes sortes. Au temps de la Fédération Indochinoise, l'économie du Laos bénéficiait de l'association avec le Viêt Nam et du Cambodge, et les communications étaient faciles. Depuis l'indépendance des États ex-associés, le Laos se trouvé enfermé dans ses frontières hérissées de barrières douanières, tandis que les communications deviennent matériellement plus difficiles, les routes n'étant pas suffisamment entretenues - seul 10 % du budget national est consacré à la construction de routes, et encore, dans le cadre indirect du maintien de l'ordre, et non dans le cadre d'un programme économique et social[112] (CITER Laurent Cesari, page 73). Dès lors, à partir des années 1950, la frontière avec la Thaïlande apparaît comme la seule alternative signifiante, et devient une condition essentielle du développement économique du Laos. Le Mékong, qui constitue la frontière lao-thai sur près de 1000 kilomètres, est beaucoup plus une voie de passage qu'une barrière et n'est pas contrôlé. L'économie du Laos profite largement des exportations ou réexportations clandestines et se caractérise comme une économie de contrebande ou les mouvements de marchandises non officiels l'emportent sur les mouvements déclarés[113]. Plusieurs enjeux se dégagent alors ; Pour Vientiane, la frontière est le point de transit de l'essentiel de l'aide internationale allouée au Laos, ainsi que la principale source de revenus commerciaux. Bangkok, dont la santé

[111] Ibid

[112] Voir Laurent Cesari, page 73

[113] Voir l'article de Jean-Pierre Barbier, Objectifs et résultats de l'aide économique au Laos : une évaluation difficile, in « Tiers-Monde », volume 16, 1975, page 333-353

économique ne dépend pas de ses relations diplomatiques avec Vientiane, peut se permettre d'instrumentaliser la frontière comme arme économique servant à maintenir une influence thaïlandaise dans les décisions gouvernementales laotiennes. La Thaïlande bénéficie à cette fin de l'aide américaine, qui cherche à encourager un rapprochement entre les deux pays – et donc à éloigner le Laos de la « menace rouge ».

Les épisodes de fermeture de la frontière sont bien corrélés avec les évolutions de la vie politique laotienne. Le premier épisode de fermeture de la frontière survient en août 1960. Or, à cette même date, Souvanna Phouma invite le Neo Lao Haksat à revenir négocier à Vientiane un accord politique et accepte l'offre soviétique d'établir des relations diplomatiques avec Moscou[114]. Ces événements amènent Washington à couper les crédits alloués au gouvernement de Vientiane, et la Thaïlande à fermer la frontière. Le Laos se retrouve ainsi complètement isolé. Pourtant, cette situation de siège n'est pas reconnue par le Gouvernement de Bangkok avant plusieurs mois.

Durant plusieurs semaines, les autorités thaïlandaises et les grands groupes de presse s'en tiennent en effet à une version unique, annonçant que le blocus économique de Vientiane n'existe pas et que le Gouvernement de Bangkok n'a pris aucune décision ayant un caractère politique d'hostilité à l'égard du gouvernement de Vientiane. Les raisons avancées pour justifier que l'ETO - l'organisme des transports d'État Thaïlandais qui bénéficie d'un monopole de droit des transports vers le Laos – n'effectue aucune livraison se contentent de souligner le danger pour les ressortissants thaïlandais à se rendre dans un pays troublé où leur sécurité ne peut être assurée.

Pourtant, il n'est fait nulle part mention dans les rapports de l'ambassade de France en Thaïlande d'un tel danger :

« Les enquêtes qui viennent d'être faites auprès de l'ETO pour essayer de faire passer un certain nombre de marchandises telles que les produits pétroliers d'une part ou les denrées commandées par les services britanniques ou français d'autre part, ainsi que l'intense commerce de contrebande à travers le Mékong démontent le bien fondé des explications gouvernementales. Chaque démarche auprès de l'ETO montre que cette société ne peut rien livrer sans une autorisation du Ministère des Communications Thaïlandais qui, lui même, doit en recevoir du Ministère des Affaires Étrangères qui, à son tour, attend celle de la Présidence

[114] DEVILERS Philippe, FISTIÉ Pierre, LE THANH KHOI, 1971, *L'histoire du XXe siècle, l'Asie du Sud-Est, Tome II*, Paris, Éditions Sirey, 954 p.

du Conseil »[115].

L' écart entre les déclarations alarmistes de Bangkok sur la situation frontalière et la réalité du terrain est frappant : chaque jour en effet, la contrebande entre les deux rives se développe et chaque jour, ce sont des flottilles de plusieurs centaines de bateaux qui traversent quotidiennement le Mékong pour vendre sur la rive laotienne des vivre frais, du riz, et même des produits pétroliers, dont la quantité est estimée journellement à 7000 litres[116]. On ne peut véritablement parler de contrebandiers, lorsqu'il ne s'agit finalement que des négociants de la région qui vont à leur clientèle, celle ci ne pouvant plus venir à eux. La teneur des réactions gouvernementales face à ces petits trafics qui diminuent l'impact du blocus mettent en avant une certaine impuissance. Le 13 et le 14 octobre 1960, le Premier Ministre et le Ministre de l'Intérieur Thaïlandais dénoncent avec violence ces pratiques assimilées à de la trahison, bien que ces derniers admettent qu'elles ne peuvent se pratiquer sur une telle échelle qu'en bénéficiant de la complicité des autorités provinciales des douanes et de la police des frontières. Conséquences directes : la surveillance du Mékong est renforcée, avec l'obligation pour tout usager d'un bateau de venir l'ancrer la nuit à certains points de rassemblement étroitement surveillés par la police. Mais la tache semble relever de l'utopie face à la longueur de la frontière et le manque d'effectifs et de moyens, et surtout l'indifférence des populations thaïlandaises aux mesures gouvernementales allant à l'encontre du voisin lao :

« La spontanéité avec laquelle les riverains thaïlandais se sont immédiatement organisés en très grand nombre pour ne tenir compte que de leur intérêt personnel, à l'exclusion de toute coopération avec la politique du gouvernement, est une illustration supplémentaire de l'indifférence du peuple thaï à l'action de celui ci ... La correspondance de ce poste a fait ressortir à plusieurs autres occasions que l'action anti-communiste et patriotique du Maréchal Sarit ne rencontre en général ni l'adhésion, ni le support réel de la population quels que soient les efforts oratoires ou les gestes autoritaires de celui ci »[117]

Le gouvernement laotien, tout le long de la période de fermeture de la frontière, proteste à plusieurs reprises auprès de Bangkok. Devant l'intransigeance thaïlandaise, Vientiane décide de faire remonter ses protestations aux plus hautes instances internationales :

« Le Laos a informé de ses griefs le représentant de l'ONU à Vientiane et les ambassadeurs étrangers, mais il a renoncé pour l'instant à saisir les Nations Unies de ses

[115] Bangkok, le 18 Octobre 1960, « Le Gouvernement Sarit et la Contrebande vers le Laos », Achille Clarac, Ambassadeur de France en Thaïlande, à la Direction d'Asie-Océanie

[116] Ibid

[117] Bangkok, le 18 Octobre 1960, « Le Gouvernement Sarit et la Contrebande vers le Laos », Achille Clarac, Ambassadeur de France en Thaïlande, à la Direction d'Asie-Océanie

difficultés…Le gouvernement thaïlandais, de son côté, désireux de se disculper des accusations portées contre lui, a demandé à l'ONU l'envoi d'une mission d'enquête à la frontière laotienne »[118].

La tension existant entre la Thaïlande et le Laos est alors examinée au cours de réunions tripartites de New York du 23 septembre. Les conclusions, bien que n'ayant aucune valeur contraignante, sont formelles :

« Il a été constaté tout d'abord que la situation intérieure du Laos pouvait devenir critique si la frontière thaï-laotienne continuait à être fermée à tout produit pétrolier. Il en résulterait en particulier de graves dommages pour la vie de la capitale laotienne et une accentuation de la tension entre Vientiane et Bangkok »[119].

Le Marechal Sarit, au pouvoir à Bangkok, ne peut ignorer cet avertissement international et décide alors quelques jours plus tard, le 27 septembre, de rétablir les communications avec la capitale administrative du Laos, bien qu'officiellement, cette décision est justifiée par un « argument humanitaire ». Le Maréchal autorise la fin du blocus sur les denrées alimentaires, le riz en particulier, mais aussi des produits pétroliers à usage civil[120]. Mais si sur le terrain cette politique peut être vue comme un signe d'apaisement, les tensions idéologiques demeurent, et les organes de presse officiels se lancent dans des diatribes violentes envers le voisin Lao, qui nous sont rapportées à travers les revues de presse de l'Ambassade de France à Bangkok :

« Une campagne de presse s'est déclenchée aujourd'hui contre le déblocage de la circulation des marchandises vers Vientiane sur le thème « pourquoi nourrir des communistes ? »[121].

Bangkok ne cherche plus à cacher ses craintes qui déterminent sa nouvelle politique envers ses régions frontalières. Lors d'un entretien avec un diplomate français début octobre 1960, le ministre de l'Intérieur Thaïlandais dévoile alors ce qui semble être la nouvelle ligne officielle

« Le gouvernement thaïlandais n'a aucun intérêt matériel ou moral au Laos, ce qui s'y passe le touche directement. Il s'est abstenu d'intervenir dans les affaires intérieures du Royaume et il continuera de la faire. Mais la perspective de voir s'installer sur la frontière du Mékong, qu'il est impossible de contrôler, une administration communiste, a de quoi nous

[118] Note Direction Asie Océanie, 30 septembre 1960. Attitude de la Thaïlande au cours de la crise laotienne d'aout et septembre 1960
[119] TD Ambassade de France en Thaïlande,, le 26 septembre 1960
[120] TD Bangkok le 27 septembre 1960
[121] Ibid

alarmer »[122].

Cette situation de blocus peut déboucher sur des incidents frontaliers avec des tirs de part et d'autre de la frontière:

« Je tiens de source sure et qui doit être tenue pour absolument secrète, que l'aérodrome de Wattai (à Vientiane) a été bombardé de la rive siamoise du Mékong, et que le sol thaïlandais a vraisemblablement servi de point de départ à des actions de commando où à des tirs sur le territoire laotien »[123].

Ces incidents frontaliers ne manquent pas de poser problème au gouvernement Thaïlandais, qui cherche à éviter l'engrenage et l'affrontement.

« Je me réfère à votre télégramme no 671. Les tirs de mortiers ont été tirés de bateaux venus s'ancrer le long d'une île située en face de Vientiane. Cette affaire a été évoquée à un conseil des ministres thaïlandais à l'issue duquel il a été jugé préférable de ne rien faire pour tenter de démontrer publiquement que la Thaïlande n'avait pas aidé cette information »[124]

2) Une frontière lao-thaï dont l'importance est renforcée par le transit de l'aide américaine

En 1950 déjà, les États-Unis avaient signé un accord fournissant une assistance économique et militaire au Laos. Mais cette aide était jusqu'ici était acheminée et répartie par la France, selon les accords de la conférence inter-Etats de Pau de novembre 1950, qui avaient crée un bloc économique Indochinois sous l'égide de la France, chargée de distribuer aux Etats Associés l'aide internationale. Après les Accords de Genève – qui avait placé les provinces du nord de Sam Neua et de Phongsaly sous l'administration du Pathet Lao en attendant leur intégration au pouvoir central – Washington décide de développer son programme d'aide. Ainsi, à partir du 1er Janvier 1955, Les États-Unis commencent à fournir une assistance directe au Laos, et une mission est établie à Vientiane pour organiser l'assistance économique, l'USOM (United States Operations Mission). L'organisme prend de l'importance, et emploie à la fin de l'année 1957 plus d'une centaine de personnes. Cependant, il convient d'en relativiser l'impact sur la société, et dans cette optique, les quelques lignes extraites du récit d'un ingénieur Américain, Alex Moore décrivant l'installation de l'aide américaine au Laos, constituent un témoignage très révélateur.

[122] TD Bangkok, le 15 octobre 1960
[123] TD, Bangkok, le 25 septembre 1960
[124] TD, Bangkok, 15 novembre 1960

« L'USOM/Laos était, de toutes les missions d'aide américaine dans le monde, celle qui disposait du personnel le moins nombreux au regard du volume du nouveau programme d'aide qui la rendait responsable de l'administration de 40 à 50 millions de dollars de deniers publics chaque année. La tâche était rendue encore plus délicate par le fait que les États-Unis n'avaient aucune expérience de la gestion d'une opération aussi importante dans un pays aussi peu développé que le Laos : pays mythique, pays enclavé, sans routes, sans chemin de fer, sans téléphone, presque sans courant électrique, avec une population qui s'élevait à presque 3 millions d'âmes – personne ne l'aurait juré ! - vivant dans la précarité dans un pays à demi sauvage de 250 000 km2. La plupart des Américains, y compris les fonctionnaires de l'agence de l'aide à l'étranger, à Washington, n'avaient jamais entendu parler de ce pays ; et sans aucun doute les pionniers de l'USOM/Laos n'avaient jamais vécu et travaillé dans un endroit si bizarre. Les villes capitales de la région, telles Bangkok ou Saigon, relativement sous-développées à cette époque, constituaient, comparées à Vientiane, des flambeaux de civilisation urbaine »[125].

Outre un certain amateurisme donc, la principale mission du programme n'était pas en effet d'améliorer les conditions de vie de la société civile, mais bien de servir de couverture à une assistance militaire, que l'article 6 des Accords de Genève proscrivait[126].

L'aide américaine s'impose néanmoins rapidement comme indispensable au Laos : comme le fait remarquer Laurent Césari, les revenus de l'État s'élèvent à 1,40 dollars par habitant et par an, contre 16,50 dollars en subventions américaines. Entre 1954 et 1960, ce sont presque 300 millions de dollars que dépensent les États-Unis en aides à Vientiane[127], ce qui confère à Washington une influence certaine au sein du gouvernement lao.

Pendant un certain temps, les américains se sont efforcés d'éloigner le Laos du Viêt Nam et du Cambodge pour l'amener dans l'orbite siamoise. Washington exige alors que les marchandises livrées pour l'USOM - passent par la Thaïlande, et ses conseillers économiques poussent le Laos à signer à Bangkok une Convention concernant les transports par camion, texte qui accorde aux thaïlandais un monopole sur leur territoire et jusqu'au lieu de destination au Laos.

« Sur les conseils des Américains toujours, les laotiens signent en 1958 un nouvel accord garantissant à un organisme d'État thaïlandais, la ROSOPHO, le monopole de tous les transports en transit, par voie ferrée et par routes. Cette société nationale perçoit à

[125] Alex Moore, Un américain au Laos aux débuts de l'aide américaine (1954-1957), l'Harmattan, 1995, Page 150.

[126] Before *the Quagmire, American intervention in Laos (1954-1961),* University Press of Kentucky, 2012

[127] CESARI, Laurent, 2007 *Les grandes puissances et le Laos, 1954-1964,* Arras, Artois Presse Université, 374 p.

l'occasion du transit d'importantes commissions calculées de façon arbitraire, qui arrivent à faire doubler le prix du transport, déjà élevé par lui-même. A l'occasion de cet accord, l'USOM fit don à la Thaïlande d'un grand nombre de wagons qui devaient être affectés au transit des marchandises destinées au Laos. Mais une partie de ce matériel servit à d'autres fins, de sorte que les transports par voie ferrée vers le Laos restèrent longs et aléatoires »[128].

Les accords de commerce et de transit signés à Bangkok en juillet 1959 avaient pour but de remédier aux déficiences constatées, dont les laotiens se plaignaient amèrement. Les thaïlandais s'étaient engagé à prendre des mesures sévères, pour assurer le transit.

Ils devaient en particulier renoncer à percevoir des droits sur l'essence ainsi que plomber les wagons de marchandises, pour éviter la multiplicité des contrôles qui donnaient lieu à la perception abusive de taxes variées, et qui profitaient surtout aux contrôleurs.

Mais ces accords ne furent jamais véritablement respecté, le gouvernement de Bangkok entendant retirer le maximum de profit du transit des marchandises, et les transports à travers le sol thaïlandais restent long et onéreux, soumis a toutes sortes de démarches administratives et, en définitive, incertain. La persistance de ces contentieux demeure un sujet de grave mécontentement pour les Laotiens, qui se plaignent du monopole réservé à la firme thaïlandaise ROSOPHO et des tarifs prohibitifs que cette dernière perçoit pour le transit des marchandises. Le Laos se plaint en effet régulièrement que les douanes laotiennes ne reçoivent pas les documents de contrôle, et assure que l'accord de transit ne peut fonctionner d'une manière satisfaisante si les autorités de Bangkok n'adoptent pas des dispositions douanières plus favorables et ne simplifient pas les formalités administratives. C'est un dialogue de sourd qui se met en place, et qui met en évidence un climat de méfiance et de suspicion, engendré par l'évolution des événements politiques. Les thaïlandais pour leur part rendent leurs voisins responsables des réexportations clandestines, du Laos au Siam, par Nongkhai (port frontalier sur le Mékong). Certaines denrées, dont l'importation au Laos n'est frappée que de droits de douane minimes, sont immédiatement réexpédiées sur la Thaïlande, en traversant le Mékong sans contrôle :

« Ce trafic porte surtout sur l'or : le Laos importe en effet librement environ 2 tonnes et demi d'or par mois, avec un droit de douane de 3%, ce qui rapporte chaque mois 10 millions de kips au trésor, et d'avantage encore aux trafiquants laos et thaïs. Les Siamois ont demandé dernièrement avec insistance aux autorités laotiennes d'arrêter ces importations

[128] Vientiane, le 4 juillet 1960. Monsieur Pierre Louis Falaize, Ambassadeur de France au Laos, à la Direction Asie Océanie

injustifiées »[129].

De nombreuses tentatives sont effectuées pour tenter d'y remédier et les Thaïlandais demandent aux Lao d'éviter le séjour trop prolongé des marchandises dans les entrepôts siamois, d'installer à leur frontière des dépôts efficacement surveillés pour mettre fin aux « disparitions » de produits et surtout de fixer, entre le dollar et le kip, une parité correspondant, comme celle qui existe pour le bath, à la valeur réelle de la monnaie laotienne »[130]. Il est à noter que les tensions se cristallisent principalement autour de l'acheminement de l'aide économique, les relations commerciales régulières, en dehors des opérations de transit, se réduisant à peu de choses :

« Le Laos importe un peu de riz siamois, du tabac, des fruits et légumes, du poisson, des volailles, de la soie, du cuir et des chaussures. Il exporte en Thaïlande du bois de teck, du benjoin, du café, du rotin, et parfois du bétail. La canne à sucre et le tabac sont souvent passés en fraude [131]*».*

3) La frontière génère des trafics qui accentue les inégalités sociales au Laos et contribuent à renforcer le Pathet lao

La frontière génère des possibilités d'enrichissement qui font l'objet d'une captation par les élites du Laos, ce qui contribue à creuser les inégalités et à augmenter le mécontentement des populations écartées de ses fructueux trafics. Le Pathet lao, récupérant les mécontentements, y gagne en audience et influence. Certains de ces mécanismes gagnent à être détaillés.

En raison de la corruption qui règne des deux cotés du Mékong et du maintien d'une parité artificielle entre le kip laotien et le dollar, le principal résultat de l'accord de transit conclu en 1955 entre la Thaïlande et le Laos a surtout été jusqu'à présent de donner naissance à de fructueuses entreprises basées sur la corruption, la fraude et la contrebande. Comme le remarque Laurent Cesari, la situation financière du Laos est étonnante :

« *Comme l'État néglige de lever les impôts, pourtant fort légers … la revente des marchandises étrangères importées au titre de la coopération économique fournit à l'État entre 50 % et 70 % de ses revenus. D'autre part, les gouvernements laotiens, souvent liés à des firmes importatrices, utilisent les dollars de l'aide américaine pour spéculer sur la*

[129] *Vientiane, le 4 juillet 1960. Monsieur Pierre Louis Falaize, Ambassadeur de France au Laos, à la Direction Asie Océanie*
[130] Ibid
[131] Ibid

monnaie »[132].

Au taux officiel, un dollar vaut 35 kips : sur les marchés de Bangkok ou Hong Kong, le rapport passe à 100 kips par dollar. Il existe donc un trafic des kips, comme il y en avait un des piastres jusqu'en 1953. On peut noter d'ailleurs que le trafic de devises qui se fait contre le kip est pratiqué également par des personnes qui ne sont pas commerçantes. Certains diplomates étrangers, percevant leur solde en dollars, vont régulièrement chaque mois à Bangkok, ou l'on obtient en 1956 110 kips pour un dollar, au lieu de 35 au taux officiel, ce qui amène le Ministère des Finances laotien à faire observer à certaines ambassades que leur personnel n'achetant jamais aucun kip à la Banque Nationale, leurs sources d'approvisionnement en monnaie nationale ne pouvaient qu'être illégales[133].

Le mécanisme est schématiquement le suivant : l'importateur laotien demande à Vientiane une licence d'importation pour un produit dont les Américains acceptent de financer l'achat par l'octroi de dollars : il se fait délivrer par le fournisseur étranger une facture pro-forma libellée en dollars ; supposons la d'un montant de 10 000 dollars ; lorsqu'il a reçu l'accord des autorités laotiennes et américaines, il verse à Vientiane 350 000 kips - c'est-à-dire au taux officiel de 35, hérité de l'ancienne parité à dix francs de la piastre indochinoise -, la contre valeur en monnaie laotienne de la marchandise commandée. Lorsque celle-ci parvient en Thaïlande, elle y entre, conformément à l'accord de transit, sans acquitter de droits de douane mais, grâce aux complicités thaïlandaises qu'il s'est ménagé, l'importateur de Vientiane fait en sorte que cette marchandise ou bien n'atteigne jamais la frontière laotienne et « se perde » en route, ou bien séjourne assez longtemps à Nongkhay, ville frontalière de Thaïlande sur le Mékong, pour que des « fuites » puissent se produire, ou bien soit théoriquement dédouanée à la frontière laotienne mais aussitôt réintroduite en fraude en Thaïlande. Cette marchandise est alors revendue au marché noir à un prix légèrement inférieur au prix coûtant, soit par exemple, dans le cas qui a été cité plus haut, sur la base de 8000 dollars ; la parité des monnaies américaine et thaïlandaise étant légèrement supérieure à 20 baths pour un dollars, le revendeur recevra ainsi une somme d'environ 16 5000 baths ; comme enfin, sur le marché libre de Bangkok, un bath vaut 5 kips, il suffit aux responsables de l'entreprise de faire changer en devises laotiennes les montants encaissés lors de la vente de la marchandise pour obtenir 16500 X 5 = 82500 kips qui seront ensuite introduits frauduleusement au Laos ; l'opération laisse donc un bénéfice net de 825000 – 35000 = 475000, soit environ 140%. Il

[132] Laurent Cesari, *Les Grandes puissances et le Laos, 1954-1964*, Artois Presses Université, 2007, page 74

[133] *18 Janvier 1957 : Le chargé de la Haute-Représentation de la République Française au Laos, à Christian Pineau, Ministre des Affaires Etrangères*

convient évidemment de déduire de cette somme les nombreuses « commissions » qu'implique la rémunération onéreuse des concours sans lesquels cette entreprise ne pourrait réussir ; mais il n'en reste pas moins que le profit retiré par l'importateur laotien, est infiniment supérieur à celui que peut laisser une opération commerciale normale. Il n'est donc pas étonnant que les intermédiaires des deux pays aient tendance à utiliser autant que possible à ces fins l'accord de transit de 1955.

Cette situation donne lieu à de nombreuses plaintes de la part des importateurs de Bangkok qui voient ainsi des produits vitaux vendus au marché noir à des prix très inférieurs à ceux qu'ils doivent eux-mêmes pratiquer. La marchandise achetée dix mille dollars à l'étranger et entrée légalement en Thaïlande ne peut, en effet, après avoir acquitté les droits de douane et compte tenu du bénéfice du détaillant, être vendue à moins de 13 ou 14000 dollars alors que, dans l'exemple cité précédemment, elle est écoulée sur la base de 8000 dollars. Les plaintes sont nombreuses, et l'on peut citer le cas de « *M.Biberson, agent à Bangkok de la maison Michelin, qui a pu établir que les pneumatiques de la firme française étaient vendus au marché noir de Thaïlande à un prix inférieur de 30% à celui du tarif normal* »[134].

Ainsi, par le jeu de la corruption et de la différence de change, l'accord de transit lao-thaï est détourné de ses buts et sert surtout à perturber l'économie des deux pays.

[134] *Bangkok, le 18 décembre 1956 : Raymond Offroy (Ambassadeur de France en Thaïlande à la Direction d'Asie Océanie*

Conclusion

A partir de la fin du XIXe siècle, la frontière lao-thaï est pensée comme une délimitation effective entre deux Etats. De 1893 à 1953, c'est-à-dire tout le temps que dure le protectorat français sur le Laos, le Mékong, qui forme la plus grande partie de sa frontière avec le voisin thaïlandais, cristallise toutes les tensions. Les puissances régionales de l'époque, c'est-à-dire le Royaume du Siam et la Puissance coloniale française, ont en effet pris conscience que le processus d'abornement qui se joue le long des rives du fleuve va achever de dessiner les contours de leurs territoires. C'est le chant du cygne d'une période où les frontières d'un pays pouvaient encore être modulées par la simple force militaire, les cartographes et les juristes remplaçant désormais les soldats. De fait, la Thaïlande et le Laos, tels que nous les connaissons aujourd'hui, ont été achevés d'être modelés par le Traité de 1907, et toutes les tentatives qui ont suivies pour tenter de le remettre en question se sont soldées par des échecs. L'exemple le plus frappant de cette impuissance face au droit international se déroule durant la Deuxième Guerre Mondiale : malgré une occupation de près de cinq ans, de 1941 à 1946, de territoires laotiens par la Thaïlande dans les province de Sayaboury et de Bassac, ces derniers doivent être rendus sous la pression diplomatique française qui met en avant son bon droit et le respect des traités.

Au moment où la page coloniale en Asie du Sud-est se tourne avec le retrait des Français, l'arrivée des logiques de Guerre Froide replace la frontière au centre du jeu. Cette dernière est plus que jamais perçue comme une limite, une délimitation, mais cette fois idéologique. Dans une vision très manichéenne, le Mékong délimite le nouveau champ de bataille entre le « Monde Libre » à l'ouest, et la « Menace Rouge » à l'est.

Mais le processus d'abornement de la frontière entre le Laos et la Thaïlande a généré des répercussions beaucoup plus profondes et importantes qu'une simple expansion territoriale. Ce dernier a grandement contribué à la modernisation des deux pays, et à leur émergence en tant qu'Etat.

Pour le Royaume du Siam, le souci de préserver ses intérêts aux confins de son aire d'influence le long du Mékong a obligé le gouvernement de Bangkok à devenir un acteur du jeu diplomatique international afin de ne plus subir les pressions des puissances coloniales européennes. Pour intégrer les territoires du Nord-Est, il lui a fallu enclencher un processus d'industrialisation qui lui a permis de préserver son identité mais aussi d'émerger en tant que puissance régionale moderne du Bassin du Mékong.

Le cas du Laos est plus complexe. Plus qu'aucun autre pays de l'Asie du Sud-est, le Laos entretient en effet une relation d'autant plus fusionnelle avec ses frontières auxquelles il doit son émergence en tant qu'État. L'ensemble des historiens s'accorde pour établir que, entre la disparition du Royaume de Lan Xang et l'arrivée de la puissance coloniale française, le Laos n'est pas une entité politique. Nous avons essayé de montrer dans cette étude que l'action coloniale française, en important un concept nouveau de la frontière et les moyens techniques de la matérialiser, a su rendre une unité à un territoire fractionné et divisé. Durant toute la période coloniale, c'est cette unité défendue par la France contre les revendications thaïlandaises qui fût en jeu. La frontière est alors plus qu'une simple limite entre l'Indochine et la Thaïlande, elle est la garante de l'intégrité territoriale du Laos.

La frontière a également une profonde influence dans les affaires intérieures des deux pays. Pour la Thaïlande, le voisin Lao, une fois son indépendance acquise, fait peser une double menace sur les populations thaïlandaises du Nord-Est d'origine laotiennes, composante ethnique majoritaire de ces territoires ruraux. Dans les premières années qui suivent son indépendance, c'est d'abord la crainte d'un exode massif et d'un retour au pays de ces populations qui force le gouvernement de Bangkok à une mise en valeur de ces territoires, et à essayer par une politique de développement de s'attacher définitivement ces territoires ou couvent encore de manière sporadique quelques foyers irrédentistes. Puis, au plus fort de la Guerre Froide, c'est la frontière qui va être le prétexte à une militarisation du pays pour contrer l'avancée du communisme, et à des demandes toujours plus conséquentes d'aides économiques auprès des Etats-Unis qui vont faciliter le développement du pays.
Pour le Laos, la frontière génère des flux financiers considérable, le plus souvent illicites, qui vont être captés par les élites du pays pour leur profit personnel et vont renforcer le gouffre social qui sépare l'aristocratie laotienne du reste de la population, rendant cette dernière plus attentive aux discours de redistribution des richesses du Pathet Lao.
Au final, le tracé colonial n'a jamais véritablement été remis en question au moment de la décolonisation. Comme si, de manière tacite, le Thaïlande et le Laos s'étaient engagés à respecter les frontières existantes au moment de l'indépendance de ce dernier, sur le modèle de la décision prise par les Etats africains lors de la Conférence du Caire du 17 juillet 1964. La frontière n'en est pas pour autant figée. Aujourd'hui, l'organisation régionale de l'ASEAN pourrait être l'outil d'un nouveau bond en avant, en instituant progressivement un dépassement des frontières en Asie du Sud-est, à l'heure où la coopération économique apparaît comme une nécessité pour l'ensemble des Etats.

Bibliographie

BARBIER, Jean-Pierre

1975 « Objectifs et résultats de l'aide économique au Laos : une évaluation difficile », dans Tiers-Monde, volume 16, page 333-353.

BREAZEALE, Kennon

1969 « The integration of the Lao States into the Thai Kingdom', *PHD thesis*, Oxford University Press.

2002 « Laos mapped bt Treaty and Decree, 1895-1907 », dans Mayoury NGAOSYVATHNA et Kennon BREAZEALE (éd), *Breaking New Ground in Laos History,* p.297-336.

BRUNEAU, Michel

2001 (Juin) « La notion de frontière et sa signification dans la Péninsule indochinoise », *Moussons*, p.33-55.

CESARI, Laurent

2007 *Les grandes puissances et le Laos, 1954-1964,* Arras, Artois Presse Université, 374 p.

CHHAK, Sarin

1966 *Les frontières du Cambodge*, Dalloz, Paris.

CLECH, Guy

1947 *Le Siam et ses relations avec la France*, Faculté de Droit de l'Université de Paris, 263 p.

DARTIGE DU FOURNET, Louis

1897 Journal d'un commandant de la Comète : Chine, Siam, Japon (1892-3), Paris.

DEUVE, Jean

1984 *Le Royaume du Laos 1949-1965 (Histoire événementielle de l'indépendance à la guerre américaine)*, Paris, École française d'Extrême-Orient, 387 p.

1992 *Le Laos 1945-1949. Contribution à l'histoire du mouvement Lao-Issala,* Montpellier,

Université Paul-Valéry, 385 p.

DEVILERS Philippe, FISTIÉ Pierre, LE THANH KHOI,
1971 *L'histoire du XXe siècle, l'Asie du Sud-Est, Tome II*, Paris, Éditions Sirey, 954 p.

DOMMEN, Arthur J.
1971 *Conflict in Laos : The politics of neutralization*, New York, Praeger Publishers
1985 *Laos: Keystone of Indochina,* Boulder, Westview Press, Nations of Contemporary Asia, 182 p,

DOUMER, Paul
1905 L'Indochine Française: Souvenirs, Paris.

GARNIAGE, Jean
1968 *L'expansion coloniale de la France*, Paris.

GAY, Bernard
1989 « La frontière vietnamo-lao de 1893 à nos jours », dans P.-B LAFONT (dir), *Les Frontières du Vietnam*, Paris, L'Harmattant, p. 204-232.
1995 « Notes sur le Laos sous le protectorat francais (de 1893 à 1940) », dans NGUYEN THE ANH & Alain FOREST (éd.), *Notes sur la culture et la religion en péninsule indochinoise*, Paris, L'Harmattan, p. 227-241.

GOSCHA Christopher, IVARSSON Soren,
2003 *Contesting visions of the Lao past: Lao historiography at the crossroads,* NIAS, Copenhague.

GRABOWSKY, Volker
1995 « The Isan up to its integration into the Siamese State », dans Volker GRABOWSKY (ed), *Regions and National integration in Thailand 1892-1992*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, p107-129.

GOSA, Pierre
2008 *Le conflit franco-thaïlandais de 1940-1941*, Paris, Nouvelles Éditions Latines

GUNN, Geoffrey C.

1998 Theravadins, Colonialists and Commissars in Laos, Bangkok, White Lotus, 277 p.

2005 *Political struggles in Laos (1930-1954),* Bangkok, White Lotus, 375 p.

FILLIOZAT, Jean,

1969 « Notice nécrologique : Suzanne Karpelès » dans *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient,* Tome 56, url : /web/revues/home/prescript/article/befeo_0336-1519_1969_num_56_1_3989

FOUCHER, Michel

1991 *Fronts et Frontières*. Paris, Fayard, 690 p.

2007 *L'obsession des frontières*, Paris, Perrin, 248 p.

GONON, Emmanuel

2011 *Marches et frontières dans les Himalayas*, Presse de l'Université du Québec

HARMAND, Jules

1877 *L'Homme du Mékong*, Paris, 256 p.

HELL, Stefan

2010 *Siam and the League of Nations. Modernization, Sovereignty and multilateral diplomacy, 1920-1940*, Bangkok, River Books.

JOO-JOGK, Lim

1985 *Territorial Power Domains, Southeast Asia, And China: The Geo-Strategy of an Overarching Massif*, Singapour, 216 p.

LACOSTE, Yves

2003 *De la géopolitique aux paysages, Dictionnaire de la géographie*, Paris, Armand Colin.

LAFONT, Pierre-Bernard

1978 *Bibliographie du Laos; tome 1: 1666-1961*, EFEO, Paris, 269 p.

1978 *Bibliographie du Laos, tome 2: 1962-1975*, EFEO, Paris, 413 p.

(De) LAJONQUIERE, Lunet
1906 *Le Siam et les Siamois*, Paris, Armand Colin.

LE BOULANGER, Paul
1931 *Histoire du Laos Français*, Plon, Paris, 381 p.
LEVY, Jacques et LUSSAULT, Michel
2009 Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Paris, Belin

IVARSSON, Soren
2008 *Creating Laos, The making of a Lao Space between Indochina and Siam, 1960-1945*, Copenhague, Nordic Institute of Asian Studies Press, 238 p.

MAHATTHAI, Krasuang
1940 Chodmai to top bang chabap rueang prathet thai sia din daen (some correspondence related to Thailand's loss of territories), Bangkok, Rong Phim Rotfai

McCARTHY, James
1900 *Surveying and exploring in Siam*, Londres.

McCOY, A. W
1970 « French Colonialism in Laos, 1893-1945 », dans N.S. Adams & A.W. McCOY (éd), *Laos : War and Revolution*, New York, Harper & Row, Evanston and London (Harper Colophon Books), p. 67-99.

MEYER, Charles,
2000 « Le Cambodge et ses frontières », dans BROCHEUX Pierre (ed), *Du conflit d'Indochine aux conflits indochinois*, Paris, Collection Histoire du Temps présent.

MOORE, Alex
1995 *Un Américain au Laos aux débuts de l'aide américaine (1954-1957)*, Paris, L'Harmattan, 288 p.

MOUHOT, Henri,
1868 *Voyage dans les Royaumes de Siam, de Cambodge, de Laos* : *et autres parties*

centrales de l'Indo-Chine 1858-1861, Paris, 302 p.

PAVIE, Auguste
1942 *A la Conquête des Cœurs : Le pays des Millions d'Éléphants et du Parasol Blanc*, Paris,

PHINIT, Saveng
1989 « La frontière entre le Laos et le Viêtnam (des origines à l'instauration du protectorat francais) vue à travers les manuscrits lao », dans P.-B. LAFONT (éd), *Les Frontières du Viêtnam : histoire des frontières de la péninsule indochinoise*, Paris, L'Harmattan, p. 194-203.

POSTEL-VINAY, Caroline,
2011 "La frontière ou l'invention des relations internationales", *CERISCOPE Frontières*, [en ligne], consulté le 08/04/2014, URL : http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part1/la-frontiere-ou-linvention-des-relations-internationales

REYNOLDS, Craig J.
1991 « National Identity andits defenders, Thailand, 1939-1989 » dans Craig J. REYNOLDS (éd), *National Identity andits defenders, Thailand, 1939-1989,* Chiang Mai, Silkworm Books, 397 p.

RUST, William J.
2012 *Before the quagmire, American intervention in Laos, 1954-1961,* Lexington, University Press of Kentucky, 323 p.

SANTAPUTRA, Charivat,
1985 *Thai Foreign Policy, 1932-1946*, Bangkok, Thammasat University Press

SUBAMONKALA, Kontsri
1940 *La Thaïlande et ses relations avec la France*, Paris, Editions A. Pedone, 403 p.

SOUK-ALOUN, Phou-ngeun
2002 Histoire du Laos moderne (1930-2000), Paris, L'Harmattan, 414 p.

STUART-FOX, Martin

1986 *Laos : Politics, Economics and Society*, Londres, Frances Pinter, 220 p.

1996 *Buddhist Kingdom, Marxist State. The making of modern Laos*, Bangkok, Cheney/ White Lotus (Studies in Southeast Asian History, 2), 395 p.

1997 *A history of Laos*, Cambridge, Cambridge University Press, 253 p.

TAILLARD, Christian

1989 *Le Laos, stratégies d'un Etat-tampon*, Montpellier, 1989, 200 p.

TERTRAIS, Hugues

2004*, Atlas des guerres d'Indochine 1940-1990,* Paris, Autrement.

THONGCHAI, Winichakul

1994 *Siam Mapped. A History of the Geo-Body of a Nation*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 228 p.

TOYE, Hugh

1968 *Laos : Buffer State or Battlegroun, London,* Oxford University Press

TUCK, Patrick

1995 *The French Wolf and the Siamese Lamb. The French threat to Siamese independance, 1858-1907*, Bangkok, White Lotus Press

WALKER, Andrew

2008 « Borders in motion on the Upper-Mekong: Siam and France in the 1890s », dans Michel LORILLARD et Yves GOUDINEAU (ed), *Recherches nouvelles sur le Laos. New Research on Laos*, Vientiane-Paris.

WYATT, David J.

1984 *Thailand : A Short History*, London/ Bangkok, Yale University Press & Thai Watana Panish, 351 p.

Sources

Archives Nationales d'Outre-mer, ANOM, Aix-en Provence

Fond Siam

- Carton 4

Dossier 51. *Projet de traité et de convention- Envoi de M le Myre de Vilers au Siam*

Dossier 52. *Affaires diverses se rapportant au différend franco-Siamois (1893)*

Dossier 57. *Traité de 1893 Mission Pavie au Laos (aout 1893 - décembre 1894)*

- Carton 8

Dossier 71. *Rapports de la principauté de Nan avec celle de Luang-Prabang*

Dossier 72. *Au sujet du territoire contesté de Kutsawadi (Luang Prabang)*

Dossier 73. *Au sujet de Bosao*

Dossier 74. *Affaire de Ben Bo Bia (1896-1897)*

Dossier 76. *Affaire de Ban Tali (27 novembre 1898)*

Dossier 77. *Attitude hostile du commissaire siamois à Ban-Dena-Makteng à l'égard du vice consul de France*

Dossier 78. *Emigration de laotiens sur la rive gauche du Mekong*

Dossier 79. *La police du Mekong (1896-1897)*

- Carton 9

Dossier 82. *Affaires du Siam*

Dossier 83. *Négociations avec le Siam*

Dossier 84. *Négociations avec le Siam - Instructions à Monsieur Kloburowsri (1900- 1902)*

Dossier 84 (bis). *Envoi d'une carte 1899*

Dossier 84 (ter). *Levées géographiques au Siam et dans les provinces contestées*

Dossier 85. *Convention Franco-Siamois du 7 Octobre 1902. Déclaration additionnelle à la dite convention en date du 4 décembre 1902*

Dossier 86. *Extraits de presse sur la convention Franco-Siamoise du 7 octobre 1902 (non ratifiée)*

Dossier 87. *Troubles du Siam et du Laos 1902-1903*

Dossier 88. *Protestation du roi de Luang-Prabang au sujet de ses frontières*

Dossier 92. *Reprise des pourparlers avec le Siam*

- Carton 10

Dossier 93. *Texte de la convention Franco-Siamoise du 13 fevrier 1904*

Dossier 101. *Envoi d'une mission topographique dans le Laos Siamois (1904)*

Dossier 104. *Commission de délimitation rapports et P.V des séances en 1905-1906 entre le commandant Bernard et le General Mom Chatidy Udom*

Dossier 105. *Commission de délimitation (2eme campagne) région de Luang-Prabang; concession sur la rive droite (1905-1906)*

- Carton 11

Dossier 106. *3eme campagne 1906-1907*

Dossier 107. *Commission de délimitation (1907-1908)*

Dossier 108. *Les origines et le règlement de la question siamoise, étude du commandant Bernard; Note du MAE sur la question du Siam; Réponse du MAE au sujet du mémoire du commandant Bernard (1908)*

- Carton 12

Dossier 109. *Esquisse montrant la portion du territoire située dans le bassin du Mekong qui a été attribuée au Siam par la convention de Londres de Janvier 1896*

Dossier 110. *Commission de délimitation franco-siamoise 1908*

Dossier 111. *Commission de délimitation de la frontière entre l'Indo-Chine et le Siam (1907-1908)*

Dossier 112. *Commission de délimitation de la frontière entre l'Indo-Chine et le Siam (traité du 23 mars 1907) 1907-1908*

- Carton 15

Dossier 152. *Traité Franco-Siamois 13 février 1904, Extraits de la presse Française*

- Carton 16

Dossier 159. *Voies de communication avec le Laos 1906-1907*

Fond GGI

Dossier 14488. *Frontières du Siam et du Laos. Exposé des droits historiques de l'Annam sur le Laos central par le Résident Supérieur Brière (15-22 juin 1893)*

Dossier 14491. *Délimitation de la frontière entre l'Indochine et le Siam. Royaume de Luang-Prabang Territoires contestés sur la rive droite du Mékong. BO SAO et KEN TAO. 6 cartes*

Dossier 14493. *Délimitation de la frontière entre l'Indochine et le Siam. Revendications par le Siam des villages de la rive droite du Nam Huong Ngai*

Dossier 65353. *Rapport de tournée du commissaire du gouvernement à Paklay et Xieng Khan au Comité supérieur du Haut Laos 1899 - 3 janvier Tournée sur la frontière de la région de Nan*

Dossier 20841. *Laos. Contestations entre les habitants de la rive droite et de la rive gauche du Mekong. Au sujet des iles près de Vientiane. Difficultés diplomatiques entrainées par cette affaire*

Dossier 40544. *Convention du Mekong. Réunion de 1928*

Dossier 53416. *Traité (original) de protectorat entre la France et le royaume de Luang-Prabang signé à Vientiane le 29 aout 1941*

Dossier 14455. *Frontières du Siam et du Laos. Agissements du chef siamois Cho Koua dans le Tran Ninh, région de Cammon*

Dossier 14450. *Frontières entre le Siam et le Laos. Empiètements des Siamois*

Dossier 14457. *Frontières du Siam et du Laos. Renseignements fournis par Petrus Vinh Ky sur les empiètements du Siam sur la rive gauche du Mekong*

Dossier 14459. *Frontières du Siam et du Laos. Voyage d'un mandarin chinois dans les 16 chaus*

Dossier 14460. *Frontières du Siam et du Laos. Empiètements des Siamois sur le territoire Annamite.*

Dossier 14467. *Relation de la France et du Siam. Extraits de presse étrangère*

Dossier 15697. *Organisation du Laos. Copie du rapport de Brière sur les territoires du Laos annamite occupés par les Siamois*

Dossier 14481. *Relation de la France et du Siam. Empiètements des siamois sur la rive gauche du Mékong. Mission de M.Dufrenil dans la région de Camlo*

Dossier 14697. *Rapport sur l'organisation du Laos annamite relevant des provinces de Quang ri, Quang binh, Ha-inh et Nghe-an*

Dossier 47268. *Violation du Territoire de Luang-Prabang par les Siamois*

Dossier 47337. *Affaires du Siam. Documents secrets. Affaires du Mekong*

Dossier 25493. *Situation politique de la frontière Nongkay-Paclay*

Dossier 22330. *Troubles dans la région de Songkhone-Bassac (rive gauche du Mekong)*

Dossier 47314. *Situation dans la zone réservée (Laos)*

Dossier 40553. *Mouvements de bandes près de la frontière Sino-Laotienne*

Dossier 40578. *Rapport (2è trimestre) de la province de Houeissai*

Dossier14404. *Correspondance de monsieur Massie vice consul de France à Luang-Prabang. Commission d'étude des frontières de l'Annam et du Laos 13 avril-11 aout 1889*

Dossier 14406. *Notes sur la situation du commerce dans la principauté de Luang-Prabang par Massie 10 février 1890*

Dossier 20878. *Déplacement de poteaux frontière par des habitants du royaume de Nan, en vue d'agrandir leur territoire au détriment de Luang-Prabang*

Dossier 20880. *Rapport montrant les inconvénients que présentent le rattachement de Vientiane au dao de Xieng Khouang, et insistant sur la nécessité de nous assurer la sympathie des habitants de la rive droite*

Dossier 20890. *Etat indiquant les villages de la rive droite, formée de gens déportés de la rive gauche par les Siamois après la chute du royaume de Vien Chan*

Dossier 20842. *Certificats délivrés à des habitants de la rive droite du Mekong, attestant qu'ils ont fait élection de domicile sur la rive gauche, afin d'être protégés par la France. Réclamation de Bangkok*

Dossier 20861. *Lettres de Laotiens de la rive droite du Mekong au commissaire de Song-Khône, demandant la protection de la France*

Dossier 47315. *Mesures prises par les Siamois pour empêcher le mouvement d'émigration laotienne sur la rive gauche (établissement de soldats siamois dans la zone réservée)*

Dossier 39668. *Travaux sur le Mekong en vue de réunir les deux rives du fleuve entre Nongkhay et Vientiane*

Dossier 28376. *Tracé de la frontière Franco-Siamoise proposé par la Haute Commission*

Fonds Mission

Carton 70. *Mission du Commandant de la Jonquière : demande de mission de délimitation des frontières franco-siamoises de 1907*

Fonds Affaires politiques

- Carton 83

Dossier 5. *Relations de la France et du Siam*

- Carton 2650

Dossier 4. *Survol du Laos par avions Siamois 1938*

Archives diplomatiques de La Courneuve, Paris

Carton 50
Relations Siam-Indochine, Mars 1946-Novembre 1951
– Projet N°2 de la convention franco-siamoise
– Demandes de réparations présentées par les autorités d'Indochine

Carton 51
Relations Siam-Indochine, Octobre 1946- Février1947
– Commission de conciliation franco-siamoise

Carton 59
Relations Siam-Indochine, Janvier 1945-Février 1946
– A.s. Représentation de la Thaïlande libre à la Conférence de Hot Springs, 1945. Question de frontières avec l'Indochine
– Accords relatifs à la police et à la circulation dans la zone-frontière
– Premier projet français de règlement franco-siamois
– Résolution N°9 relative à l'organisation et au fonctionnement de la police fluviale franco-siamoise du Mékong
– L'aide siamoise aux activités des rebelles Viêt Minh et Lao-Issaras
– Incidents à la frontière du Laos
– Note concernant les activités du Viêt Minh au Siam
– Accords de frontière entre l'Indochine et le Siam
– Politique de « bon voisinage » franco-siamois
– Les affinités du Cambodge et du Laos avec le Siam et les répercussions politiques de la formation éventuelle d'une fédération pan-bouddhique dans la Péninsule Indochinoise
– Activités Lao-Viet au Siam
– Note de renseignements : Attitude siamoise envers l'Indochine
– Société secrète siamoise « Khana Rak Chât »
– A.s. Mouvement Lao-Issara
– A.s. Contacts de M.Gilbert avec les chefs des Khmer-Issarak et des « Laotiens libres »

– Réfugiés politiques au Siam
– Conditions pour la soumission des émigrés laotiens
– Conférence d'Oudorn du 25 juillet 1947
– Activité des Lao-Viets dans le Nord du Siam
– A.s. Emigrés Laotiens au Siam
– Retour au Laos des émigrés laotiens au Siam
– Lettre des fonctionnaires émigrés aux Fonctionnaires résidant au Laos

Carton 60
Siam Indochine, Janvier 1948 – Décembre 1949

- Situation politique dans les provinces siamoises du Nord-Est voisines du Laos
- Exécution de deux laotiens par des gendarmes siamois
- Frontière franco-siamoise
- Litige franco-siamois
- Nouvelle interpellation sur les infiltrations françaises au Siam
- Enlèvement et assassinat d'un chef laotien par des rebelles laotiens aidés de gendarmes siamois
- Mission militaire siamoise en Indochine
- Incident de frontière par incursion de bandits en provenance du Laos
- Refuge éventuel de députés siamois au Laos
- Retour des Indochinois émigrés au Siam
- Saisie d'un dépôt d'armes destinées à l'Indochine
- Ralliement des Vietnamiens émigrés au Siam
- Contrôle de l'immigration laotienne
- Nouvelles sur le retour des Lao Issara en Indochine
- A.s. d'une commission de rapatriement des Indochinois émigrés au Siam
- A.s. Attitude du Gouvernement siamois à l'égard des rebelles habituellement stationnés au Siam
- A.s. Incursion sur le territoire Laotien de rebelles habituellement stationnés au Siam (Attaque de Ban Pha Keo)
- A.s. Du chef rebelle Ouan et sa bande
- A.s. Commission d'enquête à la frontière Laos-Siam
- Position du Siam à l'égard de la France

Carton 61
Thaïlande Indochine, janvier 1950 – décembre 1952

- Incident du 17 décembre 1949 à la frontière du Laos
- Mission Laotienne en Thaïlande
- Incident du 17 décembre 1949 au Laos. Demande d'indemnités
- Inquiétudes et intrigues thaïlandaises au sujet du Laos
- Ravitaillement du Laos par transit en Thaïlande

Carton 63
Thaïlande-Indochine, Septembre 1953-Février 1954

– Rapatriement des réfugiés vietnamiens
– Relations commerciales entre la Thaïlande et le Laos
– Interview du Ministre du Laos à Bangkok
– La situation en Thaïlande au regard de la sécurité des États-Associés et des troupes de l'Union Française (Janvier-Septembre 1953)

– Relations frontalières entre le Laos et la Thaïlande
– Relations frontalières entre le Laos et le Siam
– Transfert au Gouvernement Royal du Laos des compétences en matière de relations frontalières avec les autorités des pays limitrophes
– Évacuation sur Saigon de réfugiés vietnamiens
– Mission d'amitié laotienne en Thaïlande
– A.s. Incidents de frontières
– Rapport de mission effectuée du 29 décembre au 5 janvier 1954 dans les provinces du Nord-Est de la Thaïlande
– A.s. « Union bouddhique »
– Politique siamoise envers le Cambodge et le Laos
– Note au sujet d'une Union bouddhiste
– Note sur les intentions du Siam à l'égard du Cambodge et du Laos

Carton 62

Thaïlande-Indochine, Janvier 1953-Aout 1953

– Situation des infiltrations Viêt Minh en direction du Mékong à la date du 24 avril 1953
– Revue de presse :
° « Thai defending Homes, Country to Last Man » (Bangkok Tribune)
° « Cabinet Discusses Laos » (Liberty)
° « Key to Peace or war » (Bangkok Tribune)
° « Stanton announces five ships bringing Military aid for Thailand this month » (Liberty)
- A.s. Transit à destination du Laos
– Remarque au sujet des problèmes de transport à travers la Thaïlande
– Entretien avec le Ministre des Affaires Étrangères, le Prince Varn Waitayakorn
– Évacuation des réfugiés vietnamiens de la rive droite du Mékong – Mission de M. Soulier
– A.s de l'appel de la Thaïlande à l'ONU
– Évacuation de réfugiés vietnamiens
– Compte-rendu de la conférence de presse du Marechal Pibul en date du 2 juin 1953
– Mesures prises par les autorités thaïlandaises dans les provinces du Nord-Est à la suite de l'invasion Viêt Minh au Laos
– Incidents à la frontière du Mékong

Carton 130

Politique Extérieure, Relations avec la Thaïlande, Janvier 1955-Décembre 1964

– Déplacement de populations du Nord Laos vers la Thaïlande
– Mission Thaïlandaise au Laos
– A.s de l'éventuel retour au Laos du Prince Pethsarath
– Relations de la Thaïlande avec ses voisins d'Indochine
– A.s des relations de la Thaïlande avec le Laos
– A.s. Mission Thaïlandaise de bonne volonté
– Rapports lao-thaïlandais, interférences américaines
– Frontières de la Thaïlande avec le Laos et le Cambodge
– A.s de la visite du Prince Souvanna Phouma à Bangkok
– A.s du rêve thaïlandais d'union avec le Laos
– A.s d'un article sur une Union Lao-Thaï
– Les députés thaïlandais pensent que l'Union Thai-Lao en une même nation est réalisable (Traduction résumée du journal « La voix de la Chambre de Commerce »)

– A.s d'une Fédération Lao-Thaïe
– Relations Lao-Thaïlandaises
– A.s d'une Fédération Lao-Thaïe
– Réfugiés vietnamiens de Thaïlande
– Visite à Vientiane de M. Thanat Khoman, Ministre des Affaires Etrangères de Thaïlande
– Situation au Laos
– Négociations Lao-Thaïes
– La presse thaïlandaise et l'attitude américaine au Laos
– Relations Lao-Thaïlandaises
– Le discours du Maréchal Sarit
– Attitude de la Thaïlande au cours de la crise laotienne d'aout et septembre 1960
– Entretien de M.Couve de Murville avec M. Thanat Khoman
– Le Gouvernement Sarit et la contrebande vers le Laos
– Conversations avec l'ambassadeur des États-Unis
– Offre d'échanges culturels et d'assistance technique faite par la Russie à la Thaïlande
– Fiche sur une conversation privée entre M. Saly Khamsy, Secrétaire à l'Ambassade du Laos et M.Pernet, le 14 novembre 1960
– A.s d'un hélicoptère russe en Thaïlande
– Entretien avec le correspondant de « Time and Life Magazines » pour l'Extrême Orient
– La presse Thaïlandaise et la France dans l'affaire du Laos
– L'opinion publique siamoise et la crise du Laos
– A.s de la situation dans le Nord-Est
– A.s d'un exposé du point de vue français des problèmes d'Asie du Sud-Est aux stagiaires du Collège de Défense Nationale
– Récentes opérations de police dans le Nord-Est
– Laotiens de Thaïlande
– Appui donné par la Thaïlande à la faction Phoumi-Boun Oum
– A.s de la mission de M. Harriman
– Communiqué of the Prime Minister of Laos and the Prime Minister of Thailand
– Mission laotienne de bonne volonté, communiqué lao-thaï
– Stationnement des troupes américaines
– Premières réactions thaïlandaises à l'accord des trois princes
– Visite du Prince Souvanna Phouma
– Passage du général Phoumi à Bangkok
– Note de protestation lao à Bangkok
– Visite au Siam du Roi du Laos
– Bangkok et la crise laotienne
– Déclaration du Ministre des Postes laotien à Bangkok
– Séjour à Bangkok du Général Kong Le
– Copy of note from the minister of Foreign Affairs of Thailand to the Co-Chaimen of the international conference for the settlement of the Laotian question, 1961-1962
– Passage à Bangkok du Prince Souvanna Phouma
– Éditorial du journal « Siam Rath »
– Conversation avec le Prince Souvanna Phouma

Annexes

Table des matières

Extraits choisis	**103**
Chronologie	**115**
Index	**123**

Les documents qui suivent, issus des archives diplomatiques de La Courneuve, émanent des Ambassades Françaises en Thaïlande et au Laos. Il s'agit principalement, à travers des TD (télégrammes diplomatiques), de synthèses qui fournissent des sources de première main sur la réalité du terrain. Il convient bien sur d'adopter un peu de recul au moment de leur lecture, car il s'agit de documents émanant de fonctionnaires français souvent teintés de patriotisme ou d'une certaine condescendance vis à vis de l'interlocuteur. Mais ils sont indispensables pour mieux appréhender et comprendre les motivations des décisions politiques françaises au sein de la Péninsule Indochinoise, puisque ce sont les rapports de ces postes qui permettent au Quai d'Orsay d'agir. Nous avons essayés, par des extraits choisis qui nous semblaient marquant ou révélateurs, de couvrir les principales thématiques abordées dans ce mémoire

– ***Bangkok, le 5 février 1948. P. E. Gilbert, Ministre de France au Siam à la Direction d'Asie-Océanie. Situation politique dans les provinces siamoises du Nord-Est voisines du Laos.***

Il y a plus loin de Bangkok au Mékong que la distance géographique le laisserait supposer ; il y a encore plus loin entre les déclarations ou les promesses des membres du gouvernement siamois à Bangkok et la politique menée par les autorités locales des provinces riveraines du grand fleuve.
A la suite des assurances données officieusement à cette légation par le Maréchal Pibul concernant la répression décidée par le nouveau gouvernement siamois des menées politiques et paramilitaires des rebelles indochinois sur le territoire du Siam, j'avais demandé à M. Perus de faire dans les provinces du Nord-Est un voyage d'information politique...

Il ressort de ce document que, si le gouvernement siamois a effectivement donné des instructions de mettre une sourdine aux activités du Viêt Minh ou autres réfugiés et a envoyé, comme il l'avait promis, une commission chargée de transmettre ces informations aux

autorités locales et d'amorcer un rapprochement franco-siamois le long de la frontière, il n'est pas moins évident que l'exécution des consignes de Bangkok s'est heurtée sur place soit à des habitudes contraires prises sous l'ancien gouvernement, soit à l'incapacité ou à la mauvaise volonté des forces de police qui en étaient chargées. Le résultat en est plus que médiocre.

Je ne me dissimule pas que tant que notre situation en Indochine sera difficile, aucun gouvernement siamois ne consentira à se priver tout à fait de l'atout que représente à ses yeux la présence sur son territoire, à sa disposition peut il croire, de contingents en rébellion armée contre nous.

– ***J.Perus, Premier Secrétaire de la légation de France au Siam à Monsieur P.E Gilbert Ministre de France au Siam.***

Rapports frontaliers : A la suite des protestations de bonne volonté énoncées par le nouveau gouvernement de Bangkok, les autorités franco-laotiennes ont pu espérer, grâce à la collaboration des fonctionnaires siamois, mettre rapidement un terme aux incursions des Viet Minh et des bandes de pirates cantonnés sur la rive droite du Mékong. Mais si l'on a enregistré une amélioration certaine dans les rapports personnels entre les autorités des deux pays et une régression des actes de piraterie dans les provinces de Savannakhet et de Thakhek, la situation crée par les violations continuelles de territoire dans le Bassac et la région de Vientiane n'en reste pas moins grave et cause un manque de sécurité très préjudiciable aux populations.

On évalue à quarante mille le nombre des Annamites résidant dans le triangle Nakhon Panom – Oudone – Nongkhai, peuplé auparavant de laotiens siamois, bien connus pour leur nonchalance. Ces Annamites ont déjà mis le pays en valeur, créant des cultures maréchaires et de nouvelles rizières, construisant des maisons solides et rivalisant déjà avec les chinois pour le petit commerce et les transports automobiles. Tous sans exception sont inscrits au Viêt-Minh soit par conviction, soit plutôt par crainte de représailles. Tous acquittent un impôt qui sert à entretenir les fonctionnaires et les soldats du Viet Minh, dont le nombre doit varier entre trois mille et cinq mille.
Malgré les troubles occasionnés par cette armée vivant en marge sur le territoire siamois, les Annamites continuent de bénéficier de la protection des autorités et aucun gouvernement

siamois n'envisagera de propos délibéré le départ de ces populations travailleuses, qui ont donné une plus value certaine au pays. D'ailleurs le point de vue du gouvernement actuel peut facilement être déduit du propos suivant tenu par le khalouang de Nongkhai, alors que pressé par le conseiller provincial de Vientiane d'arrêter trois chefs de bande à l'origine de tous les piratages commis dans la région, il a répondu textuellement « Je vais demander des instructions à Bangkok ; pour l'instant j'ai seulement reçu comme instructions de prier les Viet Minh de se tenir tranquille et de s'éloigner un peu de la frontière ».

Oubone : On ne compterait plus actuellement dans la région d'Oubone que quatre mille Annamites, terrorisés par le Viet Minh et assez paisibles pour l'instant. Pour l'instant, en dehors des méfaits de la bande Sithone, ce secteur reste calme : l'activité des pirates se borne à quelques vols de buffles en territoire laotien. Les acheteurs sont toujours arrêtés, les voleurs rarement, mais le bétail est restitué. D'après le Khalouang, il ne se trouve pas de laotiens dans les bandes de pirates, mais seulement quelques Annamites, encore qu'il ne faille y voir aucun caractère politique.

Paksé : A part Sithone, on ne signale que des passages d'or destiné aux chefs du Viêt Minh à Bangkok.

Savannakhet : Un calme inaccoutumé règne dans cette province depuis un mois. Les dirigeants locaux ont vivement protesté contre l'attaque de deux villages siamois en juin 1947 par des pirates venus du Laos. Mais il a été facile de lui prouver que, pendant la même période, une trentaine de piratages avaient été effectués sur la rive française.

Moukdahan : Petite localité qui n'abrite qu'une quarantaine d'Annamites. Précédemment des centaines de Viêt-Minh faisaient l'exercice en armes dans les rues de la cille et même du tir d'effectifs. Il n'a pas été possible de préciser l'endroit ou ils se trouvent actuellement : dans les forets environnantes, en Annam via le Laos, au Tonkin ?

Nakhon Panom : Cette dernière ville est, avec Oudone, le grand centre de ralliement des Annamites. Le khalouang, craignant probablement pour ma sécurité, a refusé, malgré beaucoup d'insistance de ma part, de me laisser passer la nuit à Nakhon Panom et m'a engagé à traverser immédiatement le Mékong pour me reposer à Thakhek. A mon deuxième passage, il a délégué son adjoint avec une escorte de six gendarmes pour me conduire de

l'embarcadère à la voiture. Le khalouang actuel est installé depuis à peine un mois et il a beaucoup de difficultés pour remonter la situation laissée par son prédécesseur, duquel les Viet-Minh obtenaient tout moyennant finance. La aussi on constate une certain volonté pour camoufler les activités des Viet ; ils ne se promènent plus avec leurs armes, qui restent cachées dans la campagne. Le quartier général Viêt-Minh, qui était ostensiblement indiqué par un grand calicot portant « Bureau Viêt Minh » a été remplacé par une large banderole « Restaurant ViêtNam ». Mais on n'y sers pas de repas et c'est toujours la que se réunissent les chefs.

Thakhek : La aussi la situation s'est nettement améliorée. Les seuls faits à signaler depuis un mois sont d'une part le passage par petits groupes d'un millier d'Annamites en armes se dirigeant vers l'Annam ou le Tonkin, et dans l'autre sens le transit des porteurs d'or pour Bangkok.

Taret : Avec beaucoup de mollesse, le Gouvernement siamois recherche les armes des Viêt-Minh et se contente des quelques vieux fusils qu'on veut bien lui remettre. En plein centre de Taret, les Viêt-Minh possèdent un bureau, ou sont occupés une dizaine de fonctionnaires, qui terrorisent toute la population et sont chargés de percevoir un impôt mensuel de dix ticaux. Au cours de la soirée, les enfants annamites ont défilé devant l'évêché chantant en guise de provocation des chants patriotiques Viet-Minh.
Sakon Nakon : Trois mille Annamites se sont établis à Sakon Nakon où dans les environs et l'on signale l'existence d'une bande de mille Viet-Minh armés dans les montagnes situées à quelques kilomètres au Sud de la ville.

Oudone : Les mesures exceptionnelles prises pour assurer ma sécurité laissent supposer que les Viêt-Minh règnent en maîtres dans cette dernière ville. Ils y sont en effet très nombreux et ils y possèdent un arsenal, une prison et même un tribunal, auquel le gouvernement siamois aurait interdit depuis peu de prononcer des peines de mort. C'est la aussi que l'un des deux journaux Viêt-Minh est imprimé.
D'après ce que m'a dit le khalouang de Nongkhai, la population siamoise a manifesté quelque réaction contre le Viet Minh, lors de l'explosion d'une bombe à l'occasion de l'anniversaire du Roi.

Nongkhai : Les Annamites qui y séjournaient ont été priés de s'éloigner, mais les chefs de

bandes qui opèrent dans la région et sont fréquemment de passage.
Tous les fonctionnaires et gendarmes siamois ont partie liée avec les chefs Viêt-Minh, qui depuis de longs mois les intéressent aux bénéfices de leurs expéditions en territoire laotien. Le commandant de gendarmerie de la ville, qui vient d'être muté, revendait en sous-main aux Viêt Minh les quelques armes qu'il avait pu saisir.

Vientiane : Dans cette région, des incidents frontaliers graves se produisent tous les jours. Les Viet Minh opèrent continuellement dans ces parages. Les populations laotiennes vivent dans la crainte et en profitent pour ne se livrer à aucune culture.

– ***Saigon, le 20 août 1948. Le Général de Corps d'Armée Blaizot, Commandant en Chef des Forces Armées en Extrême Orient, Haut Commissaire de France pour l'Indochine, à la Direction d'Asie-Océanie. Enlèvement et assassinat d'un chef laotien par des rebelles laotiens aidés de gendarmes siamois.***

Le 6 juillet 1948 à 7h du matin, une bande composée de rebelles laotiens, de gendarmes et de civils siamois tous venus du Siam, faisait irruption dans le village de Muong Mo, situé dans la délégation de Pak Lay, province de Sayaboury. Ces individus au nombre d'une trentaine se rendirent à la maison du Tasseng (chef) du village et l'emmenèrent en direction de la frontière. Arrivée à 11h, une patrouille franco-laotienne ne put intervenir, les agresseurs ayant déjà repassé la frontière. Elle put seulement recueillir une information selon laquelle le prisonnier était emmené en direction de Dan Sai et soumis au traitement le plus barbare. Le 9 juillet, le corps de Tasseng était retrouvé dans la soirée sur la rive de la Nam Heung. Il avait été fusillé la veille et le cadavre portait la trace de tortures.

L'ampheu de Muong Thali avait pourtant été averti dès le 7 juillet des événements qui se déroulaient dans sa circonscription. Aucune réaction apparente ne s'en suivit, ce qui peut s'expliquer par le fait que ce fonctionnaire avait déjà reçu paraît il en partage 8 des 25 buffles razziés par la bande pendant son incursion au Laos.

Ce n'est que le 14 juillet qu'il parut se décider à répondre aux protestations du délégué de Pak Lay. Sans aborder l'affaire de l'enlèvement de Tasseng, il se plaignait au contraire de vols de buffles commis le 10 juillet dans des villages siamois par des chasseurs laotiens. Les

faits sont partiellement exacts, en ce sens que les habitants laotiens, ulcérés des événements des jours passés et d'un vol massif de bétail succédant à de nombreuses exactions non combattues par les autorités du pays voisin, ont effectivement repris aux villages une partie de ce qui leur avait été volé. Ces actes sont regrettables mais ne constituent que la réaction naturelle de victimes exaspérés par le spectacle des facilités offertes aux pirates par le représentant de l'autorité siamoise.

– ***Le Ministre des Affaires Étrangères à Monsieur le Chargé d'Affaires de France à Bangkok, le 21 Octobre 1953. Relations frontalières entre le Laos et la Thaïlande.***

J'ai l'honneur de vous adresser ci joint le texte d'une convention signée à Vientiane le 10 septembre dernier et par laquelle la France transfert au Laos l'ensemble de compétences en matière de relations frontalières.
Cet acte diplomatique porte dévolution au Gouvernement Royal du Laos de la totalité des compétences en matière de relations frontalières. Ainsi disparaissent les réserves qui avaient été faites lors de l'échange de lettre franco-laotiens des 5 et 18 avril 1952, et qui laissaient encore au représentant de la France au Laos le pouvoir d'entretenir avec les autorités thaïlandaises les liaisons nécessaires au règlement de toutes les questions intéressant la sécurité du territoire dont la France était garante.

(Annexe) Transfert au Gouvernement Royal du Laos des compétences en matière de relaitioons frontalières avec les autorités des pays limitrophes

Entre le Gouvernement Royal du Laos représenté par S.A le Prince Souvanna Phouma, Président du Conseil des Ministres du Gouvernement Royal Laotien
Et le Gouvernement de la République française représenté par M. Offroy, Ministre Plénipotentiaire.

Il est convenu ce qui suit : Toutes les compétences en matière de relations frontalières avec les autorités des pays limitrophes sont transférées aux autorités laotiennes.

Le présent accord est exécutoire dès sa signature.

– ***11 Mars 1958. Michel Breal, ambassadeur de France en Thaïlande à la Direction***

De tous temps, le Royaume du Siam s'est senti un droit de regard sur les territoires de peuplement thaï avoisinants… Les siamois n'ignorent pas cette méfiance des Laotiens à leur encontre… Ces derniers jours, un journal de Bangkok, Siam Nikorn, reprenait le vieux thème de la fraternité thaï-lao, tandis que deux députés du Nord-Est faisaient des déclarations similaires. Le député de Nakorn Rajasima, Ari Tantivejakul affirma qu'il existait une possibilité de rapprochement si les peuples des deux pays le souhaitaient et ajouta que la Thaïlande devrait continuer à être sincère et généreuse à l'égard du Laos afin d'éliminer les doutes qui subsistent dans l'esprit des Laotiens quant à ses bonnes intentions. M. Sai-Ing, député du Buriram, déclara que si la Thaïlande et son peuple continuaient d'aider le Laos avec sincérité, les Laotiens abattraient leur palissade, et uniraient leur « maison » à l'avenir à celle des thaïs.

Siam Nikorn ecrivait le 3 mars : « Il semble que bon nombre de Siamois, et en particulier les députés du Nord-Est, soient désireux d'assister à la fusion du Laos et de la Thaïlande. Cette fusion rencontrera, il est vrai, bien des obstacles, mais ceux-ci pourraient être surmontés si les deux gouvernements et les deux peuples se décidaient à vivre en communauté et à subir le même sort. Les Siamois et les Laotiens appartiennent à la même race et professent la même religion. La langue laotienne a beaucoup d'analogies avec la langue siamoise… La fusion Thaï-lao pourrait s'accomplir plus aisément en raison des facteurs suivants :

1) *Le territoire thaïlandais est contigu à celui du Laos*

- *Le Laos dépend des voies de communications maritimes thaïlandaises*
- *Bangkok est le centre de la navigation aérienne internationale dans la péninsule indochinoise*
- *Le Laos ne peut se passer de l'aide économique du Laos*

La fusion des deux pays présenteraient de grands avantages pour la Thaïlande aussi bien que pour le Laos. Il se peut que le projet soit entravé par la méfiance des hommes politiques et du peuple laotien que les Français ont trompés en leur faisant croire que les siamois annexeraient leur pays à la Thaïlande. Mais cette méfiance pourrait être dissipée si la Thaïlande s'efforçait de venir en aide au peuple laotien.

Malgré l'enthousiasme marqué par l'éditorial du Siam Nikorn, il est bon de faire observer que même si un climat d'entente venait à se faire jour entre les deux pays, la situation

économique du Nord-Est de la Thaïlande, peuplé de Laotiens, justifierait à elle seule l'abandon du projet. Les 8 millions de Laotiens qui peuplent cette zone sont pour la plupart des descendants de population razziées par les Siamois de l'autre côté du Mékong ; ils vivent dans des conditions très dures et sont exposés à la famine. A Bangkok, le prolétariat important que forment les tireurs de pousse-pousse est le plus souvent originaire du Nord-Est. Chaque année, les transferts d'argent de Bangkok vers cette région sont considérables.
Ayant déjà à supporter les difficultés de l'économie de ses provinces du Nord-Est, la Thaïlande est certainement peu soucieuse d'y ajouter le poids de l'économie laotienne encore embryonnaire. Il est donc douteux que son gouvernement se préoccupe de couvrir de son aile protectrice le territoire lao qui serait pour lui un fardeau plutôt qu'un apport. Politiquement, il préfére sans doute avoir devant lui un Etat-tampon destiné à le garder d'une infiltration directe plutôt qu'une frontière commune avec un pays communiste.

– ***Vientiane, le 24 mars 1958. Olivier Gassouin, Ambassadeur de France au Laos, à la direction Asie Océanie.***

C'est sans aucun doute sous l'influence de la récente union syro-égyptienne, objet de commentaires inattendus en ce lointain Laos pourtant bien indifférent aux événements extérieurs, que le journal de Vientiane a pris l'initiative de publier un article paru dans le journal thaïlandais « Sayam Nikorn » au sujet d'une éventuelle « union lao-Thaï ». L'idée d'un rapprochement, au moins spirituel, entre les deux peuples frères a d'ailleurs été évoqué par le prince Souvanna Phouma, lors de son récent voyage à Bangkok. Ses suggestions n'ont guère trouvé d'écho auprès de ses interlocuteurs officiels.
Le journal lao reprend mot pour mot l'article de Sayam Nikorn puis : « La Thaïlande a une population de 23 millions d'habitants, et le Laos 3 millions. L'Egypte possède 23410000 d'habitants et la Syrie 3970000. L'Egypte pourrait servir comme un excellent exemple aux politiciens lao-thaï à l'œuvre de réunification des deux pays. Cette éventuelle union apportera beaucoup de bienfaits (prospérité de l'industrie, facilités de communications…)

– ***25 mars 1958. Michel Breal, ambassadeur de France en Thaïlande, à la direction d'Asie Océanie.***

Une note établie par M. Perrin a signalé au Département le renouveau donné à l'idée de fusion de la Thaïlande avec le Laos, par la création récente de la République Arabe Unie.

Depuis lors, un éditorial du journal laotien, Siang Sapa Karnkha, en date du 19 mars, a provoqué à Bangkok de nouveaux commentaires. Le principal émane du Vice-Ministre des Affaires Etrangères. Pour lui, des liens fédératifs lâches, du type de ceux qui unissaient les Etats allemands après 1870, pourraient être établis entre la Thaïlande et le Laos, dans l'intérêt mutuel des deux pays.

Ces liens ne porteraient pas atteinte à la souveraineté des Etats, ni à l'autonomie de leur politique extérieure, mais pourraient prendre la forme d'un Conseil consultatif Lao-Thaï qui examinerait les problèmes d'intérêt commun et suggérerait les mesures à prendre. Cette idée s'inspire semble-t-il d'avantage du Conseil nordique, qui groupe depuis 1952 le Danemark, l'Islande la Norvège et la Suède, que de la confédération des Etats germaniques. Elle n'est pas sans intérêt dans les circonstances présentes, dans la mesure où elle constituerait pour le Laos un lien supplémentaire avec les pays libres d'Asie. L'inconvénient est que sa réalisation serait susceptible d'entraîner à Bangkok, à un stade ultérieur, une recrudescence des tendances expansionnistes qui risquerait de compromettre l'indépendance du Laos et son appartenance à l'Union Française.

Si donc ce projet de Conseil devait se réaliser, il serait de notre point de vue préférable qu'il ait des assises plus larges, de manière à englober également la Birmanie et le Cambodge. Le bouddhisme du Petit Véhicule, religion commune aux populations des quatre pays, pourrait servir de base psychologique à un organisme consultatif qui, compte tenu de l'amélioration des relations de la Thaïlande avec la Birmanie, n'est peut-être plus impossible.

Vu de Vientiane, un conseil quadripartite serait probablement plus acceptable qu'une formule qui mettrait en tête à tête un petit pays avec un Siam dix fois plus peuplé que lui. C'est à cela que pensait sans doute l'Ambassadeur du Laos à Bangkok lorsqu'interrogé par les journalistes sur les propos de Luang Visutr, il a marqué une préférence discrète pour un organisme qui inclurait également le Cambodge et la Birmanie. Groupant, comme le Conseil Nordique, pays neutres et pays engagés, le Conseil consultatif du Sud-Est asiatique pourrait favoriser leur rapprochement, développer entre eux leur sentiment de solidarité face à la menace que fait peser sur la région la Chine communiste, et concourir ainsi à la consolidation du SE asiatique dans un sens favorable à l'Occident.

– ***Vientiane, le 1er décembre 1958. Olivier Gassouin à la Dir Asie-Océanie.***

Projet conçu par le Gouvernement Thaïlandais en vue de rapatrier sur leur pays d'origine les 50000 réfugiés vietnamiens installés au Siam ; parmi les problèmes que posent la mise en œuvre de cette mesure, M.Breal a évoqué celui du transit par le Laos.

Il est de fait que les Laotiens, tout en approuvant une initiative qui les débarrasserait d'un voisinage pour le moins incommode, craignent d'ouvrir leur territoire à un flot malsain, qui, même s'il devait s'écouler en quelques heures, pourrait laisser derrière lui de dangereuses alluvions. Les renseignements qu'ils possèdent leur donnent en effet à penser que les quatre cinquièmes de la population en cause sont acquis aux idées subversives… Cependant, je tiens du Ministre des Affaires Étrangères lui-même que les dispositions suivantes seraient envisagées :

2) *L'itinéraire imposé pourrait être soit la route de Savannakhet à Tchepone, avec scission des convois en deux parties dans cette dernière localité, soit plutôt aux dernières nouvelles la route de Thakhek à Vinh, la très grande majorité des émigrés devant être dirigée vers le Tonkin. La première de ces deux voies serait réservée aux quelques réfugiés qui opteraient pour le Vietnam-Sud.*

- *Chaque convoi, composé d'une douzaine de camions militaires fournis par la Thaïlande, serait placé sous escorte militaire laotienne ; on estime que 250 à 300 réfugiés pourraient y prendre place. L'ambassadeur du Siam m'a dit que son Gouvernement, peu confiant en la combativité des Laotiens, souhaiterait d'étoffer la troupe d'accompagnement de quelques gendarmes thaïlandais ; mais à Vientiane, on se montrerait peu disposé à les accepter.*
- *Aucun des évacués n'aurait pendant la durée du transit la permission de descendre de camion et les soldats escorteurs seraient autorisés à tirer sur tout contrevenant.*
- *Le Gouvernement thaïlandais propose de remettre les deux routes en état ; mais son offre n'a pas rencontré un accueil très enthousiaste de la part des Laotiens qui ne veulent pas faciliter l'accès de leur territoire à leurs voisins du Nord-Est.*

Bien que mon interlocuteur eut paru fort affirmatif, j'ai recueilli d'autres sons de cloches assez différents. L'ambassade des États-Unis n'est pas favorable au dispositif envisagé, l'Armée Royale n'ayant pas, estime M. Smith, les moyens de s'opposer à des tentatives

d'évasion dans le maquis laotien. L'ambassadeur conseillerait de diriger les réfugiés sur le port de Bangkok et de les embarquer pour Saigon ou Haiphong. L'attaché militaire américain, de son côté, assure que la création d'un pont aérien serait sérieusement étudié.

Il n'est pas douteux que la grande majorité des réfugiés optera pour le Vietnam Nord ; non certes, pense-t-on ici, qu'ils soient des communistes convaincus ; mais ils ne résisteront pas à l'appel de la terre natale. Au surplus, c'est l'avis de bien des Ministres laotiens, l'insuffisance des mesures prises par le Gouvernement de Bangkok en faveur des provinces déshéritées du Nord-Est du Siam a considérablement facilité la tâche des émissaires du Vietminh et rendu des populations très pauvres particulièrement perméables à leur propagande. On peut donc se demander si l'intérêt du Monde Libre n'aurait pas été de tenter un effort pour améliorer la condition de ces Vietnamiens afin de gagner leur sympathie plutôt que de les pousser brutalement dans les bras du Gouvernement d'Hanoi.

– ***Bangkok, le 21 septembre 1961, Charles Maisonnier, Chargé d'affaires de France en Thaïlande à la Direction d'Asie-Océanie : Au sujet de la situation dans le Nord-Est.***

Un de mes collaborateurs a reçu il y a quelques jours la visite du Père Brisson, curé de la ville d'Oubone. Résidant depuis de nombreuses années dans le Nord-Est de la Thaïlande, l'exercice de son ministère le met en contact quotidien avec la population locale, tant lao que vietnamienne, ainsi qu'avec l'administration siamoise. Notre compatriote s'est montré alarmé des progrès de la propagande communiste dans les milieux thaïlandais locaux, traditionnellement particularistes, qui, dit il, accueillent comme « paroles d'évangiles » les rumeurs antigouvernementales répandues à l'envi par l'opposition clandestine. Le sentiment qu'ont les habitants d'Oubone et des provinces adjacentes d'appartenir à un groupe ethnique différent de celui de la Plaine Centrale, doté de sa langue, de ses coutumes et de son histoire propre, et d'être brimés dans tous les domaines par les gens de Bangkok, qu'ils envient et qu'ils méprisent, crée un terrain particulièrement favorable aux entreprises subversives, conduites selon toute vraisemblance en liaison avec le Pathet Lao.

Il se trouve qu'en outre, le Nord Est a toujours été au Siam la terre d'élection des tribuns populaires, héros de leur ville ou de leurs province d'origine. Ces leaders locaux, siegant à gauche au Parlement élu en 1957, ont figuré parmi les victimes du retour au pouvoir du Maréchal Sarit. Selon le Père Brisson, ils n'auraient rien perdu de leur ascendant sur leurs

concitoyens, et ceux d'entre eux qui ont échappé à la prison ou à l'exil joueraient dans leurs bourgades le rôle de « patrons », montant en épingle chaque incident favorable à leur cause et utilisant tous les moyens à leur disposition pour mettre le Gouvernement et ses représentants dans l'embarras. Leurs actions seraient facilitées par les maladresses commises par les agents de l'État, pleins de morgue à l'égard de leurs administrés et souvent soucieux d'utiliser leur temps de service pour s'enrichir à leurs dépens.

Le Premier Ministre et ses principaux collaborateurs sont au courant de cet état des choses... Les habitants d'Oubone continuent toujours de considérer comme un défi lancé à leur autonomie les mesures prises par Bangkok pour mettre un terme à l'agitation subversive. C'est ainsi que la récente arrestation de l'ancien député Fong Sitthitham, « patron » politique de la ville, convaincu d'avoir dirigé un réseau clandestin en liaison avec le Pathet Lao, aurait suscité chez les habitants d'Oubone une très vive émotion ; ils seraient persuadés cependant que le Maréchal Sarit, malgré les preuves qu'il possède, n'osera jamais faire exécuter Fong, par crainte des remous qu'une telle décision entraînerait dans la province. Le supplice en Mai de cette année de Nai Thongphan et de Nai Khrong n'a d'ailleurs pas été oublié, et des tracts d'inspiration communiste continuent de circuler à travers le pays, incitant la population à s'inspirer de l'exemple des deux agitateurs laos.

A propos des Vietnamiens, le Père Brisson estime qu'ils sont tous à l'heure actuelle plus ou moins étroitement sous le contrôle de fait des commissaires politiques viêt-minh ; il cite même le cas de quelques familles contraintes à faire publiquement acte de repentir pour avoir cherché à se soustraire à leur emprise. Le succès des communistes serait renforcé par le manque de sens politique des fonctionnaires locaux : lorsqu'un Vietnamien vient les solliciter pour obtenir l'autorisation de demeurer en Thaïlande et échapper ainsi au rapatriement en République Démocratique, ceux ci le soumettent à de telles exigences et lui imposent de tels sacrifices financiers qu'il se voit obligé de renoncer à son entreprise. Le curé d'Oubone a également indiqué que seuls quittent le pays les éléments sans utilité politique, et qu'en revanche, les agents les plus actifs et les personnages les plus puissants savent trouver les passe-droit et les complicités qui leur permettent de rester sur place.

Chronologie

Elaborée principalement à partir de l'ouvrage de synthèse de DEVILERS Philippe, FISTIÉ Pierre, LE THANH KHOI, *L'histoire du XXe siècle, l'Asie du Sud-Est, Tome II*, Paris, Éditions Sirey, 1971, 954 p.

1563 : Sous le règne de Xetthathirat, la capitale du Royaume est transférée de Luang-Prabang à Vientiane. Pendant cette période, le pouvoir Lao est à son apogée et recouvre de larges territoires, qui forment aujourd'hui le Nord et le Nord-Est de la Thaïlande.

1714: Le second royaume lao se divise en trois principautés, avec Luang-Prabang au Nord, Centre et Champasak au Sud. Cette absence de cohésion politique permet aux États voisins, en particulier l'Annam (sur les régions du Nord-est du Laos) et le Siam, d'exercer sur le pays une influence croissante.

1885: L'intervention Française au Laos débute, en reprenant à son compte les anciennes revendications de l'empereur d'Annam sur la région lao. L'opération met fin à la domination siamoise de la zone.

1893 : Le Laos ne représente pas une entité politique. Seul le Royaume de Luang-Prabang, très affaibli, conserve encore l'apparence d'un État. Les autres anciens Royaumes sont divisés en cantons.

1894 : Pavie organise les nouveaux territoires. En juillet, il reconstitue une nouvelle province de Vientiane en regroupant plusieurs circonscriptions (« muong »).

1895 : Après le départ de Pavie, l'organisation administrative du Laos est complétée. Le Laos est divisé en deux territoires :

– Le Haut-Laos, chef lieu Luang Prabang

– Le Bas-Laos, chef lieu Khong

1899 : Les deux territoires sont réunis par Paul Doumer sous l'autorité d'un Résident Supérieur. Le Laos unifié prend sa place dans la Fédération Indochinoise. Doumer choisit Vientiane comme capitale.

12 Juin 1940 : Nouveau Traité Franco-Thailandais ; Le Thalweg du Mékong devient la nouvelle frontière fluviale.

Novembre 1940 : L'armée Thaïlandaise entame un harcèlement systématique et une série de provocations le long du Mékong.

9 Mai 1941 : A Tokyo, la France rétrocède les territoires laotiens de la rive droite, Bassac et Paklay (qui avaient été obtenus par la France en 1902-1904).

Fin 1941 : L'Amiral Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine Française, innove, et encourage les « patriotismes particuliers », pour revenir « aux sains principes d'un protectorat libéral et aux méthodes inattaquables de l'administration indirecte ». L'école d'administration de Vientiane est réorganisée, et la formation des cadres accélérée. Un mouvement Lao est lancé, exaltant le thème d'un grand foyer Lao, dans le but de contrebalancer la propagande thaïlandaise. Bangkok s'inquiète de l'écho de cette propagande dans le Nord-Est de son territoire.

9 Mars 1945 : Dans toute l'Indochine, l'armée Japonaise se débarrasse de l'administration française...

8 Avril 1945 : … Et pousse le roi de Luang-Prabang, Sisavang Vong, à proclamer l'indépendance du Laos

15 Août 1945 : Capitulation Japonaise

14 Septembre 1945 : A Vientiane, le Premier Ministre Tiao Pethsarath confirme la déclaration d'indépendance du 8 avril, et forme « un gouvernement du Laos libre et indépendant », le *Lao Isara.*

12 Octobre 1945 : En opposition avec le Roi Sisavang Vong, le mouvement se durcit et constitue le gouvernement de l'État Lao, le *Pathet Lao.*

24 Avril 1946 : Les forces Françaises s'emparent de Vientiane et contraignent le Gouvernement de Pethsarath à se réfugier à Bangkok.

27 Août 1946 : Le Laos est réunifié, et placé sous la souveraineté du roi de Luang-Prabang, monarque constitutionnel. La capitale politique et administrative reste Vientiane. L'autonomie interne est reconnue au Laos, qui fait partie de la Fédération Indochinoise et de l'Union Française.

15 Novembre 1946 : Par le Traité de Washington, la France obtient la restitution au Laos des territoires annexés par la Thaïlande en 1941.

11 Mai 1947 : Promulgation de la Constitution votée le 26 Avril qui fait du Laos une monarchie constitutionnelle où le Roi exerce ses pouvoirs concurremment avec une Assemblée Nationale et un Conseil du Roi.

16 Mai 1949 : Souphanouvong se dissocie du *Lao Isara* et dirige une dissidence depuis son quartier général de Do Luong, à la frontière du Laos et du Viêt Nam.

19 Juillet 1949 : Signature d'une « Convention générale Franco-Laotienne ». Le Laos devient indépendant comme État Associé à la France dans le cadre de l'Union Française. Il obtient le droit d'avoir une armée et une représentation diplomatique à Bangkok et Washington.

24 Octobre 1949 : Dissolution du Gouvernement *Lao Isara* et retour de la plupart de ses membres à Vientiane. L'unité politique laotienne est reconstituée.

6 Février 1950 : Les derniers restes de la souveraineté française au Laos sont transférés au Roi Sisavang Vong.

7 Février 1950 : Les États-Unis et la Grande-Bretagne reconnaissent le Gouvernement Laotien et l'indépendance du Laos.

Septembre 1950 : Souphanouvong, désigné comme chef du Pathet Lao, concu comme un mouvement de libération, reprend pied au Laos dans la province de Samneua, au nord du pays et limitrophe du Viêt Nam.

Novembre 1950 : La conférence inter-États de Pau crée un bloc économique indochinois sous l'égide de la France, par l'intermédiaire de laquelle doit être redistribuée l'aide américaine aux Etats associés.

11 Mars 1951 : Un pacte d'alliance est conclu entre les trois mouvements de libération indochinois (vietnamien, khmer et lao) sur la base de l'égalité, de l'entraide et du respect mutuel des souverainetés nationales.

Printemps 1953 : L'armée Populaire du Viêt Nam prend l'offensive au Laos du Nord. La France évacue Samneua, et Souphanouvong y installe son gouvernement.

Avril 1953 : Devant l'incapacité des Français, qui avaient conservé la responsabilité de le faire au terme des accords de 1949 et de 1950, à défendre le Laos, le Président Eisenhower masse des troupes Américaines à la frontière Thaïlandaise.

3 Juillet 1953 : L'État Français, pressé par les Américains qui souhaitent intervenir directement auprès des États Associés, se déclare prêt à accorder l'indépendance totale.

22 Octobre 1953 : La France transfère au Laos tous les services qu'elle conservait encore, et le Laos est désormais reconnu comme un État pleinement indépendant et souverain, mais encore membre de l'Union Française par sa libre adhésion.

Novembre 1953 : Nouvelle offensive vietnamienne, débordant Dien Bien Phu et parvenant à proximité de Luang-Prabang, puis au centre jusqu'au Mékong à Thakkek.

Janvier à Avril 1954 : Manœuvres politiques à Vientiane entre factions pro-américaine (qui souhaitent une intervention des États-Unis et de la Thaïlande) et pro-francaise.

6 Juin 1954 : A la conférence de Genève ; le cas du Laos se trouve disjoint du problème du

Viêt Nam.

21 Juillet 1954 : Accords de Genève, la Chine, l'URSS et la RDV reconnaissent l'indépendance du Laos et le Gouvernement Royal, moyennant la neutralisation militaire du Royaume et l'intégration démocratique de l'opposition de gauche. L'indépendance du Laos est ainsi reconnue à l'échelle internationale par les deux blocs. Cependant, le Pathet Lao, qui n'a pas été admis et qui n'a pas pu signer les accords, ne se considèrent pas pleinement lié par eux.

Décembre 1954 : Katay D. Sasorith devient le chef du Gouvernement Royal du Laos.

1er Janvier 1955 : Le Laos se voit transférer la responsabilité complète de ses douanes, de son commerce extérieur, de sa monnaie et de ses télécommunications.

18 Janvier 1955 : Ouverture dans la Plaine des Jarres de la conférence entre le Pathet Lao et le Gouvernement Royal afin de préparer les élections prévues pour août 1955.

Fin Avril 1955 : A la conférence de Bandung, Katay D. Sasorith rencontre Nehru et Chou-En-Lai. L'idée d'une évolution vers le neutralisme est combattue avec vigueur par l'Ambassade Américaine et diverses factions laotiennes.

11 Juin 1955 : Constatant que l'Administration Royale n'a pu être réinstallée dans les deux provinces de regroupement du *Pathet Lao,* l'Assemblée Nationale ajourne au 25 Décembre les élections prévues pour le 28 Août. Les accrochages se multiplient entre les forces armées du Gouvernement Royal et du *Pathet Lao.*

25 Décembre 1955 : Les élections ont bien lieu, mais uniquement dans les provinces tenues contrôlées par l'Armée Royale.

6 Janvier 1956 : Conférence des cadres du *Pathet Lao* qui, « compte tenu de la situation nouvelle crée par les Accords de Genève », décident :

– de substituer au « Gouvernement provisoire du *Pathet Lao* » une simple organisation politique, le « Front Patriotique du Laos », le *Neo Lao Haksat* (NLH), dans le but de préparer la formation d'un Gouvernement de Coalition avec le Gouvernement Royal.

– De constituer un embryon de Parti Communiste, le Parti des Travailleurs (*Phak Khon Ngan*).

Août 1956 : Accords entre le Gouvernement Royal et le *Neo Lao Haksat* pour mettre fin aux hostilités, la tenue d 'élections complémentaires et la formation d'un gouvernement d'union nationale.

Printemps 1957 : Intensification de la pression Américaine, hostile à un gouvernement de coalition

2 Novembre 1957 : Malgré la forte opposition des Américains qui voient d'un mauvais œil l'entrée de communistes au gouvernement, les accords entre le Gouvernement Royal et le NLH sont signés.

4 Mai 1958 : Les élections sont un succès pour le NLH qui remporte 9 des 21 sièges en jeu. Ce succès est dû en grande partie au mécontentement suscité par les déséquilibres économiques et sociaux induits par l'aide économique américaine, ainsi qu'à la corruption générale qu'elle a favorisée. Le processus d'unification du Laos et de réconciliation dans le cadre d'une neutralité semble cependant entamé.

18 Août 1958 : La Droite prend le pouvoir en forçant à la démission Souvanna Phouma, l'artisan des accords avec le NLH. Le nouveau gouvernement assigne à résidence les principaux dirigeants du NLH.

Janvier 1959 : Infiltration des armées du Nord Viêt Nam en territoire Lao

9-11 mars 1959 : Le Secrétaire Général de l'ONU se rend à Vientiane afin de calmer le jeu

20 Juillet 1959 : Les forces du Pathet Lao reprennent l'offensive pour reprendre le contrôle des provinces de Phong Saly et de Samneua.

30 Décembre 1959 : Putsch mené par le Général Phoumi Nosavan

24 Avril 1960 : Les élections se traduisent par une victoire totale des candidats gouvernementaux : un pouvoir militaire camouflé se met en place dans le cadre de la lutte contre le communisme.

24 mai 1960 : Souphanouvong et les autres membres du NLH s'évadent du camp ou ils étaient internés.

9 Août 1960 : Profitant de l'absence du gouvernement (parti pour Luang-Prabang assister aux cérémonies d'incinération du Roi Sisavang Vong), le capitaine Kong Lé s'empare de Vientiane.

Octobre 1960 : Washington coupe les crédits au Gouvernement de Vientiane, la Thaïlande de son côté arrête tous les échanges commerciaux avec la zone de Souvanna Phouma.

17-23 Décembre 1960 : Nehru demande la convocation de la C.I.C. Quelques jours plus tard, l'URSS propose que les pays participants de la conférence de Genève de 1954 se réunissent pour examiner la situation au Laos. Elle dénonce l'intervention américaine comme cause de la situation grave au Laos et demande à la Grande-Bretagne de l'aider à obtenir des États-Unis qu'ils cessent d'aider les rebelles du général Phoumi.

22 Juin 1961 : Souvanna Phouma et Souphanouvong, qui se sont rencontrés à Zurich, annoncent un accord pour appliquer un cessez-le-feu et restaurer la paix dans l'ensemble du Laos, ainsi que la formation d'un gouvernement provisoire d'union nationale.

23 Juillet 1962 : Les accords internationaux sur la neutralité du Laos sont signés à Genève. Le gouvernement laotien s'engage à appliquer les « cinq principes de la coexistence pacifique », à ne pas intervenir dans les affaires d'autres pays, à ne pas adhérer à une alliance militaire, à ne pas permettre l'établissement de base militaire étrangère sur son territoire, à n'accepter la protection d'aucune coalition à caractère militaire (y compris l'OTASE), à ne tolérer aucune ingérence étrangère dans les affaires intérieures du pays.

28 Novembre 1962 : Les leaders des trois tendances parviennent à un accord sur l'unification de l'armée nationale : la nouvelle armée doit comprendre 30000 hommes (10000 de chaque tendance), et la police 6000 (2000 de chaque tendance).

Septembre 1963 : Devant la violation continuelle des accords militaires par la Droite ravitaillée désormais ouvertement par les services américains, les unités du Pathet Lao réoccupent Phongsavan et tentent de s'assurer le contrôle de la province de Xieng Khouang et de la Plaine des Jarres. La Droite de Phoumi réplique en occupant la base aérienne française de Séno.

15 Janvier 1964 : La Droite ne souhaite pas œuvrer à la reconstitution d'un gouvernement d'Union Nationale, et s'inquiète du rapprochement Souvanna Phouma-Souvanouphong

19 Avril 1964 : Putsch militaire à Vientiane, le gouvernement n'est plus que l'émanation de la faction américaine la plus extrême. Le Laos va alors prendre sa place dans la guerre que les États-Unis s'apprêtent à lancer contre le Viêt Nam du Nord et qui en était arrivée à l'étape prémonitoire.

17 Décembre 1964 : Désirant conjurer le danger qu'il sait imminent, Souphanouvong lance un appel aux puissances, où, tout en dénonçant les bombardements de l'aviation américaine, il réclame la reprise immédiate des négociations triparties pour parvenir à un règlement du conflit.

13 Janvier 1965 : Des appareils de l'U.S Air Force procèdent à un bombardement soudain, massif et sévère de Ban Ban, dans la province de Xieng Khouang. C'est le début de l'escalade vietnamienne du Président Johnson, et de la grande guerre civile au Laos.

Index général

Ban Houei Sai : 32, 58

Bangkok : 22, 25, 34, 35, 38, 39, 42, 45, 52, 54, 55, 57, 68, 75, 81

Beau (Paul) : 20, 26

Bernard (Commandant) : 17, 21

Conférence inter-Etats de Pau : 80

Convention de Vienne : 23

Crève-cœur (Lieutenant-Colonel de) : 48

Doudart de Lagrée (Ernest) : 20

Doumer (Paul) : 26

Fédération bouddhique : 43, 44

France : 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 35, 39, 41

Frontière : 15, 16, 17, 18, 21, 27, 40, 46, 52, 54, 56, 59, 63, 65, 66, 71, 79

Garnier (Francis) : 20

Gouvernement Royal du Laos : 38

Guerre Froide : 46, 66, 73

Indochine : 15, 17, 18, 20, 21, 25, 29, 34, 36, 41, 42, 46, 54, 55, 60

Japon: 34, 35

Karpelés (Suzanne) : 43

Khâna Rak Chât (Société secrète de) : 57

Khône (Chutes de) : 29

Le Myre de Vilers (Charles) : 19

Luang-Prabang : 20, 24, 26, 28, 32, 35, 47, 58, 64

Mékong : 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 34, 36, 38, 43, 45, 47, 51, 55, 58, 59, 70, 74, 82

Mouhot (Henri) : 28, 30

Naggiar (Paul-Emile) : 41

Nakhon Panom : 50, 53

Nan (Province de) : 32

Nations Unies: 38, 39

Nongkhai : 50, 51, 52, 53, 82, 84

Nord-Est (Provinces du) : 46, 50, 53, 55, 64, 65, 69, 70, 73, 74, 75

ONU : 38, 40, 78, 79

Oudone : 50, 72, 73

Paksé : 47, 48, 57

Paris : 15, 18, 38, 42

Pathet Lao : 67, 68, 69, 70, 80, 83

Pavie (Auguste) : 22, 24, 28, 32

Phetsarat (Prince) : 43

Phibunsongkhram (Marechal): 34, 35, 52

Phouma (Souvanna) : 64, 65, 70, 77

Protectorat: 16

Rolin-Jaequemyns (Gustave): 33

Saniabouri : 32, 35, 59

Sarit (Maréchal): 69, 72, 78, 79

Savannakhet : 47

Siam : 16, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 32, 34, 35, 36, 54

Sisavang Vong: 37

Souphannouvong: 70, 72

Thakkek : 47, 48, 67

Thalweg : 18

Union Francaise: 37

USOM : 80, 81, 82

Vientiane : 32

Viêt Minh : 46, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 75

Wan Waithayakan (Prince): 39

Washington: 37, 39, 40, 81

Xieng Khouang : 6